



Strasbourg, le 19.10.2021
COM(2021) 644 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Communication de 2021 sur la politique d'élargissement de l'UE

{SWD(2021) 288 final} - {SWD(2021) 289 final} - {SWD(2021) 290 final} -
{SWD(2021) 291 final} - {SWD(2021) 292 final} - {SWD(2021) 293 final} -
{SWD(2021) 294 final}

I. INTRODUCTION

La présente communication fait le point sur l'évolution de la situation depuis le dernier paquet «Élargissement», adopté en octobre 2020. Elle passe en revue les progrès accomplis par les Balkans occidentaux et par la Turquie, les problèmes rencontrés et les réformes auxquelles il convient de s'atteler, et formule des conclusions et des recommandations pour la période à venir. Elle tient compte des circonstances spécifiques, notamment la pandémie de COVID-19, qui ont eu une incidence sur l'évolution de la situation dans l'UE et dans la région.

Le **sommet UE-Balkans occidentaux** qui s'est tenu le 6 octobre 2021 a envoyé un signal fort aux partenaires des Balkans occidentaux, à savoir que leur avenir est au sein de l'Union européenne. L'**engagement** stratégique ferme **de l'UE envers la région** s'est traduit par un certain nombre d'actions de premier plan qui ont apporté des avantages concrets aux citoyens des Balkans occidentaux, depuis un soutien continu à la réaction face à la COVID-19 jusqu'à l'annonce d'un financement massif au titre du plan économique et d'investissement¹ pour soutenir le développement à long terme et une reprise durable dans la région. Les dirigeants sont convenus de renforcer la coopération dans toute une série de domaines, y compris la sécurité, et se sont engagés à organiser régulièrement des sommets UE-Balkans occidentaux.

La **pandémie de COVID-19** a durement frappé les Balkans occidentaux au second semestre de 2020 et au début de l'année 2021. Au premier train de mesures de l'UE d'un montant de plus de 3,3 milliards d'EUR en faveur des citoyens et des entreprises des Balkans occidentaux² s'ajoutent 9 milliards d'EUR au titre du plan économique et d'investissement, alloués dans le cadre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) pour soutenir la relance socio-économique dans la région. L'objectif est de générer des investissements potentiels supplémentaires à hauteur de 20 milliards d'EUR.

Tous les partenaires des Balkans occidentaux ont adhéré au mécanisme COVAX, auquel l'UE, dans le cadre de l'équipe d'Europe, a alloué plus de 3 milliards d'EUR. COVAX garantit aux partenaires participants l'**accès à des vaccins sûrs et efficaces** contre la COVID-19, à un prix négocié. Outre son aide substantielle au mécanisme COVAX, l'Union européenne a alloué 70 millions d'EUR sous forme de subventions aux Balkans occidentaux, principalement aux fins de la revente de vaccins achetés par l'UE. Pour commencer, 650 000 doses ont été livrées entre les mois de mai et d'août 2021, par l'intermédiaire de l'Autriche, suivies de dons de plusieurs États membres, au nom de l'équipe d'Europe. Au total, l'UE et ses États membres ont fourni 2,9 millions de doses de vaccin aux Balkans occidentaux. Le mécanisme de protection civile de l'Union a contribué à la fourniture de vaccins et de matériel médical provenant des États membres et de l'arsenal médical d'urgence *rescEU*. L'UE continuera de soutenir les plans de vaccination de tous les partenaires afin de les aider à atteindre des taux de vaccination similaires à la moyenne de l'UE d'ici la fin de 2021.

Compte tenu de la «perspective européenne des Balkans occidentaux», l'UE a continué de traiter la région comme un partenaire privilégié en associant les Balkans occidentaux aux

¹ COM(2020) 641 final

² Cette enveloppe comprend des réaffectations de fonds de l'instrument d'aide de préadhésion à hauteur de 41,46 millions d'EUR en vue d'une aide immédiate, 88 millions d'EUR pour soutenir la santé, dont 70 millions d'EUR pour garantir la disponibilité de vaccins contre la COVID-19 fiables, efficaces et autorisés par l'UE ainsi que l'accès à ceux-ci, 761,5 millions d'EUR pour soutenir la reprise face aux répercussions sociales et économiques de la crise, ainsi que 750 millions d'EUR d'assistance macrofinancière et une aide de 1,7 milliard d'EUR provenant de la Banque européenne d'investissement.

mécanismes et aux instruments de l'UE, notamment aux réunions du comité de sécurité sanitaire, à la passation conjointe de marché en vue de l'acquisition de contre-mesures médicales, au mécanisme de protection civile de l'Union, au Fonds de solidarité, à l'assistance consulaire en matière de rapatriement et à l'exemption des restrictions temporaires de l'UE à l'exportation de matériel médical. En outre, les subventions accordées pour l'achat de vaccins peuvent également être utilisées par les partenaires des Balkans occidentaux pour couvrir les coûts liés aux exigences techniques à respecter pour s'aligner pleinement sur le système de certificats COVID numériques de l'UE. La République de Macédoine du Nord a achevé cet alignement en août, et la République d'Albanie au début du mois de septembre. La participation au système de certificats COVID numériques de l'UE facilitera les déplacements entre les Balkans occidentaux et l'UE et constituera un coup de pouce supplémentaire pour aider la région à amortir le contre-coup économique et social de la pandémie.

À des fins de coopération et de solidarité avec la Turquie dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, les premières **mesures financées par l'UE en réaction à la COVID-19** ont été lancées immédiatement après le début de la pandémie. Jusqu'à présent, l'Union européenne a mobilisé plus de 105 millions d'EUR de fonds de l'UE pour la prévention et le traitement de la COVID-19, ainsi que pour atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie. En particulier, au titre de la facilité en faveur des réfugiés, quelque 64 millions d'EUR ont été mobilisés pour répondre aux besoins que la COVID-19 a engendrés pour les réfugiés. La Turquie a été l'un des premiers pays à être inclus dans le système de certificats COVID numériques de l'UE, ce qui a permis la reconnaissance mutuelle du certificat dans l'UE et en Turquie. En août 2021, la Turquie a activé le mécanisme de protection civile de l'Union, sollicitant un appui aérien pour lutter contre les incendies qui se sont déclarés dans les régions côtières de la mer Égée et de la Méditerranée.

Aperçu des principales avancées

Le **Monténégro** et la **Serbie** ont donné leur accord à l'application de la méthode révisée de 2020 exposée dans la communication de la Commission intitulée «Renforcer le processus d'adhésion - Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux»³. Cet accord a été entériné lors des premières conférences intergouvernementales politiques qui se sont tenues avec ces pays le 22 juin 2021, témoignant de la détermination de l'UE à obtenir des avancées dans les négociations d'adhésion avec ces pays. La première conférence intergouvernementale avec le Monténégro fondée sur la méthode révisée a fixé une ligne de conduite politique à suivre pour l'accélération des travaux visant à garantir le respect des critères provisoires en matière d'état de droit, qui constituent le prochain jalon nécessaire à la progression des négociations d'adhésion. La première conférence intergouvernementale avec la Serbie fondée sur la méthode révisée a défini la voie à suivre menant à l'ouverture de groupes de chapitres sur la base des progrès attendus du pays, en particulier en ce qui concerne les réformes relatives à l'état de droit.

Conformément à la méthode révisée, dans les conclusions et recommandations de la présente communication, la Commission évalue l'équilibre global des négociations d'adhésion avec le Monténégro et la Serbie et propose une voie à suivre pour chaque pays. Les prochaines conférences intergouvernementales devraient avoir lieu après la publication du présent «paquet» annuel de rapports et des conclusions du Conseil qui s'ensuivront. Sous réserve d'un accord au sein du Conseil, ces conférences offriront un cadre pour l'ouverture de groupes de chapitres, pour le dialogue politique sur les réformes, pour l'état des lieux du

³ COM(2020) 57 final

processus d'adhésion dans son ensemble et pour la fixation du calendrier pour l'année suivante, y compris pour ce qui est de l'ouverture et de la fermeture d'autres chapitres et groupes de chapitres et de l'adoption d'éventuelles mesures correctives.

En ce qui concerne les cadres de négociation avec la **Macédoine du Nord** et l'**Albanie**, il est essentiel que les États membres de l'UE concluent les discussions sans plus attendre et que les premières conférences intergouvernementales avec ces pays se tiennent dès que possible sous la présidence slovène. La Macédoine du Nord a maintenu un rythme soutenu et régulier dans la mise en œuvre des réformes de l'UE, en particulier dans des domaines essentiels tels que l'état de droit, notamment en ce qui concerne la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Le pays continue de remplir les conditions requises pour l'organisation de la première conférence intergouvernementale. Il y a lieu de résoudre en priorité les problèmes bilatéraux en suspens entre la Bulgarie et la Macédoine du Nord. Les progrès accomplis par l'Albanie en matière de réforme électorale et les bons résultats constants qu'elle obtient dans la mise en œuvre des réformes clés en matière d'état de droit ont permis à la Commission de conclure que le pays remplit les conditions nécessaires à la tenue de la première conférence intergouvernementale des négociations d'adhésion. Les retards dans l'ouverture officielle des négociations d'adhésion ont des conséquences négatives sur la crédibilité de l'UE.

Dans son avis sur la demande d'adhésion de la **Bosnie-Herzégovine** à l'Union européenne⁴, la Commission a recensé 14 priorités essentielles auxquelles la Bosnie-Herzégovine doit se conformer avant que la Commission puisse recommander l'ouverture de négociations d'adhésion à l'UE. Le Conseil a approuvé les 14 priorités essentielles en décembre 2019. La Bosnie-Herzégovine doit atteindre une masse critique de réformes en vue de se conformer aux 14 priorités essentielles avant que la Commission puisse envisager de recommander de lui accorder le statut de pays candidat.

L'Union européenne a continué de soutenir la mise en œuvre de l'accord de stabilisation et d'association avec le **Kosovo***. La proposition de la Commission visant à lever l'obligation de visa pour les citoyens du Kosovo est toujours en instance au Conseil et devrait être traitée en urgence. La Commission maintient son appréciation selon laquelle tous les critères fixés par le Conseil pour la libéralisation du régime des visas avec le **Kosovo** sont remplis.

Le **plan économique et d'investissement pour les Balkans occidentaux** vise en priorité à combler le fossé socio-économique entre la région et l'UE. Il fournit à la région une aide sous forme d'investissements et d'initiatives stratégiques dans les domaines du transport, de l'énergie, de la transition numérique, du programme environnemental, du soutien au secteur privé, de l'intégration économique, de l'innovation et du développement du capital humain. Il reconnaît le rôle essentiel de l'état de droit en tant que pierre angulaire du développement durable et souligne que, de même que les réformes économiques structurelles, les progrès dans le domaine des «fondamentaux» devraient se poursuivre parallèlement à la mise en œuvre des initiatives phares.

Pour mettre le plan en œuvre, l'UE mobilise jusqu'à 9 milliards d'EUR de fonds au titre de l'IAP III pour la période 2021-2027, dont jusqu'à 1 milliard d'EUR pour la mise en place du mécanisme de garantie en faveur des Balkans occidentaux, laquelle devrait permettre d'attirer des capitaux à hauteur d'environ 20 milliards d'EUR d'investissements au cours de la

⁴ [COM\(2019\) 261 final](#)

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

prochaine décennie. Pour que les objectifs du plan soient atteints, il sera nécessaire de continuer à mettre l'accent sur les relations de bon voisinage et la coopération régionale.

La Commission a poursuivi la mise en œuvre de la **stratégie pour les Balkans occidentaux**⁵ et du programme d'actions prioritaires adopté lors du sommet UE-Balkans occidentaux qui s'est tenu à Sofia en mai 2018⁶. La plupart des actions prévues sont à présent en cours de réalisation ou ont été menées à bien. En particulier, certains projets en cours visent à mesurer les performances des systèmes judiciaires des Balkans occidentaux, ainsi qu'à suivre les procès dans les affaires de corruption à haut niveau et de criminalité organisée. En outre, les Balkans occidentaux sont à présent étroitement associés aux travaux des agences de l'UE dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Une coopération structurée avec l'UE sur les questions de migration et de sécurité est en cours, notamment en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, ainsi que la criminalité organisée. Il reste toutefois à donner suite, en priorité, à plusieurs recommandations importantes liées aux réformes en matière d'état de droit dans l'ensemble de la région.

La région a mené à bien toutes les actions prévues dans le plan d'action de l'espace économique régional et, lors du sommet de Sofia qui s'est tenu dans le cadre du processus de Berlin en novembre 2020, elle a adopté un plan de suivi ambitieux pour la mise en place d'un marché commun régional. Ce **marché commun régional**, qui est un exemple de coopération régionale inclusive, sera essentiel pour accroître l'attractivité et la compétitivité de l'ensemble de la région, accélérer la reprise après la pandémie, notamment pour attirer les investisseurs en quête d'une diversification de l'offre et de chaînes de valeur plus courtes, ainsi que pour optimiser les avantages des investissements dans les infrastructures liées à la connectivité. Il est donc important que toutes les parties jouent un rôle constructif dans l'édification du marché commun régional et dans la mise en œuvre de leurs engagements communs au bénéfice des citoyens et des entreprises de la région.

La nature changeante du travail, les transformations verte et numérique et la pandémie de COVID-19 ont des répercussions très directes sur la vie des citoyens et ont une incidence sur le tissu socio-économique de la région. Pour exploiter les possibilités offertes et limiter les conséquences négatives potentielles de ces défis, il est essentiel que les partenaires des Balkans occidentaux **maintiennent une stabilité macrobudgétaire et mettent en œuvre des réformes structurelles** pour remédier aux faiblesses constatées dans leurs économies et aider leurs sociétés à devenir plus résilientes. Il est donc crucial de mettre en œuvre les réformes présentées dans les **programmes de réforme économique (PRE)** et dans les orientations stratégiques adoptées conjointement avec les États membres de l'UE⁷, non seulement pour améliorer la compétitivité, favoriser la création d'emplois et faciliter l'inclusion sociale, mais aussi pour garantir la viabilité budgétaire, satisfaire aux critères économiques du processus d'adhésion et optimiser les effets potentiels du train de mesures d'investissement de l'UE.

La **Turquie** est un pays candidat et un partenaire clé de l'UE dans des domaines essentiels d'intérêt commun tels que la migration, la lutte contre le terrorisme, l'économie, le commerce, l'énergie et le transport.

En 2021, le dialogue et la coopération avec la Turquie se sont intensifiés. La communication conjointe intitulée «État des lieux en ce qui concerne les relations politiques, économiques et

⁵ COM(2020) 57 final

⁶ [sofia-declaration_en.pdf \(europa.eu\)](#)

⁷ <https://www.consilium.europa.eu/media/44029/st08101-en20.pdf>

commerciales entre l'UE et la Turquie»⁸ a été présentée au Conseil européen par le haut représentant et par la Commission le 20 mars 2021. Sur cette base, les dirigeants de l'UE ont décidé que l'Union européenne était prête à dialoguer avec la Turquie de manière progressive, proportionnée et réversible dans le but de renforcer la coopération dans un certain nombre de domaines d'intérêt commun, pour autant que la désescalade actuelle se poursuive et que la Turquie fasse preuve d'une attitude constructive, et sous réserve du respect des conditions énoncées dans les récentes conclusions du Conseil européen. Dans ce contexte, des dialogues à haut niveau sur le climat, les migrations et la sécurité se sont tenus, et ils seront suivis prochainement par le dialogue sur la santé. Le Conseil européen a réaffirmé qu'il est dans l'intérêt stratégique de l'UE d'avoir un environnement stable et sûr en Méditerranée orientale et de développer avec la Turquie une relation de coopération mutuellement avantageuse. Dans le même temps, les dirigeants de l'UE ont réaffirmé leur volonté de défendre les intérêts de l'UE et ceux des États membres de l'UE.

La **déclaration UE-Turquie** de mars 2016 a continué de produire des résultats et est demeurée le cadre principal de la coopération en matière de migration. La Turquie a poursuivi ses efforts très louables pour accueillir environ quatre millions de réfugiés en provenance de Syrie et d'autres pays, au sein de ce qui constitue la plus vaste communauté de réfugiés au monde. Toutefois, des problèmes sont apparus dans la mise en œuvre de la déclaration en raison de la suspension unilatérale, par la Turquie, des retours de migrants en situation irrégulière et de demandeurs d'asile déboutés en provenance des îles grecques à partir de mars 2020, et de l'apparition de nouvelles routes de trafic de migrants à destination de Chypre et de l'Italie. Dans l'ensemble, le nombre de franchissements illégaux de la frontière entre la Turquie et l'UE est demeuré nettement inférieur à ce qu'il était avant l'adoption de la déclaration UE-Turquie.

L'UE a continué de respecter son engagement de fournir un soutien financier substantiel aux réfugiés et aux communautés d'accueil en Turquie. La facilité en faveur des réfugiés en Turquie a mobilisé 6 milliards d'EUR. À la fin de l'année 2020, l'intégralité de son budget opérationnel avait fait l'objet de contrats et, en août 2021, plus de 4,2 milliards d'EUR avaient été décaissés, dans le cadre de plus de 100 projets. Ses réalisations ont notamment consisté à contribuer aux besoins fondamentaux de 1,8 million de réfugiés et à la scolarisation de 700 000 enfants réfugiés, à construire 363 écoles et à dispenser plus de 18 millions de consultations pour des soins de santé primaires. En juin, la Commission a proposé d'octroyer une enveloppe supplémentaire de 3 milliards d'EUR pour la période 2021-2023, qui s'est ajoutée au demi-milliard d'EUR de financement-relais humanitaire mis à disposition en 2020. Il s'agira notamment de financer la gestion des migrations et le contrôle des frontières, notamment à la frontière orientale de la Turquie. La situation des réfugiés dans la région restera critique et risque même de se dégrader, aggravée par la COVID-19 et par les difficultés économiques qui en découlent. Les flux migratoires en provenance d'autres parties de la région, notamment d'Afghanistan, pourraient engendrer des besoins supplémentaires. La Turquie n'a toutefois pas fait machine arrière en ce qui concerne son éloignement de l'Union européenne et a continué de s'en écarter, avec **un recul notable dans les domaines de la démocratie, de l'état de droit, des droits fondamentaux et de l'indépendance du pouvoir judiciaire**. Les dirigeants de l'UE ont souligné que le fait de prendre pour cible des partis politiques, des défenseurs des droits de l'homme et des médias constitue un revers majeur pour les droits de l'homme et va à l'encontre des obligations de la Turquie de respecter la démocratie, l'état de droit et les droits des femmes. Le dialogue sur ces questions continue

⁸ JOIN(2021) 8 final/2

à faire partie intégrante des relations entre l'UE et la Turquie.

Tant l'UE que la Turquie continuent de bénéficier de l'**union douanière**. Le volume des échanges bilatéraux a augmenté et la part relative de l'UE dans le commerce extérieur de la Turquie a légèrement augmenté. Toutefois, la Turquie a maintenu un certain nombre d'obstacles au commerce qui entravent le bon fonctionnement de l'union douanière, malgré l'engagement accru la Commission. La **politique étrangère** de plus en plus affirmée de la Turquie reste contraire aux priorités de l'UE dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune et aux intérêts plus larges de l'Union, notamment en raison de ses interventions et de son soutien aux actions militaires dans la plupart des conflits régionaux de son voisinage. En juin 2021, les dirigeants de l'UE ont déclaré que, conformément à l'intérêt commun de l'UE et de la Turquie en faveur de la paix et de la stabilité régionales, le Conseil européen attend de la Turquie et de tous les acteurs qu'ils contribuent de manière positive à la résolution des crises régionales.

Il est absolument nécessaire de mener un dialogue de bonne foi et de s'abstenir d'actions unilatérales qui vont à l'encontre des intérêts de l'UE et violent le droit international et les droits souverains des États membres de l'UE, pour garantir un environnement stable et sûr en Méditerranée orientale et instaurer des relations fondées sur la coopération et mutuellement avantageuses entre l'UE et la Turquie. Toutes les divergences doivent être réglées par un dialogue pacifique et conformément au droit international.

L'Union européenne a fermement condamné les mesures unilatérales prises par la Turquie et les annonces faites par le président turc et le dirigeant de la communauté chypriote turque le 20 juillet 2021 concernant la poursuite de la réouverture de la ville entourée de barbelés de Varosha, à Chypre. L'UE a demandé l'annulation immédiate de toutes les mesures concernant Varosha prises depuis octobre 2020.

Le **soutien financier** de l'UE aide les pays candidats et candidats potentiels à adopter et à mettre en œuvre les réformes politiques, institutionnelles, juridiques, administratives, sociales et économiques nécessaires pour leur permettre de se conformer aux valeurs de l'UE et de s'aligner progressivement sur les règles, normes, politiques et pratiques de l'Union en vue de leur adhésion à celle-ci, contribuant ainsi à leur stabilité, à leur sécurité et à leur prospérité.

En juin 2021, le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord politique sur la proposition de **règlement relatif à l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III)** présentée par la Commission. Ce règlement a été adopté le 15 septembre 2021⁹. Le parachèvement du cadre juridique permettra d'amorcer la mise en œuvre du plan économique et d'investissement pour les Balkans occidentaux, un instrument essentiel à la relance de la région.

L'IAP III adopte une approche solide axée sur les politiques à mener, impliquant un déploiement stratégique et dynamique de l'aide, et place en son centre les critères d'adhésion fondamentaux. En concentrant l'aide financière de l'UE sur les priorités clés, l'IAP III apportera un soutien encore plus important aux réformes et, partant, favorisera un développement socio-économique durable et rapprochera davantage les partenaires de l'UE. Conformément à l'accord politique conclu entre le Conseil et le Parlement en juin, l'IAP III renforce la conditionnalité liée à la démocratie, aux droits de l'homme et à l'état de droit.

II. LES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DU PROCESSUS D'ADHÉSION

⁹ Journal officiel L 330 du 20.9.2021.

Les réformes fondamentales dans les domaines de l'état de droit, de l'économie et du fonctionnement des institutions démocratiques, ainsi que de l'administration publique, restent essentielles pour préparer les pays de l'élargissement à satisfaire aux conditions d'adhésion. La capacité et la volonté politique des pays candidats et candidats potentiels de se concentrer sur ces réformes et de les faire avancer sont essentielles à leur intégration dans l'UE. Il est donc primordial que les progrès soient solides, tangibles et irréversibles.

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, les gouvernements des Balkans occidentaux et la Turquie ont continué d'imposer des restrictions visant à protéger la santé publique. Les parlements des Balkans occidentaux ont poursuivi leurs activités, parfois soumises à restrictions. Ainsi, la liberté de réunion a souvent été restreinte pour des raisons de santé publique, parfois à l'encontre des recommandations du médiateur; d'autres droits fondamentaux ont également été limités. Dans certains cas, la pandémie a nui à l'efficacité et à la transparence des procédures judiciaires. Les mesures d'urgence prises dans le contexte de la pandémie de COVID-19 doivent être proportionnées, ne pas aller au-delà de ce qui est nécessaire et être limitées dans le temps, afin que l'état de droit et les normes en matière de démocratie et de droits de l'homme soient respectés.

Pouvoir judiciaire et droits fondamentaux

Une **protection juridictionnelle** effective par des juridictions indépendantes et impartiales constitue une des pierres angulaires de l'état de droit. Dans l'ensemble des Balkans occidentaux, les institutions judiciaires continuent de faire face à de nombreux obstacles. Les risques de pressions indues sur le pouvoir judiciaire nuisent à l'équilibre institutionnel global et à la séparation des pouvoirs, ce qui, in fine, porte préjudice au principe de l'égalité devant la loi. Une détermination constante et un engagement de tous les instants des plus hautes instances gouvernementales et de toutes les parties prenantes sont essentiels à l'aboutissement des réformes judiciaires. Afin de progresser sur la voie de l'adhésion, il est essentiel que les partenaires des Balkans occidentaux adoptent des mesures fortes qui renforceront l'indépendance, la qualité et l'efficacité de leurs systèmes judiciaires tout en présentant de bons résultats sur le long terme.

L'**Albanie** a continué d'accomplir des progrès satisfaisants dans la réforme globale de son système judiciaire, engrangeant notamment des résultats concrets en ce qui concerne le processus de vérification. La Cour constitutionnelle est à présent pleinement opérationnelle et a commencé à statuer sur des affaires importantes. La **Macédoine du Nord** a réalisé des progrès modestes, par exemple dans la mise en œuvre de sa stratégie judiciaire. La **Serbie** et le **Kosovo** ont accompli des progrès limités dans la mise en œuvre de leurs réformes judiciaires. La **Serbie** fait preuve d'une détermination renouvelée pour ce qui est des réformes et prévoit de renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, notamment en modifiant la constitution, ce qui est prévu pour fin 2021 au plus tard. Au **Kosovo**, la capacité globale des institutions judiciaires à engager des poursuites et à statuer rapidement et efficacement reste faible. Le **Monténégro** et la **Bosnie-Herzégovine** n'ont pas progressé dans leurs réformes judiciaires. Au **Monténégro**, les réformes judiciaires essentielles stagnent et un engagement politique ferme à tous les niveaux du gouvernement, du parlement et du pouvoir judiciaire est nécessaire pour dépasser ce blocage et progresser de manière à remplir les critères provisoires concernant l'état de droit. La **Bosnie-Herzégovine** est à la traîne et n'a accompli aucun progrès dans le renforcement de son système judiciaire; en l'absence d'actions significatives, l'intégrité globale du secteur a continué de se détériorer.

L'important recul observé en **Turquie** ces dernières années s'est poursuivi. Le pays ne s'est pas attaqué au problème fondamental que constitue le manque systémique d'indépendance du pouvoir judiciaire. Les juges et les procureurs restent soumis à des pressions politiques, qui continuent de compromettre l'indépendance et la qualité globale de l'appareil judiciaire. Les révocations à grande échelle de juges et de procureurs ont continué de nuire à l'efficacité et au professionnalisme du système judiciaire. Le refus de la Turquie de mettre en œuvre tous les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme en la matière a encore accru les inquiétudes quant à l'adhésion de la Turquie aux normes internationales et européennes. La Turquie doit remédier d'urgence aux défaillances graves, en particulier en ce qui concerne le droit à un procès équitable et le strict respect du principe de la présomption d'innocence.

La **corruption** reste répandue dans les Balkans occidentaux ainsi qu'en Turquie. En outre, certaines fragilités propices à la corruption ont été exacerbées par la pandémie. De gros efforts et des résultats probants en matière de lutte contre la corruption sont nécessaires pour réduire les menaces pesant sur la gouvernance démocratique ainsi que sur la sécurité juridique et économique et pour garantir un environnement des entreprises stable et transparent. Les résultats obtenus en matière de prévention de la corruption et de lutte contre ce phénomène dans les différents pays candidats et candidats potentiels sont variables. Des progrès constants sont enregistrés dans certains domaines, tandis qu'un net ralentissement est observé dans d'autres. Les marchés publics restent particulièrement vulnérables à la corruption. Des mesures plus fermes et plus ambitieuses doivent être prises pour renforcer les mécanismes de contrôle tout au long du processus de passation des marchés et accroître considérablement la transparence et l'obligation de rendre des comptes. Les secteurs les plus exposés ne font pas systématiquement l'objet d'évaluations des risques de corruption ni de mesures visant à lutter contre ce phénomène. À tous les niveaux, des efforts nettement plus importants et une réelle volonté politique sont nécessaires pour obtenir un bilan crédible et solide en matière d'enquêtes et de poursuites dans les affaires de corruption, en particulier à haut niveau, et pour garantir une saisie et une confiscation appropriées des avoirs d'origine criminelle.

S'agissant de la lutte contre la corruption, en **Albanie**, le processus de vérification mené au sein du pouvoir judiciaire et la mise en place de la structure spécialisée dans la lutte contre la corruption et la criminalité organisée portent leurs fruits. La **Macédoine du Nord** a renforcé son cadre stratégique et institutionnel et a consolidé son bilan en matière d'enquêtes, de poursuites et de jugements dans plusieurs affaires de corruption, y compris à haut niveau. Les progrès ont été limités au **Kosovo**, au **Monténégro** et en **Serbie**. Si l'agence monténégrine de lutte contre la corruption a adopté une approche plus proactive, le pays doit intensifier ses efforts en matière de prévention et de répression de la corruption, ainsi qu'en ce qui concerne la saisie et la confiscation des avoirs. Le Kosovo a renforcé les capacités du bureau du procureur spécial, mais des efforts soutenus restent nécessaires en ce qui concerne la réalisation d'enquêtes proactives, les décisions de justice définitives et la confiscation définitive des avoirs. En **Serbie**, les capacités de l'agence pour la prévention de la corruption ont été renforcées, mais aucune mesure concrète n'a été prise en vue de l'adoption d'une nouvelle stratégie de lutte contre la corruption reposant sur un plan d'action crédible et réaliste, et la plupart des recommandations du GRECO ne sont toujours pas suivies d'effets. La **Bosnie-Herzégovine** n'a pas du tout progressé dans la lutte contre la corruption généralisée et les signes de mainmise politique. Les cadres législatif et institutionnel restent inadéquats et trop fragmentés. En **Turquie**, aucun progrès n'a été enregistré. Les cadres juridiques et institutionnels du pays en matière de lutte contre la corruption restent en deçà des normes internationales et permettent l'exercice d'une influence politique indue dans les enquêtes, les poursuites et les jugements en matière de corruption. Il convient d'améliorer la

transparence des institutions publiques et l'obligation de rendre des comptes qui leur incombe. L'absence de stratégie de lutte contre la corruption témoigne d'un manque de volonté de combattre ce phénomène.

Les **droits fondamentaux** sont largement intégrés dans la législation des Balkans occidentaux, mais des obstacles à leur mise en œuvre effective subsistent. La protection des droits fondamentaux par les juridictions demeure insuffisante dans un certain nombre de domaines d'action. Dans l'ensemble, la situation a peu évolué, voire pas du tout, à cet égard dans la majeure partie de la région. Les préoccupations et les recommandations formulées dans les rapports par pays précédents n'ont été prises en compte que dans une mesure limitée. En Turquie, la situation en matière de droits de l'homme s'est encore détériorée et reste très préoccupante.

La **liberté d'expression** ainsi que la liberté et le pluralisme des médias sont des piliers essentiels d'une société démocratique et ils doivent être respectés. Dans les Balkans occidentaux, les progrès ont été limités, voire inexistant, à cet égard. Si le paysage médiatique permet généralement l'exercice de la liberté d'expression, les menaces, les intimidations et les violences à l'égard des journalistes, ainsi que les propos dénigrants de la part d'agents publics, continuent de susciter de vives inquiétudes. Ces phénomènes peuvent avoir un effet dissuasif sur l'exercice de la liberté des médias, et il convient d'accélérer le rythme des enquêtes et des poursuites concernant de tels incidents. L'indépendance des autorités de régulation des médias et des services publics de radiodiffusion doit être garantie, notamment par un financement adéquat et des nominations fondées sur le mérite dans les structures de gestion. Il convient également de soutenir davantage le bon fonctionnement des organes indépendants d'autorégulation. Tous les pays de la région doivent améliorer la transparence en ce qui concerne le financement des médias et les liens entre les intérêts publics et privés qui influencent les lignes éditoriales et conduisent à l'autocensure.

De graves reculs ont continué d'être observés en Turquie où l'exercice de la liberté d'expression reste considérablement limité, de même que les possibilités, pour l'opposition, de faire entendre sa voix. Les médias ont continué de faire l'objet d'intimidations sous la forme de procédures pénales et de condamnations concernant des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme, des avocats, des écrivains, des membres de l'opposition, des étudiants et des utilisateurs des médias sociaux.

Les partenaires des Balkans occidentaux doivent démontrer qu'ils poursuivent leurs efforts en vue de promouvoir et de renforcer **l'égalité entre les hommes et les femmes** et de lutter contre les violences à caractère sexiste. Les préoccupations à cet égard se sont accrues en Turquie, où un recul des droits des femmes a été enregistré, illustré notamment par le retrait du pays de la convention d'Istanbul.

De manière générale, des lois et des politiques en matière de **non-discrimination** sont en place, mais le suivi des cas de discrimination, de crimes de haine et de discours haineux est insuffisant. La protection juridique des **droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexuées et queer (LGBTIQ)** s'est améliorée dans la plupart des partenaires des Balkans occidentaux mais les lois doivent être davantage respectées dans la pratique, la discrimination et les discours haineux demeurant fréquents. En Turquie, la protection des droits fondamentaux des personnes LGBTIQ, les discours haineux et les campagnes de dénigrement à l'égard de la communauté LGBTIQ continuent à susciter de vives préoccupations.

Les enfants, en particulier ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité, ont souffert des fermetures des écoles et des autres restrictions imposées par la crise de la COVID-19. Des

efforts s'imposent pour renforcer les **droits de l'enfant** et mettre en place des systèmes résilients de protection de l'enfance et d'accueil des enfants. Des systèmes complets de justice adaptés aux enfants doivent être élaborés et des solutions autres que la détention doivent être proposées et adoptées de manière plus systématique, la détention ne devant être utilisée qu'en dernier ressort.

Les **droits des personnes handicapées** doivent être efficacement protégés; il convient notamment de leur permettre de bénéficier d'une prise en charge de proximité et de vivre de manière autonome, conformément aux exigences de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. La protection des **minorités** et leur participation à la vie publique doivent également faire l'objet d'une attention soutenue. Les Roms continuent d'être désavantagés par rapport à leurs voisins non Roms, et les Roms vulnérables ont souffert de manière disproportionnée de la crise de la COVID-19 et des mesures de restriction qu'elle a engendrées.

Les gouvernements de la région doivent donner suite à toutes les recommandations des organismes internationaux et régionaux chargés de surveiller le respect des droits de l'homme, y compris celles qui se rapportent aux **conditions de détention** et à la prévention des mauvais traitements.

Justice, liberté et sécurité

La **criminalité organisée** continue de représenter une menace pour la région; elle a une incidence sur les citoyens, les entreprises, les institutions publiques et l'économie dans son ensemble. De puissantes organisations criminelles d'envergure mondiale opèrent facilement par-delà les frontières, y compris dans l'UE. Les organisations criminelles actives dans les Balkans occidentaux sont passées maîtres dans l'art d'exploiter l'évolution de la pandémie de COVID-19. Les gouvernements ont réagi notamment en renforçant la coopération policière opérationnelle avec l'UE, en particulier au moyen de la plateforme EMPACT¹⁰, et avec les agences de l'UE dans des domaines tels que le trafic de drogues (notamment de cannabis et de drogues de synthèse), le trafic de migrants, la traite des êtres humains, la criminalité organisée contre les biens, la contrebande de produits soumis à accise (principalement des cigarettes) et les armes à feu. La nouvelle stratégie de l'UE visant à lutter contre la criminalité organisée 2021-2025¹¹ a confirmé la détermination de l'UE à continuer d'accorder la priorité aux projets de renforcement des capacités dans les pays tiers, y compris dans les pays concernés par l'élargissement. L'objectif est de soutenir la coopération opérationnelle et de contribuer à doter les partenaires des outils leur permettant d'éradiquer les structures criminelles complexes.

Des progrès satisfaisants sont accomplis dans la lutte contre la détention illicite, l'utilisation abusive et le trafic d'armes légères et de petit calibre, conformément au plan d'action 2020-2025 de l'UE sur le trafic d'armes à feu. Des efforts soutenus sont nécessaires pour aligner la législation sur l'acquis de l'UE et les accords internationaux, renforcer la sécurité aux

¹⁰ La plateforme EMPACT (plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles) est une initiative en matière de sécurité menée par les États membres de l'UE dans le but d'identifier, de hiérarchiser et de combattre les menaces que représente la grande criminalité internationale organisée. EMPACT est désormais un instrument permanent, comme le prévoient les [conclusions du Conseil sur EMPACT 2022+](#). En mai 2021, le Conseil a adopté les [conclusions fixant les priorités de l'EMPACT pour le prochain cycle de l'EMPACT](#) (janvier 2022 - décembre 2025).

¹¹ Communication relative à la stratégie de l'UE visant à lutter contre la criminalité organisée 2021-2025, COM(2021) 170 final du 14.4.2021.

frontières et les capacités en matière d'enquêtes portant sur des armes à feu, améliorer l'efficacité des systèmes judiciaires en ce qui concerne la criminalité liée aux armes à feu, continuer de faciliter la coopération opérationnelle et l'échange d'informations entre les services répressifs, et réduire la détention illicite d'armes à feu et le risque de prolifération et de détournement d'armes à feu, de munitions et d'explosifs.

Des investissements ont également continué à être réalisés dans les structures de lutte contre la criminalité organisée, ce qui a conduit au renforcement des organes judiciaires et policiers spécialisés. Néanmoins, les **résultats obtenus en matière de condamnations définitives** pour criminalité organisée montrent que la capacité des autorités répressives et du pouvoir judiciaire à enquêter avec succès, à engager des poursuites et à rendre des jugements dans des affaires importantes liées à la criminalité organisée, et donc à dissuader les auteurs potentiels, reste inadéquate. C'est également le cas pour ce qui est de la lutte contre la traite des êtres humains, qui implique également de fournir une protection et un soutien aux victimes.

Dans les Balkans occidentaux et en Turquie, les autorités doivent trouver des solutions efficaces pour empêcher la criminalité organisée d'infiltrer les économies. Des efforts supplémentaires sont également requis pour accélérer le traçage des avoirs d'origine criminelle au moyen d'enquêtes financières et pour garantir une confiscation et un recouvrement plus efficaces des profits issus de la criminalité. En outre, les services répressifs doivent renforcer leur capacité à faire face à l'apparition de nouvelles variations des activités criminelles, en particulier à différentes formes de cybercriminalité. La coopération en matière de cybercriminalité s'intensifie.

Des exemples positifs dans la région ont été observés en **Albanie**, où des progrès satisfaisants ont été accomplis en matière de coopération policière internationale, conduisant à des arrestations très médiatisées, ainsi que de lutte contre la production et le trafic de drogues. La **Macédoine du Nord** a accompli des progrès modestes dans la lutte contre la criminalité organisée, notamment au niveau opérationnel. Le **Monténégro** a également enregistré des progrès modestes dans l'amélioration de l'accès des services répressifs aux bases de données essentielles et dans l'augmentation du nombre d'enquêteurs et d'experts dans des secteurs essentiels. Par ailleurs, la coopération policière internationale bien établie a continué de produire des résultats, avec des saisies de drogues sans précédent. Toutefois, **le Kosovo, la Serbie et la Turquie** n'ont accompli que des progrès limités dans la lutte contre la criminalité organisée et aucun progrès n'a été observé en **Bosnie-Herzégovine**, où le point de contact pour la coopération avec Europol n'est pas encore opérationnel.

La coopération avec les Balkans occidentaux en matière de **lutte contre le terrorisme** et de prévention de la radicalisation reste essentielle. Alors que les idéologies religieuses et politiques extrêmes demeurent présentes dans la région et que la montée des forums de radicalisation en général est préoccupante, aucun incident de nature extrême ou violente (terrorisme, extrémisme, radicalisme) n'a été signalé pendant la période de référence et la situation en matière de sécurité dans la région est restée stable.

Le forum ministériel UE-Balkans occidentaux sur la justice et les affaires intérieures qui s'est tenu en octobre 2020 a réaffirmé la validité du plan d'action conjoint relatif à la lutte contre le terrorisme dans les Balkans occidentaux ainsi que la volonté de mettre en œuvre ses objectifs au-delà de 2020. Le plan d'action conjoint et les modalités de mise en œuvre respectives restent donc un cadre pour les travaux communs en matière de prévention de la radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent et au terrorisme, menés sur la base des cinq objectifs fixés et soutenus par une coopération régionale étroite. Bien que la pandémie ait ralenti la mise en œuvre dans la majeure partie de la région, des progrès modestes ont été accomplis en ce qui concerne l'élaboration de stratégies de lutte contre le terrorisme, l'adoption d'une

législation dans ce domaine, le renforcement des capacités institutionnelles et l'introduction de mesures de lutte contre la radicalisation; il convient toutefois de redoubler d'efforts pour garantir la pleine mise en œuvre des objectifs et actions convenus. D'une manière générale, des efforts supplémentaires s'imposent pour prévenir toutes les formes de radicalisation, y compris de nature religieuse, ethnonationaliste ou politique.

L'**Albanie** a adopté une nouvelle stratégie et un nouveau plan d'action intersectoriels nationaux en matière de lutte contre le terrorisme en décembre 2020 et a rempli ses obligations au titre du plan d'action conjoint. En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux, le pays a poursuivi l'alignement de sa législation sur l'acquis de l'UE. Le **Monténégro** met en œuvre, avec l'appui de la société civile, sa stratégie 2020-2024 en matière de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène, en accordant une attention particulière aux centres de détention. La **Macédoine du Nord** continue de mettre en œuvre la stratégie nationale (2018-2022) de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il serait profitable à la **Bosnie-Herzégovine** et à la **Serbie** d'adopter une approche plus stratégique en matière de lutte contre le terrorisme. La stratégie de la Bosnie-Herzégovine dans ce domaine ayant expiré, il convient d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie de suivi pour la période 2021-2025 qui soit alignée sur la politique de l'UE, notamment en matière de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène. Pour ce faire, des structures de lutte contre le terrorisme plus efficaces devront être mises en place. La Bosnie-Herzégovine a besoin d'une nouvelle loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui soit conforme aux normes juridiques de l'UE (à savoir, la quatrième directive sur la lutte contre le blanchiment de capitaux). En Serbie, la législation clé en matière de lutte contre le terrorisme est toujours en cours d'élaboration. Le **Kosovo** prévoit d'adopter une nouvelle stratégie commune en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le ministre de l'intérieur reste le coordinateur national, mais il est nécessaire de rétablir un bureau chargé de le soutenir et d'accroître son rôle en matière de coordination interinstitutionnelle.

Certains partenaires de la région (Albanie, Kosovo et Macédoine du Nord) procèdent systématiquement au rapatriement des **combattants terroristes étrangers** et des membres de leur famille. Dans la majeure partie des Balkans occidentaux, le rapatriement des combattants terroristes étrangers qui reviennent d'anciennes zones de combat et les efforts nécessaires pour leur réintégration et leur resocialisation efficaces et systématiques sont source de préoccupation. Le **Kosovo** a accompli des progrès satisfaisants dans la réhabilitation et la réinsertion des combattants terroristes étrangers et de leurs familles, même si des inquiétudes subsistent quant à la libération conditionnelle anticipée de délinquants extrémistes violents. Dans l'ensemble des Balkans occidentaux, le suivi des mesures de réintégration et de resocialisation, y compris dans les prisons, doit encore être amélioré, en particulier pour ce qui est de la coopération entre les institutions aux niveaux national et local. L'échange d'informations au moyen de l'application de réseau d'échange sécurisé d'informations (SIENA) d'Europol a considérablement progressé. Les partenaires des Balkans occidentaux devraient continuer à transmettre de manière proactive et par les canaux appropriés les informations relatives au retour des combattants terroristes étrangers et de leurs familles. Le **Monténégro** a un bon échange d'informations avec Europol et Eurojust sur les combattants terroristes étrangers. En juin 2020, la **Macédoine du Nord** a adopté un plan national pour la réintégration, la resocialisation et la réhabilitation des combattants étrangers de retour au pays et des membres de leur famille.

La **Turquie** reste confrontée à des menaces de la part de groupes terroristes. Le gouvernement a certes un droit et une responsabilité légitimes de lutter contre le terrorisme, mais son cadre juridique et sa réponse doivent être mis en conformité avec les normes

européennes et l'acquis de l'UE. Les mesures antiterroristes doivent être proportionnées et appliquées dans le respect de l'état de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La Turquie devrait cesser de recourir à une interprétation large de sa loi sur la lutte contre le terrorisme pour arrêter et placer en détention des journalistes, des écrivains, des juristes, des politiciens, des universitaires, des défenseurs des droits de l'homme et des détracteurs du régime. La Turquie a donné la priorité à la lutte contre le PKK, qui figure toujours sur la liste des personnes, groupes ou entités mêlés à des actes terroristes établie par l'UE, ainsi qu'au démantèlement du mouvement Gülen. La Turquie dispose de capacités institutionnelles bien développées, mais reste confrontée à des risques élevés en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Si elle a progressé dans le renforcement de son cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les recommandations en suspens du Groupe d'action financière (GAFI) doivent encore être mises en œuvre. Le pays doit mettre au point une stratégie globale et un plan d'action pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

L'efficacité et la rapidité du mécanisme de gel des avoirs de la Turquie se sont améliorées et le pays a poursuivi ses efforts pour lutter contre les cellules de combattants terroristes originaires de Turquie et les cellules de combattants terroristes étrangers. La coopération policière et judiciaire avec les États membres et les agences de l'UE dans la lutte contre le terrorisme est restée limitée en raison de l'absence d'une législation nationale en matière de protection des données à caractère personnel qui soit alignée sur les normes européennes et l'acquis de l'UE, ainsi que de différences dans la définition des infractions terroristes et dans les sanctions prévues. La Turquie devrait poursuivre ses efforts en vue de prévenir et de contrer efficacement la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent et au terrorisme, dans le strict respect des droits fondamentaux.

Les **menaces hybrides**, y compris les cyberattaques et, surtout, la désinformation et la mésinformation sont restées un problème majeur dans les pays concernés par l'élargissement. Dans la région des Balkans occidentaux en particulier, des acteurs étatiques et non étatiques, y compris des acteurs extérieurs à la région, ont continué de diffuser de fausses informations afin de mettre en cause la crédibilité de l'UE, de saper la confiance du public dans les institutions démocratiques et d'accentuer la polarisation. Les campagnes de désinformation et de mésinformation ont été particulièrement intenses durant la pandémie de COVID-19, mais aussi à l'approche des élections. La majeure partie de la désinformation dans la région est produite et diffusée par des acteurs nationaux à des fins nationales, bien que des acteurs agissant pour le compte d'États tiers soient également actifs.

Conformément aux priorités de l'UE au titre du cadre commun en matière de lutte contre les menaces hybrides¹², de la stratégie pour les Balkans occidentaux et de la déclaration de Zagreb¹³, le SEAE et la Commission ont approfondi leur dialogue stratégique sur la lutte contre les menaces hybrides avec les partenaires concernés par l'élargissement, tout particulièrement en ce qui concerne la cyber-résilience, la protection des infrastructures critiques, la communication stratégique et la lutte contre la désinformation. La communication stratégique est restée concentrée sur des campagnes de communication thématiques mettant en évidence les avantages, pour les citoyens et les économies, du soutien apporté par l'UE, ainsi que sur des actions de diplomatie publique visant à toucher directement les citoyens, notamment les jeunes, afin de stimuler le débat sur l'avenir européen commun. Parallèlement, l'UE a continué de communiquer des informations sur

¹² JOIN(2016) 18 final

¹³ [Déclaration de Zagreb du 6 mai 2020 \(europa.eu\)](#)

l'évolution politique et stratégique de ses relations avec les Balkans occidentaux, sur le web et au moyen des médias sociaux. La promotion de la liberté d'expression et du journalisme indépendant dans la région concernée par l'élargissement reste une priorité, tandis que le renforcement des capacités en matière de cybersécurité est un élément essentiel de la stratégie numérique pour les Balkans occidentaux¹⁴ et une priorité de la nouvelle stratégie de cybersécurité de l'UE¹⁵.

La **migration** irrégulière a continué d'être un défi majeur pour les Balkans occidentaux et la Turquie. La coopération a été renforcée le long des routes migratoires de la Méditerranée orientale/des Balkans occidentaux. Le trafic de migrants, la situation des mineurs non accompagnés, la traite des êtres humains et les capacités insuffisantes des régimes d'asile nationaux restent préoccupants. La crise en Afghanistan pourrait entraîner une nouvelle augmentation du nombre de réfugiés afghans et il importe dès lors de poursuivre la coopération étroite entre l'UE et les pays partenaires.

En 2021, le nombre total d'arrivées irrégulières dans l'UE depuis les **Balkans occidentaux** a augmenté par rapport à 2020, quelque 23 000 franchissements irréguliers des frontières ayant été détectés au cours des sept premiers mois de l'année, contre environ 27 000 arrivées irrégulières pour l'ensemble de l'année 2020. En raison des mouvements migratoires intenses, un grand nombre de réfugiés et de migrants ont continué d'être présents dans la région, en particulier en Serbie et en Bosnie-Herzégovine. À l'heure actuelle, la région compte environ 20 000 migrants et réfugiés. On estime par ailleurs qu'ils sont des milliers en dehors des structures d'accueil.

Bien que des progrès soient réalisés, des efforts supplémentaires sont nécessaires dans les Balkans occidentaux pour la mise en place d'institutions, de législations et de procédures nouvelles ou plus solides dans les domaines de l'asile, des retours et de la gestion des frontières, en vue également de la transposition d'un acquis de l'UE complexe et exigeant. Les partenaires des Balkans occidentaux devraient également assumer leurs responsabilités et s'appropriier tous les aspects de la migration. Il est nécessaire de renforcer les régimes d'asile, d'accélérer les retours volontaires et non volontaires et d'intensifier la coopération en matière de réadmission avec les pays d'origine, ainsi que la coopération régionale et internationale en matière de lutte contre les groupes criminels organisés impliqués dans le trafic de migrants et la traite des êtres humains. La coopération et la coordination régionales avec l'UE restent essentielles.

Les négociations sur des accords sur le statut sont achevées avec cinq pays de la région, permettant à l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) de déployer des équipes du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes habilitées à intervenir dans les zones jouxtant la frontière extérieure de l'UE pour épauler les autorités nationales de surveillance des frontières; ces accords n'ont toutefois pas encore été signés avec la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine du Nord. Afin de renforcer la gestion et la protection des frontières, l'entrée en vigueur et la mise en œuvre effective de tous les accords sur le statut constituent une priorité majeure. Les accords avec l'Albanie, le Monténégro et la Serbie sont déjà entrés en vigueur et des déploiements ont suivi.

La **Turquie** continue d'héberger la plus grande population de réfugiés au monde, avec environ 4 millions de réfugiés en provenance de Syrie et d'autres pays présents sur son territoire. Au cours des huit premiers mois de 2021, le nombre total d'arrivées dans l'UE en

¹⁴ [Lancement de la stratégie numérique pour les Balkans occidentaux \(europa.eu\)](https://europa.eu)

¹⁵ JOIN(2020) 18 final

provenance de Turquie était de 9 703, contre 12 331 pour la même période en 2020. Toutefois, bien que la pression migratoire aux frontières terrestres et maritimes entre la Turquie et la Grèce soit également restée faible, 4 739 personnes sont arrivées en Italie en provenance de Turquie sur la même période, contre 1 111 en 2020. Dans le même temps, le nombre total d'arrivées irrégulières à Chypre était de 5 553 (4 957 par franchissement de la ligne verte), contre 3 800 en 2020.

Compte tenu de la situation en Afghanistan et de la perception qu'a la population turque des migrants, les autorités turques renforcent leurs infrastructures frontalières le long de la frontière avec l'Iran. Les autorités turques consacrent aussi davantage de ressources à la prévention du trafic de migrants et à la lutte contre ce phénomène, mais il est nécessaire d'accroître la coopération internationale en matière répressive sur l'ensemble de la route migratoire, des pays d'origine à la Turquie, aux Balkans occidentaux et à l'UE, afin de lutter contre les réseaux de passeurs. La poursuite d'une coopération étroite dans les domaines de la gestion des frontières et de la lutte contre le trafic de migrants reste une priorité essentielle.

Fonctionnement des institutions démocratiques

Procéder à des réformes crédibles et durables dans le domaine de la démocratie demeure un défi pressant pour les pays concernés par l'élargissement. L'absence de progrès significatifs, voire le recul en la matière, continue de s'expliquer principalement par une absence de véritable volonté politique.

La forte polarisation politique, les boycotts des élections et des travaux parlementaires décrétés par l'opposition et, dans certains cas, la méfiance manifeste dans l'ensemble de la sphère politique (notamment au sein des parlements) continuent d'entraver le fonctionnement des systèmes et des institutions démocratiques des partenaires des **Balkans occidentaux**. En **Serbie**, le parlement et les forces politiques ont poursuivi le dialogue entre les partis dirigé par le Parlement européen en vue de parvenir à un large consensus des différents partis sur les réformes liées à l'UE, ce qui est essentiel pour que le pays progresse sur la voie de son adhésion à l'UE. Lors de la session plénière de septembre, les cofacilitateurs du Parlement européen et du Parlement serbe sont parvenus à un accord relatif à un document de travail contenant 16 mesures visant à renforcer la confiance dans le processus électoral, assorties d'une série d'actions concrètes et d'un calendrier. Des propos incendiaires à l'encontre des opposants politiques, des journalistes et de la société civile ont été tenus lors des débats en plénière dans certains pays. Les travaux parlementaires se sont poursuivis malgré les restrictions liées à la COVID-19. Une société démocratique fondée sur l'état de droit exige de lutter sans ambiguïté contre la corruption et de garantir l'indépendance et l'efficacité des systèmes judiciaires.

Au **Monténégro**, les élections législatives ont entraîné un changement dans la coalition au pouvoir et un nouveau paysage politique a vu le jour. Les frictions entre les pouvoirs exécutif et législatif ont ralenti les réformes, la nouvelle législation introduite par la majorité parlementaire remettant en cause les avancées antérieures. Au **Kosovo**, la victoire écrasante d'une alliance d'opposition lors des élections législatives a représenté un changement politique majeur et a conduit à la mise en place d'un gouvernement disposant d'une majorité solide au sein de l'Assemblée. Le 17 octobre 2021, des élections locales se sont déroulées au Kosovo. Elles ont fait l'objet d'une mission d'observation électorale de l'UE qui rendra une évaluation après les élections. Bien que les élections dans la région aient été généralement bien organisées, notamment grâce à un recours accru aux technologies de l'information en **Albanie**, de nombreuses recommandations des précédentes missions d'observation électorale

dans la région concernant le dépouillement des votes, les listes électorales, le financement des campagnes, le règlement des litiges et les sanctions en cas de fraudes électorales doivent encore être correctement appliquées et il doit être remédié aux faiblesses structurelles. En particulier, des efforts considérables sont encore nécessaires dans l'ensemble de la région pour accroître la transparence et l'obligation de rendre des comptes en ce qui concerne le financement des partis politiques et des campagnes électorales, ainsi que pour garantir un accès équitable aux médias. En **Bosnie-Herzégovine**, un groupe de travail interagences a été mis sur pied en mai 2021 pour débattre des réformes électorales et constitutionnelles. Les acteurs et les institutions politiques doivent engager un dialogue transparent et inclusif pour remédier aux lacunes électorales de longue date avant les prochaines élections générales qui se tiendront en octobre 2022.

En **Turquie**, le recul démocratique s'est poursuivi au cours de la période de référence. Le pays doit mettre son cadre constitutionnel en conformité avec les normes européennes. Bien que l'état d'urgence ait pris fin en juillet 2018, certaines dispositions juridiques accordant des pouvoirs extraordinaires aux autorités publiques et maintenant plusieurs éléments restrictifs de l'état d'urgence restent intégrées dans le système juridique, ce qui a affecté la démocratie et les droits fondamentaux. En juillet 2021, le Parlement turc a approuvé un projet de loi qui prolonge d'un an la durée de ces éléments restrictifs de l'état d'urgence. L'accès à la justice des personnes affectées par les décrets-lois d'urgence est resté limité. Le système présidentiel exécutif ne garantit pas une séparation saine et réelle des pouvoirs, réduisant la responsabilité démocratique de l'exécutif. Dans le sud-est du pays, les maires révoqués de force ont continué d'être remplacés par des administrateurs nommés par le gouvernement, ce qui est contraire à l'avis de la Commission de Venise de juin 2020¹⁶. Le fait que les partis de l'opposition et les médias soient dans la ligne de mire du pouvoir judiciaire a gravement mis en péril la légitimité des institutions démocratiques turques et le pluralisme politique. À cet égard, la décision de la Cour constitutionnelle d'accepter la mise en accusation visant à dissoudre le deuxième plus grand parti d'opposition envoie un autre signal inquiétant. La politisation de l'administration publique s'est poursuivie. La société civile a été soumise à des pressions constantes et l'espace dont elle dispose pour fonctionner librement n'a cessé de diminuer.

Réforme de l'administration publique

Les administrations publiques conçoivent et mettent en œuvre les politiques publiques, gèrent les investissements publics et fournissent des services publics essentiels qui améliorent le bien-être de tous les citoyens. Pour instaurer la confiance, les administrations publiques doivent être transparentes, tenues de rendre des comptes et efficaces. Si des progrès satisfaisants ont été accomplis au cours de l'année écoulée, les principales lacunes concernent différentes formes de politisation.

La **planification des politiques** s'est quelque peu améliorée, mais des efforts supplémentaires s'imposent pour garantir un contrôle de qualité strict par les administrations centrales, pour renforcer les capacités en matière d'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et pour promouvoir une culture en la matière au sein de l'administration publique. Les capacités en matière de **suivi des politiques** devraient être renforcées.

¹⁶ [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD\(2020\)011-e](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD(2020)011-e)

Au Monténégro, la qualité globale des documents stratégiques produits au cours de la période de référence s'est améliorée. La Macédoine du Nord a adopté une nouvelle méthodologie pour élaborer les stratégies sectorielles, en assurer le suivi et en rendre compte, qui vise à renforcer la planification des politiques. En Albanie, des progrès modestes ont été accomplis dans la mise en œuvre des analyses d'impact de la réglementation, l'amélioration des dispositifs de gouvernance concernant les consultations publiques et la mise en place de systèmes informatiques pour la planification intégrée. D'une manière générale, les politiques, la législation et les investissements publics dans la région sont encore souvent élaborés sans analyse d'impact.

L'obligation de rendre des comptes incombant aux administrations publiques reste une priorité absolue. Les organismes publics ne sont pas toujours créés et organisés de manière efficace. Au Monténégro, les récentes réorganisations de l'administration publique ont entraîné d'importants changements de personnel, y compris au niveau des hauts fonctionnaires, compromettant la capacité du pays à garder un personnel expérimenté dans les questions liées au processus d'adhésion à l'UE dans de nombreux secteurs. En Albanie, des services subordonnés ont été créés ces dernières années sans planification stratégique. Au Kosovo, des retards ont été observés dans l'application du cadre législatif récemment adopté pour améliorer l'organisation de l'administration et l'obligation de rendre des comptes qui lui incombe. En Macédoine du Nord, la nouvelle loi sur l'organisation de l'État, qui vise à rationaliser le cadre institutionnel, à éliminer les chevauchements de compétences et à accroître l'efficacité de l'administration doit encore être adoptée. La Turquie ne dispose d'aucun programme global de réforme de l'administration publique et d'aucune institution chef de file chargée du processus.

La gestion des ressources humaines et de la fonction publique, y compris pour ce qui est de la reddition de compte par les gestionnaires et de la professionnalisation accrue de la fonction publique, doit encore être assurée dans la plupart des pays, en donnant aux cadres supérieurs et aux responsables les moyens d'agir et en leur déléguant la prise de décision. Des procédures de recrutement, de promotion, de rétrogradation et de révocation transparentes et fondées sur le mérite doivent être intégrées dans les cadres législatifs et appliquées de manière cohérente dans tous les services publics aux niveaux central et local. La structure de l'administration publique doit garantir des chaînes de responsabilité effectives. L'Albanie a accompli des étapes clés en numérisant entièrement le processus de recrutement des fonctionnaires afin de garantir une plus grande transparence. En Serbie, aucun progrès n'a été constaté en ce qui concerne la réduction du nombre excessif de postes d'encadrement supérieur occupés par intérim. En Bosnie-Herzégovine, les différences de conditions de travail découlant des diverses législations relatives à la fonction publique ainsi que les divergences dans les pratiques des différents niveaux de pouvoir continuent d'entraver la mobilité des fonctionnaires et la création d'un espace administratif répondant aux mêmes normes. La plupart des pays ont déployé des efforts pour améliorer les services aux entreprises et au grand public. La Serbie, l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord ont lancé des initiatives et des services d'administration en ligne en réaction à la pandémie de COVID-19. La reddition de comptes par l'administration et la gestion des ressources humaines restent une source de préoccupation en Turquie. Alors que la politisation de l'administration s'est poursuivie, la volonté politique de procéder à des réformes fait toujours défaut.

Le rôle des autorités régionales et locales dans le processus d'alignement de la législation sur l'acquis de l'Union et dans l'application in fine des règles de l'UE doit être pris en compte. Il importe donc de garantir un juste équilibre entre les autorités centrales, régionales et locales. En Turquie, les décisions et les mesures ciblées prises par les autorités contre les

municipalités dirigées par des maires issus de partis de l'opposition restent profondément préoccupantes.

Les **capacités administratives** et les normes professionnelles des organismes chargés de la mise en œuvre de l'acquis de l'UE doivent être renforcées et il y a lieu de préserver l'indépendance des instances réglementaires.

Le fonctionnement des **systèmes de passation des marchés publics et de gestion des finances publiques** reste problématique. Dans l'ensemble, la transparence et l'obligation de rendre compte en ce qui concerne les mesures liées à la COVID-19 ont été très limitées.

Le Kosovo, le Monténégro et la Serbie ont progressé dans la numérisation de leurs systèmes de passation de marchés. Dans le même temps, le contournement des normes de l'UE en matière de marchés publics en Serbie est devenu une source de préoccupation, puisque 54 % de la valeur cumulée de tous les marchés publics en 2020 ont été exemptés de l'application de la loi sur les marchés publics. Au Monténégro, les concessions aéroportuaires doivent encore faire l'objet d'un appel d'offres conforme aux normes de l'UE en matière d'équité et de transparence des marchés publics. La Macédoine du Nord et la Serbie ont quelque peu renforcé les capacités de leurs systèmes de passation de marchés, mais il convient d'accorder la priorité au renforcement des capacités en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. L'Albanie et le Monténégro ont amélioré leur législation sur les marchés publics et l'Albanie a adopté sa toute première stratégie dans ce domaine. Pendant la majeure partie de la période de référence, la Bosnie-Herzégovine a accordé un traitement préférentiel aux soumissionnaires nationaux lors de l'attribution de marchés publics, ce qui constitue une violation de l'accord de stabilisation et d'association.

La Turquie continue d'afficher de grandes lacunes en ce qui concerne l'alignement de sa législation sur l'acquis de l'Union, car le champ d'application de la réglementation sur les marchés publics se trouve considérablement réduit par diverses exemptions, ainsi que des avantages de prix intérieurs et des pratiques de compensation discriminatoires. Le recours au système électronique de passation de marchés a été multiplié par quatre dans le pays.

La réforme des systèmes nationaux de gouvernance pour améliorer la reddition de comptes par les gestionnaires, la **bonne gestion financière** et l'audit externe des fonds publics sont essentiels. Les progrès en matière de contrôles internes des finances publiques et de reddition de comptes par les gestionnaires ont été lents durant la pandémie de COVID-19, mais l'Albanie et la Serbie ont réalisé des progrès notables dans la définition du cadre stratégique et l'élaboration de la méthodologie de mise en œuvre de leurs réformes. L'Albanie s'est efforcée de mettre davantage en œuvre les recommandations de la cour des comptes albanaise en 2020, notamment pour remédier aux faiblesses qui limitaient l'impact des audits externes, au contrôle législatif limité et au manque de communication avec le public. Le Monténégro a considérablement amélioré le suivi des recommandations d'audit et a mis en place une communication plus ouverte et plus transparente avec le Parlement et le grand public. L'Albanie a pris des mesures décisives pour renforcer le contrôle interne des finances publiques (CIFP), notamment des mesures ayant trait à la délégation des responsabilités financières ainsi qu'au contrôle et au suivi des audits internes.

Bien que le renforcement des systèmes et des capacités de **gestion des investissements publics** soit défini comme une priorité pour tous les pays concernés par l'élargissement, en particulier dans le cadre du plan économique et d'investissement pour les Balkans occidentaux, peu de progrès ont été accomplis au cours de l'année écoulée. Toutefois, étant donné que le Monténégro procède à une évaluation de la gestion des investissements publics en 2021, toutes les économies des Balkans occidentaux disposent désormais de

recommandations fondées sur des données probantes quant à la manière de rendre les investissements publics plus efficaces.

Tous les pays candidats et candidats potentiels doivent renforcer leur capacité à produire des **statistiques** de bonne qualité, conformément aux principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne, lesquels sont fondés sur l'indépendance professionnelle, l'impartialité, la fiabilité, la transparence et la confidentialité. Il est également essentiel de fournir davantage de données à Eurostat. Dans les Balkans occidentaux et en Turquie, les recensements de la population et du logement constituent les principales priorités des instituts de statistique et des ressources suffisantes devraient être allouées à leur réalisation. Un secteur spécifique dans lequel tous les pays doivent réaliser des progrès est le système européen de comptes (SEC 2010, statistiques macroéconomiques).

Économie

La **pandémie de COVID-19** a eu d'importantes conséquences négatives pour la croissance économique dans les Balkans occidentaux et en Turquie en 2020. Dans les Balkans occidentaux, l'activité économique s'est contractée de 3,4 %. L'économie de la Turquie a connu une certaine expansion en 2020 (croissance du PIB réel de 1,8 %). D'un bout à l'autre des Balkans occidentaux, l'ampleur de la récession a considérablement varié en 2020, allant d'une baisse relativement limitée de 1 % du PIB en Serbie à une très forte perte de production de 15,2 % au Monténégro, tandis que la Bosnie-Herzégovine (4,6 %), l'Albanie (3,8 %), la Macédoine du Nord (4,5 %) et le Kosovo (4,1 %) affichaient des niveaux de contraction intermédiaire. La structure sectorielle des économies, la part du tourisme en particulier, a joué un rôle capital dans la gravité des répercussions économiques, expliquant notamment la très forte contraction enregistrée au Monténégro. De bonnes saisons agricoles ont eu un effet modérateur, notamment en Serbie et en Albanie. Des différences dans les stratégies adoptées face à la crise, dues en partie à des marges de manœuvre disponibles plus ou moins grandes, ont aussi eu une incidence sur les résultats économiques. En Turquie, la croissance économique s'est accompagnée d'une inflation constamment élevée, de déficits extérieurs en hausse et d'une dépréciation continue de la monnaie nationale, due en grande partie à une perception accrue du risque découlant des changements fréquents de gouverneur de la banque centrale.

Selon les projections, la plupart des économies devraient afficher une reprise en 2021 avant de rattraper, voire de dépasser, les taux de croissance antérieurs à la pandémie. Après des déficits budgétaires élevés liés à la crise et des hausses importantes du ratio d'endettement en 2020, il est prévu de parvenir à un assainissement budgétaire progressif à compter de 2021 ou de 2022.

Toutefois, si l'on veut favoriser une reprise durable à moyen terme, il importe d'accélérer encore la mise en œuvre des **réformes structurelles**. C'est essentiel pour satisfaire aux deux critères économiques conditionnant l'adhésion à l'UE, à savoir parvenir à une économie de marché viable et démontrer la capacité à faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché au sein de l'UE. Tandis que le score moyen de mise en œuvre des mesures de réforme du programme de réforme économique (PRE) n'était que de 2,7 (sur 5) en 2020, le niveau de mise en œuvre des recommandations arrêtées d'un commun accord a fortement augmenté, passant de 35,5 % pour les orientations stratégiques adoptées en 2019 à 50,8 % en 2020. Cette amélioration est essentiellement liée au caractère temporaire particulier de nombreuses mesures recommandées pour atténuer la crise de la COVID-19.

Les marchés du travail des Balkans occidentaux et de la Turquie continuent d'être caractérisés par des taux d'activité et d'emploi globalement bas, ainsi que par une économie informelle et un chômage importants. Les taux d'activité ont diminué dans tous les pays en 2020, les citoyens ayant eu tendance à se retirer de la population active durant la crise de la COVID-19. Le faible taux d'intégration des femmes et des jeunes dans le marché du travail demeure un défi de taille. En juillet 2021, les Balkans occidentaux ont approuvé une déclaration relative à la garantie d'une intégration durable des jeunes sur le marché du travail et à l'adoption de mesures concrètes pour progressivement établir, mettre en œuvre et renforcer les dispositifs de garantie pour la jeunesse. Les réformes et les investissements dans les systèmes éducatifs, ainsi que les mesures de reconversion et de renforcement des compétences jouent un rôle capital pour relever les défis du marché du travail.

La numérisation du secteur industriel et le développement des compétences **numériques** de toutes les franges de la société sont essentiels pour doper l'employabilité et faire progresser l'économie numérique. Adopté en septembre 2020, le plan d'action en matière d'éducation numérique 2021-2027¹⁷ vise à aider les systèmes d'éducation et de formation à relever les défis de la crise de la COVID-19 et à soutenir la transformation numérique à plus long terme. Le paysage médiatique a lui aussi changé et des mesures de soutien sont désormais nécessaires pour soutenir l'indépendance réglementaire et protéger les mineurs dans les médias numériques.

III. APTITUDE À ASSUMER LES OBLIGATIONS DÉCOULANT DE L'ADHÉSION

La méthodologie révisée organise les chapitres de négociation en groupes thématiques dans un souci de dynamiser davantage le processus et de favoriser la fertilisation croisée. Cette nouvelle approche se retrouve aussi dans la présentation ci-après de l'alignement sur l'acquis de l'UE.

Le groupe de chapitres «**Marché intérieur**» englobe: la libre circulation des marchandises (chapitre 1), la libre circulation des travailleurs (chapitre 2), le droit d'établissement et la libre prestation de services (chapitre 3), la libre circulation des capitaux (chapitre 4), le droit des sociétés (chapitre 6), le droit de la propriété intellectuelle (chapitre 7), la politique de concurrence (chapitre 8), les services financiers (chapitre 9) et la protection des consommateurs et de la santé (chapitre 28). L'alignement dans ces domaines est capital pour tirer pleinement parti des accords de stabilisation et d'association et pour renforcer encore l'intégration commerciale avec l'UE, de loin le premier partenaire commercial de la région. Il aura également pour effet de rendre les investissements de l'UE plus attrayants et de faciliter les synergies dans les chaînes d'approvisionnement, la création d'emplois et l'accès aux capitaux.

Les Balkans occidentaux sont, de manière générale, modérément préparés dans nombre de domaines du marché intérieur. En ce qui concerne la libre circulation des marchandises, le Kosovo a accompli des progrès modestes, tandis que les autres partenaires des Balkans occidentaux n'ont accompli que des progrès limités. Des progrès modestes ont été accomplis par le Monténégro et la Serbie en matière de libre circulation des services, par l'Albanie, le Kosovo, le Monténégro et la Macédoine du Nord en matière de libre circulation des capitaux et par la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo et le Monténégro en matière de politique de concurrence. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo et le Monténégro ont également progressé dans le domaine des services financiers.

¹⁷ COM(2020) 624 final.

La coopération régionale et les cadres de coopération régionale inclusive tels que la stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR) ou la stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR) ont continué de faciliter les préparatifs en vue d'une participation, à terme, au marché intérieur de l'UE. Le marché commun régional des Balkans occidentaux, qui s'appuie sur les règles et les normes de l'UE, est un tremplin pour intégrer plus étroitement la région avec le marché unique de l'UE avant l'adhésion. Lors du sommet de Sofia du 10 novembre 2020, les dirigeants des six Balkans occidentaux ont adopté le plan d'action relatif au marché commun régional et la déclaration relative au programme environnemental pour les Balkans occidentaux.

La Turquie a accompli des progrès modestes en matière de libre circulation des capitaux, de services financiers et de politique de concurrence, domaine dans lequel de graves problèmes subsistent toutefois en ce qui concerne les aides d'État. Elle est bien avancée en matière de droit des sociétés et bien préparée dans les domaines de la libre circulation des marchandises, des services financiers, de la protection des consommateurs et de la santé, ainsi que du droit de la propriété intellectuelle. Elle en est à la phase initiale de préparation dans les domaines de la libre circulation des services et de la libre circulation des travailleurs, dans lesquels aucun progrès n'a été accompli.

Le groupe de chapitres «**Compétitivité et croissance inclusive**» englobe: la société de l'information et les médias (chapitre 10), la fiscalité (chapitre 16), la politique économique et monétaire (chapitre 17), la politique sociale et l'emploi (chapitre 19), la politique industrielle (chapitre 20), la science et la recherche (chapitre 25), l'éducation et la culture (chapitre 26) et l'union douanière (chapitre 29). Les réformes dans ces domaines sont extrêmement importantes au regard des programmes de réforme économique des Balkans occidentaux et reçoivent le soutien du plan économique et d'investissement, car elles contribueront à renforcer la compétitivité de la région et son attractivité auprès des entreprises, ainsi qu'à réduire l'écart existant avec l'économie de l'UE.

La plupart des partenaires des Balkans occidentaux sont modérément préparés dans les domaines liés à ce groupe de chapitres. Toutefois, la Bosnie-Herzégovine en est encore à la phase initiale dans plusieurs domaines. Dans le domaine de la fiscalité, la Serbie a accompli des progrès satisfaisants, tandis que la Bosnie-Herzégovine n'en a accompli aucun et que tous les autres partenaires en ont accompli de modestes. En ce qui concerne l'union douanière, la Macédoine du Nord a réalisé des progrès satisfaisants, la Serbie et l'Albanie ont réalisé des progrès limités, tandis que le Kosovo et le Monténégro ont réalisé des progrès modestes. Dans le domaine de l'éducation et de la culture, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie ont accompli des progrès modestes. Dans le domaine de la science et de la recherche, l'Albanie a réalisé des progrès satisfaisants, tandis que la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie ont réalisé des progrès modestes. L'Albanie et le Kosovo sont les partenaires des Balkans occidentaux qui ont accompli des progrès modestes dans le domaine de la société de l'information et des médias, tout comme la Macédoine du Nord en matière de politique économique et monétaire et l'Albanie et la Macédoine du Nord en matière de politique sociale et d'emploi. En matière de politique d'entreprise et de politique industrielle, tous les partenaires des Balkans occidentaux ont accompli des progrès modestes, à l'exception de la Bosnie-Herzégovine.

Grâce aux progrès réalisés par la Serbie dans ce groupe de chapitres, la Commission considère que ce pays en remplit désormais tous les critères d'ouverture, surtout après avoir mis fin à la discrimination fiscale à l'égard de l'alcool importé. De manière générale, la région doit entreprendre des réformes socio-économiques pour remédier aux faiblesses structurelles, à la faible compétitivité, au chômage élevé, ainsi qu'aux effets de la pandémie

de COVID-19. Des progrès en matière d'alignement sur les règles de l'UE dans les domaines de la TVA, des droits d'accises et de la fiscalité directe auraient pour effet d'encourager les échanges intrarégionaux et internationaux. La région doit aussi renforcer sensiblement son écosystème de la recherche et de l'innovation, de manière à permettre aux économies de rattraper le retard pris par rapport aux évolutions survenues, notamment dans les technologies vertes et numériques. Pour ce qui est de l'éducation et de la culture, le Monténégro et la Serbie font figure de pionniers dans la région, tandis que la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo doivent commencer à rattraper leur retard.

Si la Turquie a poursuivi, dans une mesure limitée, son alignement sur l'acquis de l'UE, un recul a néanmoins été observé dans les domaines de la société de l'information et des médias, de la politique économique et monétaire, de la politique sociale et de l'emploi, ainsi qu'en matière de politique industrielle. La Turquie a accompli des progrès modestes dans les domaines de la science et de la recherche, ainsi que de l'éducation et de la culture; elle doit continuer à rendre l'éducation plus inclusive, en particulier pour les filles. Les préparatifs de la Turquie dans le domaine de la science et de la recherche sont bien avancés. L'intégration commerciale de la Turquie avec l'UE est élevée et la Turquie conserve un bon niveau de préparation en ce qui concerne l'union douanière, mais elle n'a accompli que des progrès limités, notamment dans la mise en œuvre de cette dernière. Le pays continue de déroger à ses obligations découlant de l'union douanière UE-Turquie, ce qui contribue à provoquer un nombre élevé de différends commerciaux.

Le **programme environnemental et la connectivité durable** sont essentiels pour une reprise durable et à l'épreuve du temps, de même que pour l'intégration économique dans la région et avec l'UE, qui seront profitables à la fois aux entreprises et au grand public.

Ce groupe de chapitres englobe: la politique des transports (chapitre 14), l'énergie (chapitre 15), les réseaux transeuropéens (chapitre 21), ainsi que l'environnement et le changement climatique (chapitre 27).

L'Albanie, la Macédoine du Nord et la Serbie sont modérément préparées dans le domaine de l'énergie, tandis que le Monténégro est bien préparé. Dans le domaine des réseaux transeuropéens, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo ont atteint un certain niveau de préparation, tandis que la Serbie est modérément préparée et que la Macédoine du Nord est bien préparée. L'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie ont atteint un certain niveau de préparation en ce qui concerne l'environnement et le changement climatique. L'Albanie et la Bosnie-Herzégovine ont enregistré des progrès modestes en matière de politique des transports, tandis que le Kosovo, la Macédoine du Nord et la Serbie ont enregistré des progrès limités et qu'aucun progrès n'a été observé au Monténégro. Grâce aux progrès réalisés par la Serbie dans ce groupe de chapitres, la Commission considère que ce pays en remplit désormais tous les critères d'ouverture, surtout après avoir adopté la feuille de route relative au dégroupage dans le secteur du gaz.

Pour ce qui est de l'énergie, la Serbie a accompli des progrès satisfaisants, tandis que la Macédoine du Nord, le Kosovo et l'Albanie ont accompli des progrès modestes et le Monténégro des progrès limités. En ce qui concerne les réseaux transeuropéens, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie ont réalisé des progrès modestes, tandis que le Kosovo, la Macédoine du Nord et le Monténégro n'ont enregistré que des progrès limités. Dans le domaine de l'environnement et du changement climatique, seuls des progrès limités ont été accomplis dans l'ensemble des Balkans occidentaux. Des mesures doivent par conséquent être prises d'urgence dans toute la région pour accélérer l'alignement sur l'acquis de l'UE et renforcer la mise en œuvre, l'application du droit et les investissements. Il convient de

renforcer sensiblement les capacités administratives dans le secteur et de mettre en œuvre des réformes structurelles.

En 2020, la Commission a tenu son engagement de consacrer 1 milliard d'EUR au soutien de la connectivité dans la région. Le portefeuille «connectivité» du cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux inclut désormais 45 projets d'un montant total de 1 milliard d'EUR, qui mobiliseront plus de 3,8 milliards d'EUR d'investissements. Cela a permis de raccourcir la durée des trajets et de rendre ceux-ci plus sûrs, de réduire le temps d'attente aux frontières, d'augmenter les volumes d'échanges et de renforcer la sécurité, la fiabilité, la diversité et le caractère écologique des approvisionnements énergétiques, quelque 300 kilotonnes de CO₂ ayant été évitées. La première série de projets destinés à contribuer à la mise en œuvre des initiatives phares liées à l'investissement du plan économique et d'investissement a été lancée. Ces investissements ont été assortis de travaux de réglementation dans le cadre de la Communauté des transports et de la Communauté de l'énergie. Dans le domaine numérique, l'accord d'itinérance régional pour les Balkans occidentaux est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Le programme de connectivité a été réactualisé avec l'adoption du programme environnemental pour les Balkans occidentaux, qui met l'accent sur l'élaboration de solutions en matière de transports et d'énergie durables dans la région.

Le programme environnemental pour les Balkans occidentaux s'aligne sur les cinq grands domaines couverts par le pacte vert: i) la décarbonation, ii) la dépollution de l'air, de l'eau et des sols, iii) l'économie circulaire, iv) l'agriculture et la production alimentaire, et v) la protection de la biodiversité. La croissance économique et de nouvelles perspectives commerciales iront de pair avec des pratiques de consommation et de production plus durables, comme la promotion d'une économie circulaire, l'efficacité énergétique et une meilleure réutilisation des déchets dans l'ensemble des secteurs économiques, dont l'aménagement urbain et rural, la viabilité des écosystèmes étant une condition indispensable à la réussite du programme.

La Turquie est modérément préparée pour ce qui est de sa politique de transports et d'énergie. Le pays doit poursuivre ses travaux sur la libéralisation du marché du gaz et développer la coopération en matière de sûreté et de sécurité nucléaires. Il a accompli des progrès modestes en matière de réseaux de transport et d'énergie, avec la construction, toujours en cours, de la liaison ferroviaire Halkali-Kapikule, qui reliera la frontière bulgare à Istanbul. La Turquie a atteint un certain degré de préparation dans le domaine de l'environnement et du changement climatique, mais doit relever des défis cruciaux en matière d'environnement et de climat, pour ce qui est tant de l'atténuation que de l'adaptation. La Turquie a ratifié l'accord de Paris sur le changement climatique (instrument de ratification en attente de soumission aux Nations unies). Elle s'est également dite prête à coopérer avec l'UE sur les objectifs du pacte vert pour l'Europe. Ce sont là des évolutions dont il y a lieu de se féliciter. L'intégration, par ce pays, de l'action climatique dans d'autres politiques demeure toutefois limitée.

En ce qui concerne les **ressources, l'agriculture et la cohésion**, les préparatifs sont au point mort. Ce groupe de chapitres englobe: l'agriculture et le développement rural (chapitre 11), la sécurité sanitaire des aliments et la politique vétérinaire et phytosanitaire (chapitre 12), la pêche (chapitre 13), la politique régionale et la coordination des instruments structurels (chapitre 22), ainsi que les dispositions financières et budgétaires (chapitre 33).

La Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie sont modérément préparés pour la plupart des chapitres de ce groupe. L'Albanie et le Kosovo, principalement, ont atteint un certain degré de préparation, tandis que la Bosnie-Herzégovine en est encore à la phase initiale dans la plupart des chapitres.

Dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord ont accompli des progrès modestes, tandis que la Bosnie-Herzégovine n'en a accompli aucun. En matière de sécurité sanitaire des aliments et de politique vétérinaire et phytosanitaire, la Macédoine du Nord et le Monténégro ont réalisé des progrès satisfaisants, l'Albanie ayant pour sa part réalisé des progrès modestes et la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo et la Serbie, des progrès limités. Dans le domaine de la pêche, seule l'Albanie a accompli des progrès satisfaisants. Le Monténégro a accompli des progrès modestes. En ce qui concerne la politique régionale et la coordination des instruments structurels, la Bosnie-Herzégovine n'a accompli aucun progrès, tandis que les autres Balkans occidentaux ont accompli des progrès limités.

La politique turque de soutien à l'agriculture s'est éloignée des principes de la politique agricole commune de l'UE. La Turquie a accompli des progrès satisfaisants dans le domaine de la pêche, des progrès modestes en ce qui concerne la politique régionale et la coordination des instruments structurels, et des progrès limités en matière de sécurité sanitaire des aliments et de politique vétérinaire et phytosanitaire, où la teneur en résidus de pesticides dans les produits alimentaires exportés vers l'UE suscite des inquiétudes.

Le groupe de chapitres «**Relations extérieures**» englobe les relations extérieures (chapitre 30) et la politique étrangère, de sécurité et de défense (chapitre 31).

Tous les partenaires des Balkans occidentaux sont soit bien préparés, soit modérément préparés dans le domaine des relations extérieures, à l'exception de la Bosnie-Herzégovine, qui a atteint un certain degré de préparation. Dans le domaine de **la politique étrangère, de sécurité et de défense**, l'Albanie et le Monténégro sont bien préparés, la Macédoine du Nord et la Serbie sont modérément préparées, et la Bosnie-Herzégovine a atteint un certain degré de préparation.

Tous les Balkans occidentaux ont accompli des progrès modestes dans le domaine des relations extérieures, à l'exception de la Bosnie-Herzégovine, qui n'a accompli que des progrès limités. En matière de politique étrangère, de sécurité et de défense, l'Albanie a accompli des progrès satisfaisants, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie ont accompli des progrès modestes et la Bosnie-Herzégovine n'en a accompli aucun. Les partenaires des Balkans occidentaux ont poursuivi leur coopération étroite avec l'UE en ce qui concerne la politique étrangère et de sécurité commune/politique de sécurité et de défense commune (PESC/PSDC), notamment grâce à d'importantes contributions aux missions et opérations PSDC de l'UE. L'alignement sur la PESC de l'UE (déclarations du haut représentant au nom de l'Union européenne et décisions du Conseil sur les mesures restrictives) est un aspect important du processus d'intégration dans l'UE, qui souligne l'orientation stratégique des pays. L'Albanie et le Monténégro ont maintenu résolument leur alignement systématique et total, preuve de leur engagement et de leur orientation stratégique. Le taux d'alignement de la Macédoine du Nord est passé de 94 % en 2020 à 96 % en août 2021. Celui de la Serbie a augmenté, passant de 56 % en 2020 à 61 % en août 2021, ce qui constitue une première étape vers le renversement de la tendance négative précédente concernant l'exigence d'alignement progressif figurant dans le cadre de négociation du pays. La forte réduction observée dans le taux d'alignement de la Bosnie-Herzégovine, qui est tombé de 70 % en 2020 à 43 % en août 2021, est préoccupante. S'il renversait cette tendance, le pays montrerait son engagement en faveur de sa trajectoire européenne.

La Turquie est modérément préparée en matière de relations extérieures et a atteint un certain degré de préparation en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense. Elle a accompli des progrès limités en ce qui concerne les relations extérieures. Le pays a maintenu

un taux d'alignement très faible sur la PESC, soit 14 % en août 2021 (contre 11 % en 2020 et 21 % en 2019). La politique étrangère de plus en plus affirmée de la Turquie a continué d'aller à l'encontre des priorités de la PESC de l'UE, du fait notamment de l'approche conflictuelle de la Turquie à l'égard de la Libye, de son refus de coopérer avec l'opération IRINI et du soutien qu'elle a apporté aux interventions militaires dans le Caucase, en Syrie et en Iraq. Si la Turquie s'est montrée disposée cette année à nouer le dialogue avec l'UE sur des questions régionales et de politique étrangère et de sécurité, le pays doit encore prendre des mesures décisives pour améliorer sensiblement son alignement sur les déclarations de l'Union européenne et les décisions du Conseil.

IV. COOPÉRATION RÉGIONALE ET RELATIONS DE BON VOISINAGE

Dans les Balkans occidentaux, les relations de bon voisinage et la coopération régionale constituent des éléments essentiels des processus de stabilisation et d'association ainsi que d'élargissement. Elles contribuent à la stabilité, à la réconciliation et à un climat propice au règlement des questions bilatérales en suspens et des problèmes hérités du passé.

Faisant partie des efforts d'intégration économique régionale, l'accord d'itinérance régional pour les **Balkans occidentaux**, signé en avril 2019, a débouché sur une réduction progressive des frais d'itinérance depuis juillet 2019, puis sur leur suppression, avec l'introduction du régime de l'«itinérance aux tarifs nationaux», le 1^{er} juillet 2021. Il s'agit là d'une étape majeure dans la coopération régionale, qui a apporté des avantages tangibles aux citoyens. Des travaux ont commencé, visant à examiner les moyens permettant de réduire les frais d'itinérance entre les partenaires des Balkans occidentaux et l'UE et à élaborer une feuille de route sur le processus, comme énoncé dans la stratégie numérique pour les Balkans occidentaux.

Dans le cadre du Conseil de coopération régionale et de l'ALECE et avec l'appui de la Commission, d'importants travaux techniques ont été réalisés pour permettre la libre circulation des personnes, notamment des professionnels, ainsi que la prestation de services électroniques, et pour faciliter les échanges commerciaux et alléger les formalités douanières au sein de la région, dans le cadre du marché commun régional. Les mesures en résultant n'ont toutefois pas été adoptées à la suite de désaccords non liés à leur teneur. La région doit désormais faire preuve de volonté politique pour mener à bien ces travaux et faire en sorte que l'ensemble des partenaires des Balkans occidentaux adoptent des accords ou des décisions juridiquement contraignants, au profit de leurs citoyens et de leurs entreprises. Il convient, pour ce faire, de mettre ensemble l'accent sur l'établissement du marché commun régional, en se fondant sur les règles et les normes de l'UE et en évitant les mesures unilatérales qui mettent ces travaux en péril.

Malgré les restrictions liées à la COVID-19, l'Office régional de coopération pour la jeunesse a continué de jouer un rôle important dans la poursuite du développement de la coopération régionale et des relations de bon voisinage en offrant aux jeunes des Balkans occidentaux des possibilités de coopération et d'échanges. Les jeunes ont continué de coopérer dans le cadre de plusieurs autres initiatives régionales en ligne ou en personne, y compris par l'intermédiaire du laboratoire régional de la jeunesse.

Le sommet entre l'UE et les Balkans occidentaux qui s'est tenu à Brdo a montré toute l'importance que l'UE attache à la région et a reconfirmé la perspective européenne de cette dernière. Les dirigeants ont salué les avancées obtenues dans la réalisation d'**initiatives** essentielles, notamment en ce qui concerne l'itinérance, le programme environnemental, les voies réservées aux frontières entre l'UE et la région, le programme d'innovation, ainsi que

l'adoption du cadre juridique de l'IAP III. Toutes ces initiatives, qui sont le reflet des priorités stratégiques de l'UE, combinées avec le plan économique et d'investissement, permettront à la région de connaître une reprise plus rapide et plus durable après la pandémie, tout en favorisant son intégration avec l'Union européenne. La Commission a fait part de son intention de proposer un train de mesures de 600 000 000 EUR en faveur de l'investissement au titre de l'IAP en 2021 pour la mise en œuvre du plan économique et d'investissement, sous réserve du respect de procédures prévues par le cadre de programmation et les dispositions de mise en œuvre de l'IAP III. Si l'on y ajoute la proposition de 500 000 000 EUR annoncée en juillet, c'est une enveloppe totale de 1 100 000 000 EUR qui serait ainsi consacrée à la mise en œuvre du plan économique et d'investissement d'ici à la fin de 2021. L'UE et les partenaires des Balkans occidentaux sont convenus de renforcer leur coopération dans toute une série de domaines, y compris sur les principales questions de sécurité.

La normalisation globale des relations entre la Serbie et le Kosovo dans le cadre du dialogue mené grâce à la médiation de l'UE demeure essentielle pour leur avenir européen et la stabilité de la région tout entière. Dans la foulée des élections de début 2021 au Kosovo, le processus s'est poursuivi sous la forme de deux réunions à haut niveau en juin et juillet 2021, mais les relations entre Belgrade et Pristina restent tendues. Les deux parties doivent mener un dialogue constructif dans le but de conclure un accord de normalisation global et juridiquement contraignant réglant toutes les questions en suspens entre elles.

À la suite de tensions survenues dans le nord du Kosovo, un accord a été trouvé, le 30 septembre 2021, dans le cadre du dialogue mené grâce à la médiation de l'UE, sur une désescalade et une mesure temporaire pour remédier au problème des plaques d'immatriculation. Les parties se sont aussi entendues pour constituer un groupe de travail placé sous la direction de l'UE et chargé de trouver dans les six mois à venir une solution permanente basée sur les normes et pratiques de l'UE. L'UE attend des parties qu'elles participent à ce processus de manière constructive afin de garantir la libre circulation des citoyens.

Les accords bilatéraux existants, notamment l'accord de Prespa entre la Macédoine du Nord et la Grèce et le traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération avec la Bulgarie, doivent être mis en œuvre de bonne foi par toutes les parties.

Les relations bilatérales entre le Monténégro et la Serbie ont été marquées par des tensions, une montée en puissance des discours nationalistes et des allégations d'ingérence étrangère en période électorale; la coopération s'est toutefois intensifiée dans certains domaines, tels que le secteur de la santé.

Il est essentiel de surmonter l'héritage du passé et de régler les différends résultant des conflits des années 1990. Il n'y a pas de place dans l'Union pour la négation des génocides, les discours incendiaires ou la glorification de criminels de guerre de l'un ou l'autre camp. Des progrès limités ont été enregistrés dans le règlement d'importantes questions bilatérales en suspens, notamment les questions frontalières et la nécessité de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, d'identifier les personnes toujours portées disparues et d'établir un relevé précis des atrocités du passé au niveau régional.

Aucune obstruction ne devrait empêcher la participation pleine et inclusive de l'ensemble des partenaires des Balkans occidentaux aux initiatives et manifestations de coopération régionale, notamment aux programmes financés par l'UE.

La coopération territoriale a permis aux Balkans occidentaux de coopérer avec les États membres voisins sur de nombreuses questions. Outre la contribution apportée à la croissance, à l'emploi et à la protection de l'environnement, cette coopération a également joué un rôle

important en renforçant la coopération régionale à plusieurs niveaux, en résolvant divers problèmes bilatéraux et en apportant la stabilité. Plus spécialement, la coopération transfrontalière constitue un élément déterminant du processus de réconciliation dans la région. Du fait des conflits des années 1990 (dans l'ex-Yougoslavie), le renforcement des relations de bon voisinage, notamment dans les zones frontalières, demeure une condition préalable à la croissance et à la prospérité, tant pour les régions que pour les bénéficiaires concernés. Les programmes de coopération transfrontalière ont principalement pour but de surmonter l'héritage des conflits du passé et de renforcer la réconciliation en créant des contacts directs entre les entités et les administrations à tous les niveaux, de part et d'autre des frontières.

La **Turquie** ayant poursuivi ses activités non autorisées d'exploration d'hydrocarbures, et en ayant mené de nouvelles, dans les zones maritimes de Chypre et de la Grèce, les tensions sont allées grandissant en Méditerranée orientale et en mer Égée au cours du second semestre de 2020. L'UE a appelé instamment et à maintes reprises la Turquie à éviter toute forme de menace, source de friction ou action nuisant aux relations de bon voisinage et au règlement pacifique des différends. Dans ses conclusions de décembre 2020, le Conseil européen a fermement condamné les actions unilatérales, les provocations et les discours toujours plus durs de la Turquie à l'encontre de l'UE, des États membres de l'UE et des dirigeants européens. Il a aussi souligné le fait que la proposition d'un programme constructif entre l'UE et la Turquie restait valable, pour autant que la Turquie se montre disposée à promouvoir un véritable partenariat avec l'Union et ses États membres et à régler les divergences par le dialogue et dans le respect du droit international. Les tensions en Méditerranée orientale se sont apaisées début 2021. La Turquie a mis un terme à ses activités de forage illégales dans les zones maritimes de Chypre. De nouveaux incidents ont cependant été rapportés début octobre 2021 concernant des études chypriotes et turques.

Les pourparlers exploratoires entre la Grèce et la Turquie ont repris et des contacts à haut niveau ont eu lieu. Le Conseil européen de mars 2021 a réaffirmé que l'UE resterait déterminée à défendre ses intérêts et ceux de ses États membres ainsi qu'à préserver la stabilité régionale. L'UE a prolongé le cadre existant de mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale¹⁸, adopté en novembre 2019.

Parmi les droits souverains dont jouissent les États membres de l'UE figurent, entre autres, celui de conclure des accords bilatéraux et celui d'explorer et d'exploiter les ressources naturelles, conformément à l'acquis de l'UE et au droit international, notamment la convention des Nations unies sur le droit de la mer. La souveraineté et les droits souverains sur les zones maritimes de tous les États côtiers voisins, y compris ceux auxquels leurs îles peuvent prétendre, doivent être respectés, et la question de la délimitation des zones économiques exclusives et du plateau continental devrait être résolue conformément au droit international dans le cadre d'un dialogue mené de bonne foi et visant à établir des relations de bon voisinage. Pour garantir un environnement stable et sûr en Méditerranée orientale et l'instauration, entre l'UE et la Turquie, de relations fondées sur la coopération et mutuellement avantageuses, il est absolument nécessaire de mener un dialogue de bonne foi et de s'abstenir d'actions unilatérales qui vont à l'encontre des intérêts de l'UE et violent le droit international et les droits souverains des États membres de l'UE. Toutes les divergences doivent être réglées par un dialogue pacifique et conformément au droit international.

¹⁸ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020D1657&from=FR>

La détermination sans faille de la Turquie et sa contribution concrète aux négociations relatives à un règlement juste, global et viable de la question chypriote dans le cadre des Nations unies et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies sont d'une importance capitale. Une réunion informelle au format 5+1 sur Chypre s'est tenue en avril 2021. Il importe que la Turquie réaffirme son attachement constructif aux **pourparlers menés sous l'égide des Nations unies en vue du règlement de la question chypriote**, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, aspects externes compris. Il convient de ne prendre aucune mesure unilatérale qui pourrait susciter des tensions sur l'île et compromettre la reprise des pourparlers. En ce qui concerne Varosha, la Turquie doit revenir immédiatement sur les actions unilatérales annoncées le 20 juillet 2021 et annuler toutes les mesures prises concernant Varosha depuis octobre 2020 qui sont contraires aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. Il est urgent que la Turquie remplisse son obligation consistant à mettre pleinement en œuvre le protocole additionnel à l'accord d'association UE-Turquie et avance sur la voie de la normalisation de ses relations avec la République de Chypre.

Les relations de bon voisinage et la réconciliation sont intrinsèquement liées à l'état de droit, à la gouvernance économique et à la coopération régionale. L'objectif spécifique de l'**IAP III** dans ce domaine est de contribuer à la cohésion et à la résilience de la société en prenant à bras-le-corps les conséquences des conflits du passé et en rendant justice à toutes les victimes de ces conflits. De même, l'amélioration des relations de bon voisinage favorise la confiance des citoyens et contribue à supprimer les obstacles à la coopération et aux échanges politiques, économiques et sociaux. Compte tenu de ce qui précède, l'IAP III donnera la priorité aux actions qui contribuent à l'instauration d'un climat de confiance, à la cohésion de la société et au renforcement des relations de voisinage, notamment 1) en luttant contre l'impunité des crimes internationaux graves, y compris par une coopération régionale forte et des poursuites nationales efficaces, 2) en promouvant les droits des victimes, 3) en favorisant une intensification du dialogue politique et stratégique aux niveaux politique et technique et des efforts de médiation visant à régler les problèmes en suspens hérités du passé et en promouvant l'éducation et la jeunesse, notamment le dialogue interculturel, en tant que vecteurs de cohésion sociale et de relations pacifiques et moteurs d'un développement socio-économique durable; et 4) en développant les échanges locaux et interpersonnels dans divers domaines, notamment la coopération économique et environnementale, la bonne gouvernance et la justice, les médias, l'inclusion sociale, les droits de l'homme, en particulier l'égalité hommes-femmes, les droits de l'enfant, la participation des jeunes, les droits sociaux et les droits des personnes appartenant à des minorités.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'analyse qui précède et des évaluations figurant dans les résumés par pays joints en annexe, la Commission présente les conclusions et recommandations suivantes:

I.

1. Une **politique d'élargissement crédible** est un investissement géostratégique dans la **paix, la stabilité, la sécurité et la croissance économique dans toute l'Europe**. À chaque élargissement, toujours plus de citoyens ont pu bénéficier des avantages procurés par l'UE. Pour y parvenir, il est essentiel de veiller à ce que le processus continue d'être fondé sur des **conditions strictes mais équitables et sur le principe des mérites propres**. Il y a lieu que ces conditions soient objectives, précises, détaillées, strictes et vérifiables. Cette approche contribue à la préparation des pays concernés au respect de toutes les exigences de l'adhésion, qui est l'une des principales priorités politiques de l'UE.
2. La méthodologie de l'élargissement révisée en 2020 vise à **renforcer encore le processus d'adhésion** en le rendant plus prévisible, plus crédible, plus dynamique et en le soumettant à un pilotage politique plus déterminé. Le processus d'adhésion repose est fondé sur le mérite et basé sur la confiance, le respect mutuel et des engagements clairs de la part tant de l'Union européenne que des Balkans occidentaux.
3. Les retards dans le lancement officiel des négociations d'adhésion avec l'Albanie et la Macédoine du Nord ont une incidence négative sur la crédibilité de l'UE. Les questions bilatérales en suspens entre la Bulgarie et la Macédoine du Nord doivent être résolues en priorité. Il est essentiel que les États membres de l'UE concluent sans plus tarder les discussions sur les cadres de négociation et que les premières conférences intergouvernementales avec l'Albanie et la Macédoine du Nord se tiennent dès que possible et avant la fin de l'année. Les conférences intergouvernementales avec le Monténégro et la Serbie qui se sont tenues en juin 2021 ont approuvé l'application de la méthode révisée avec ces deux pays.
4. La **déclaration de Brdo du 6 octobre 2021** a envoyé aux partenaires des Balkans occidentaux un signal important indiquant que leur avenir se situe dans l'Union européenne. L'UE a réaffirmé qu'elle soutenait sans équivoque la perspective européenne des Balkans occidentaux et s'est félicitée de l'attachement des partenaires des Balkans occidentaux à la perspective européenne, qui constitue un intérêt stratégique mutuel et un choix stratégique partagé. L'UE s'est félicitée de l'engagement réaffirmé des partenaires des Balkans occidentaux en faveur de la **primauté de la démocratie, des valeurs fondamentales et de l'état de droit**.
5. L'accord visant à organiser des **sommets UE-Balkans occidentaux en tant qu'événements réguliers** constitue un engagement important qui servira de cadre au dialogue politique au plus haut niveau et permettra d'associer la région plus étroitement aux politiques de l'UE au fur et à mesure de sa progression vers l'UE. Les initiatives adoptées lors du sommet de Brdo reflètent les priorités politiques de l'UE et offrent de nouvelles opportunités et de nouveaux avantages aux citoyens de la région. À l'occasion du sommet, les dirigeants ont lancé un **programme spécifique pour les Balkans occidentaux en matière d'innovation, de recherche, d'éducation, de culture, de jeunesse et de sport** («programme d'innovation pour les Balkans occidentaux»), qui vise à promouvoir l'excellence scientifique, à réformer les systèmes éducatifs de la région, à créer de nouvelles possibilités pour les jeunes et à contribuer à prévenir la fuite des

cerveaux. Ils se sont félicités de la feuille de route, qui créera les conditions et fixera des objectifs clairs pour **réduire les frais d'itinérance** entre l'UE et les Balkans occidentaux. En outre, les participants au sommet ont salué l'accord intervenu sur un plan d'action détaillé concernant le **programme en matière d'environnement**, et les dirigeants sont convenus de renforcer la coopération dans un certain nombre de domaines, dont la sécurité.

6. La **Turquie** reste un partenaire clé de l'Union européenne dans des domaines d'intérêt commun essentiels tels que la migration, le contre-terrorisme, l'économie, le commerce, l'énergie et le transport. Dans ce contexte, des dialogues de haut niveau sur le climat et les migrations ont été organisés, qui seront suivis prochainement d'un dialogue sur la santé. En juin 2019, le Conseil a réaffirmé que la Turquie continuait de s'éloigner un peu plus encore de l'Union européenne, que les négociations d'adhésion avec ce pays étaient au point mort et que ni l'ouverture ni la clôture d'aucun autre chapitre n'étaient envisageable. Les faits sous-jacents qui ont conduit à cette appréciation subsistent toujours. Néanmoins, le dialogue et la coopération avec la Turquie se sont intensifiés en 2021.
7. La **pandémie de COVID-19** a continué de toucher durement les Balkans occidentaux et la Turquie tout au long de la période de référence. Les autorités des pays de l'élargissement ont continué d'adopter des mesures strictes pour limiter la propagation de la pandémie et ses effets sanitaires, ainsi que pour en atténuer les conséquences socio-économiques. Toute mesure visant à réduire le taux d'infection doit être proportionnée, limitée dans le temps et respecter les libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression. Les incidences économiques de la pandémie sont restées importantes et la marge de manœuvre budgétaire aux fins de l'intervention des gouvernements s'en est trouvée globalement limitée.
8. L'UE, elle-même gravement touchée par cette crise, a mobilisé une **enveloppe de plus de 3,3 milliards d'EUR**, y compris un soutien immédiat pour relever les défis sanitaires et un financement substantiel en faveur de la relance économique de la région. L'UE traite en outre les Balkans occidentaux comme des partenaires privilégiés en continuant de leur permettre d'accéder à de nombreux instruments et initiatives normalement réservés à ses États membres en fournissant des quantités importantes de vaccins par la revente ou le don par les États membres (près de 2,9 millions de doses au total à la fin du mois d'août 2021); et en leur permettant d'assurer la compatibilité de leurs certificats COVID avec le certificat COVID numérique de l'UE (l'Albanie, la Macédoine du Nord et la Turquie étant les premières à le faire). Ce soutien de l'UE **va bien au-delà, et est beaucoup plus exhaustif, que celui apporté à la région par tout autre partenaire**. Tout comme l'UE est le premier investisseur, donateur et partenaire commercial des Balkans occidentaux, ce soutien est un autre signe manifeste de l'ancrage stratégique de la région dans l'UE.
9. Le **plan économique et d'investissement** de l'UE pour les Balkans occidentaux fournira une impulsion majeure à la région, avec 9 milliards d'EUR sous forme de subventions et de garanties, qui permettront de mobiliser des investissements d'un montant maximal de 20 milliards d'EUR. Ce plan, doté de près de 30 milliards d'EUR, soit environ un tiers du PIB de la région, fournira des fonds visant établir des infrastructures durables (transports, énergie, numérique), à connecter la région à l'intérieur de l'UE et avec celle-ci, à réaliser la double transition écologique et numérique et à relancer le secteur privé après la pandémie. Il contribuera dans une large mesure à combler l'écart socio-économique entre les Balkans occidentaux et l'UE. À la suite de l'adoption du cadre juridique du règlement relatif à l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III) pour la période 2021-2027, qui

constitue la principale source de financement, il est désormais essentiel d'accélérer la préparation de projets aboutis et durables.

10. L'adoption du **cadre juridique de l'IAP III prévoit une** approche solide axée sur les politiques à mener, impliquant un déploiement stratégique et dynamique de l'aide, et place en son centre les critères d'adhésion fondamentaux, en particulier l'état de droit et la bonne gouvernance.
11. Le plan économique et d'investissement invite les Balkans occidentaux à mieux intégrer leurs économies et à poursuivre les réformes réglementaires afin de libérer le potentiel de croissance de l'intégration des marchés. Lors du sommet de Sofia de novembre 2020, les dirigeants des Balkans occidentaux sont convenus de mettre en place un **marché commun régional**, fondé sur les règles et normes de l'UE, articulé autour des quatre libertés (libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes) et couvrant les aspects de la politique en matière de numérique, d'investissement, d'innovation et d'industrie. L'UE soutient pleinement la mise en œuvre de cette initiative inclusive, qui demeurera essentielle pour tirer pleinement parti du potentiel de la région et du plan économique et d'investissement.
12. Depuis l'adoption du marché commun régional, les six partenaires des Balkans occidentaux ont bien progressé dans la négociation, dans ce cadre, de plusieurs accords régionaux visant à faciliter la circulation des personnes, des professionnels et des services dans la région. Malgré ces progrès techniques, ces accords n'ont pas pu être adoptés en raison de divergences politiques sans rapport avec leur contenu. Ces obstacles doivent être surmontés en priorité. La mise en place d'une coopération régionale inclusive plutôt que de mesures unilatérales demeure une nécessité politique et économique pour les Balkans occidentaux.
13. Le marché commun régional constitue un tremplin pour mieux intégrer la région dans le marché unique de l'UE dès avant l'adhésion, tout en garantissant des conditions de concurrence équitables. Cela est essentiel pour permettre à la région de tirer parti de ses relations privilégiées avec l'UE et de ses efforts pour s'aligner sur les règles et les normes de l'UE. La Commission européenne continuera d'aider la région à réduire les coûts liés aux paiements transfrontières, à faciliter la circulation des biens industriels et de consommation et le commerce électronique entre l'UE et les Balkans occidentaux.
14. Cette coopération régionale est également essentielle dans le cadre du **renforcement des relations de bon voisinage**. Il est essentiel de surmonter l'héritage du passé et de régler les différends résultant des conflits des années 1990. Il n'y a pas de place dans l'Union pour la négation des génocides, les discours incendiaires ou la glorification de criminels de guerre de l'un ou l'autre camp.
15. Le dialogue sur la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo, facilité par l'UE, demeure essentiel pour leur avenir européen et pour la stabilité de l'ensemble de la région. Les deux parties doivent mener un dialogue constructif dans le but de conclure un accord de normalisation global et juridiquement contraignant. Il convient d'éviter les actions unilatérales et non coordonnées qui mettent en péril la stabilité.

II.

16. Au **Monténégro**, l'**engagement politique public** pris par les autorités en faveur de l'orientation stratégique de l'intégration européenne du pays et leur engagement en faveur du processus d'adhésion est régulièrement et systématiquement cité comme la principale priorité du pays et se reflète généralement dans les décisions politiques concernées. Cela

comprend, entre autres, le fait d'avoir maintenu un taux d'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE de 100 %.

La Commission estime que, conformément au cadre de négociation, un **équilibre général** est assuré actuellement entre, d'une part, les progrès accomplis dans les chapitres sur l'état de droit et, d'autre part, les progrès réalisés dans les **négociations d'adhésion** au regard des différents chapitres. La priorité en ce qui concerne la poursuite des progrès dans les négociations d'adhésion, avant de s'orienter vers la clôture provisoire d'autres chapitres ou groupes de chapitres, reste le respect des critères provisoires concernant l'état de droit fixés dans les chapitres 23 et 24. Pour franchir cette étape, le Monténégro doit encore intensifier ses efforts pour régler les questions en suspens, notamment dans les domaines essentiels de la liberté d'expression et de la liberté des médias et de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, sans remettre en cause les résultats obtenus précédemment dans le cadre de la réforme judiciaire. Pour ce faire, les autorités doivent démontrer concrètement leur engagement en faveur du programme de réformes de l'UE au Monténégro.

17. Le gouvernement **serbe** a maintenu que l'adhésion à l'UE était son objectif stratégique. Il a donné la priorité aux réformes liées à l'UE au premier semestre 2021 et a donné suite à un certain nombre d'engagements importants en suspens, notamment en matière de fiscalité et d'énergie. La Serbie demeure un partenaire important dans les missions et opérations relevant de la PSDC de l'UE et a renforcé son alignement sur la politique étrangère de l'UE, qui est passé de 56 % en 2020 à 61 % en août 2021; des efforts supplémentaires sont encore attendus. En ce qui concerne la **normalisation des relations** avec le Kosovo, la Serbie s'est engagée dans le processus de dialogue. La Serbie doit continuer à s'engager constructivement et contribuer à la conclusion d'un accord de normalisation global et juridiquement contraignant avec le Kosovo. La conclusion d'un tel accord est urgente et cruciale pour que la Serbie et le Kosovo puissent progresser sur leurs trajectoires européennes respectives. La Serbie devrait également respecter et mettre pleinement en œuvre tous les accords de dialogue conclus par le passé.

La Commission estime que, conformément au cadre de négociation, un **équilibre général** est actuellement assuré entre, d'une part, les progrès accomplis dans les chapitres sur l'état de droit et la normalisation des relations avec le Kosovo, et, d'autre part, les progrès réalisés dans les **négociations d'adhésion** au regard des différents chapitres. La Serbie doit poursuivre, mais aussi accélérer et approfondir les réformes en ce qui concerne l'indépendance de l'appareil judiciaire, la lutte contre la corruption, la liberté des médias, le traitement national des dossiers de crimes de guerre et la lutte contre la criminalité organisée. Les autorités serbes devraient notamment achever le processus de réforme constitutionnelle dans le domaine du système judiciaire d'ici à la fin de cette année. Les progrès réalisés par la Serbie en matière d'état de droit et de normalisation de ses relations avec le Kosovo sont capitaux et continueront de déterminer le rythme général des négociations d'adhésion. Outre les réformes, les autorités serbes doivent mettre davantage l'accent sur le fait de communiquer de manière proactive et objective au sujet de l'UE, qui est le principal partenaire politique et économique de la Serbie.

La Commission se félicite du fait que la Serbie ait satisfait aux critères de référence permettant d'**ouvrir les groupes de chapitres n° 3** (Compétitivité et croissance inclusive) et **n° 4** (Programme environnemental et connectivité durable). La Commission soutient la Serbie dans la concrétisation de son ambition consistant à ouvrir dès que possible de nouveaux groupes de chapitres d'adhésion, pour autant que les progrès se poursuivent en matière de réformes.

18. **La Macédoine du Nord** continue de remplir les conditions nécessaires à l'**ouverture des négociations d'adhésion** et ses autorités ont manifesté publiquement leur ferme volonté de progresser sur la voie de l'adhésion à l'UE. Le pays a maintenu un rythme soutenu et régulier dans l'avancement des réformes requises pour l'adhésion à l'UE et intensifié ses efforts en vue d'obtenir de nouveaux résultats tangibles. La viabilité de ces réformes structurelles est un processus de longue haleine qui exige un engagement continu, de la part tant du gouvernement que de l'opposition et d'autres franges de la société. La Macédoine du Nord a continué d'améliorer son taux d'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE, atteignant 96 % en août 2021, contre 94% en 2020. En mars 2020, les membres du Conseil européen ont approuvé à l'unanimité la décision d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la Macédoine du Nord.

Les retards dans l'ouverture officielle des négociations d'adhésion ont des conséquences négatives sur la crédibilité de l'UE. Il y a lieu de résoudre de toute urgence les problèmes bilatéraux en suspens entre la Bulgarie et la Macédoine du Nord. La Commission attend avec intérêt la poursuite de la mise en œuvre, par toutes les parties, de l'accord de Prespa conclu avec la Grèce et du traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération signé avec la Bulgarie, et insiste sur l'importance qu'elle revêt. Conformément aux conclusions du Conseil, la Commission a poursuivi les travaux préparatoires nécessaires et attend avec intérêt la première conférence intergouvernementale, à convoquer dès que possible dès que le Conseil aura adopté le cadre de négociation et avant la fin de cette année.

19. **L'Albanie** continue de remplir les conditions nécessaires à l'**ouverture de négociations d'adhésion**. Elle a continué de faire la preuve de sa **détermination** à progresser sur la voie de l'adhésion à l'UE et a obtenu des résultats tangibles et durables en matière de réformes. La mise en œuvre de la réforme globale de la justice s'est poursuivie. Grâce à la nomination de trois nouveaux juges à la Cour constitutionnelle, cette dernière a rétabli le quorum nécessaire pour tenir des sessions plénières et est désormais pleinement opérationnelle, satisfaisant ainsi à la condition correspondante relative à la tenue de la première conférence intergouvernementale (CIG). Il importe à présent que le pays tienne ses engagements concernant le programme de réformes, notamment au regard de l'état de droit. L'Albanie a maintenu son taux d'alignement de 100 % sur la politique étrangère et de sécurité de l'UE.

En mars 2020, les membres du Conseil européen ont approuvé à l'unanimité la décision d'ouvrir des négociations d'adhésion avec l'Albanie. L'adoption du cadre de négociations avec l'Albanie et la tenue de la première conférence intergouvernementale (CIG) ont été retardées. Conformément aux conclusions du Conseil, la Commission a poursuivi les travaux préparatoires nécessaires et attend avec intérêt la première conférence intergouvernementale, à convoquer dès que possible dès que le Conseil aura adopté le cadre de négociation et avant la fin de cette année.

20. En **Bosnie-Herzégovine**, la **volonté politique publique** des autorités à tous les niveaux de gouvernement d'atteindre l'objectif stratégique que constitue l'intégration européenne n'a pas débouché sur des actions concrètes, les responsables politiques ayant continué de prononcer des discours porteurs de division et d'alimenter des querelles politiques peu constructives, qui ont fait obstacle aux progrès globaux relatifs aux 14 priorités essentielles. Le blocage des institutions de l'État est profondément préoccupant et ne saurait être surmonté que par le dialogue politique. Toutefois, des mesures importantes ont été prises en vue de répondre à quelques priorités essentielles recensées dans l'avis. Aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne le fonctionnement du pouvoir judiciaire. Face aux signes persistants et manifestes de détérioration, des mesures urgentes continuent

d'être nécessaires pour renforcer l'intégrité de l'appareil judiciaire et regagner la confiance des citoyens. Le taux d'alignement de la Bosnie-Herzégovine sur la politique étrangère et de sécurité de l'UE a considérablement diminué pour atteindre 43 % en août 2021, contre 70 % en 2020.

La Bosnie-Herzégovine doit traiter les **14 priorités essentielles** recensées dans l'avis de la Commission de mai 2019 sur la demande d'adhésion du pays à l'UE, conformément aux conclusions pertinentes du Conseil de décembre 2019. La Bosnie-Herzégovine doit améliorer fondamentalement son cadre législatif et institutionnel, y compris, si nécessaire, au niveau constitutionnel, pour satisfaire aux critères d'adhésion à l'UE. Les acteurs et les institutions politiques doivent engager un dialogue transparent et inclusif, notamment en matière de réformes électorales et constitutionnelles, pour remédier aux lacunes électorales de longue date. La Bosnie-Herzégovine devra atteindre une masse critique de réformes avant que la Commission puisse recommander que lui soit octroyé le statut de pays candidat. Le respect des 14 priorités essentielles permettra à la Commission de recommander l'ouverture de négociations d'adhésion à l'UE.

21. Au **Kosovo**, d'une manière générale, seuls des progrès limités ont été accomplis en matière de réformes liées à l'UE et de mise en œuvre de l'accord de stabilisation et d'association (ASA), et ce en raison d'un contexte politique changeant et de l'accent mis sur la réaction à la pandémie et le redressement. Les élections législatives anticipées de février 2021 ont débouché sur la formation d'un nouveau gouvernement qui jouit d'une confortable majorité parlementaire. L'adoption d'une deuxième phase du programme de réformes européen et de son plan d'action, approuvés par l'Assemblée en octobre 2021, a confirmé l'**engagement renouvelé** du Kosovo en faveur des réformes liées à l'UE. La mise en œuvre pleine et effective du plan d'action au cours de la période à venir sera déterminante.

En ce qui concerne la normalisation des relations avec la Serbie, le Kosovo s'est engagé dans le processus de dialogue. Le Kosovo doit s'engager constructivement et contribuer à la conclusion d'un accord de normalisation global et juridiquement contraignant avec la Serbie. Il est urgent et essentiel qu'un tel accord soit conclu pour permettre au Kosovo et à la Serbie de progresser sur leurs trajectoires européennes respectives. Le Kosovo devrait également respecter et mettre pleinement en œuvre tous les accords de dialogue conclus par le passé.

La proposition de la Commission relative à la libéralisation du régime des visas est toujours en instance devant le Conseil et devrait être traitée de toute urgence. La Commission maintient son évaluation de juillet 2018 selon laquelle le Kosovo remplissait tous les critères de référence relatifs à la libéralisation du régime des visas.

22. Le Conseil européen n'a eu de cesse de déclarer qu'un environnement stable et sûr en Méditerranée orientale et l'instauration de relations avec la **Turquie** fondées sur la coopération et mutuellement avantageuses relèvent de l'intérêt stratégique de l'UE. Il s'est félicité de la désescalade engagée en Méditerranée orientale. L'UE est disposée à dialoguer avec la Turquie de manière progressive, proportionnée et réversible dans le but de renforcer la coopération dans un certain nombre de domaines d'intérêt commun, notamment en matière de coopération économique, de dialogues à haut niveau sur le climat, la migration, la santé publique, la lutte contre le terrorisme et les questions régionales, ainsi que d'améliorer la coopération en matière de contacts interpersonnels et de mobilité, pour autant que la désescalade en cours se poursuive et que la Turquie fasse preuve d'une attitude constructive, et sous réserve du respect des conditions énoncées dans les conclusions du Conseil européen. En cas de nouvelles actions unilatérales ou de

provocations en violation du droit international, l'UE utilisera tous les instruments et toutes les options à sa disposition pour défendre ses intérêts et ceux de ses États membres.

La Turquie devrait soutenir activement les négociations relatives à un règlement juste, global et viable de la question chypriote dans le cadre des Nations unies, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et aux principes sur lesquels est fondée l'UE. Il importe que la Turquie réaffirme son attachement constructif aux pourparlers menés sous l'égide des Nations unies en vue du règlement de la question chypriote, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. Il convient de ne prendre aucune mesure unilatérale qui pourrait susciter des tensions sur l'île et compromettre la reprise des pourparlers. Il est urgent que la Turquie satisfasse à son obligation de mise en œuvre intégrale et non discriminatoire du protocole additionnel à l'accord d'association UE-Turquie et lève tous les obstacles à la libre circulation des marchandises, notamment les restrictions qui pèsent sur les liaisons de transport directes avec la République de Chypre.

Il existe de graves déficiences dans le fonctionnement des institutions démocratiques de la Turquie. Les vives préoccupations de l'UE en ce qui concerne la détérioration continue de l'état de droit, des droits fondamentaux et de l'indépendance du système judiciaire n'ont pas été prises en compte de manière crédible par la Turquie. La Turquie doit s'employer en priorité à inverser cette tendance négative en remédiant à l'affaiblissement des contre-pouvoirs au sein du système politique. Les dirigeants de l'UE ont confirmé que le dialogue sur l'état de droit et les droits fondamentaux continue de faire partie intégrante de la relation UE-Turquie.

La déclaration UE-Turquie de mars 2016 a continué de produire des résultats et la Turquie a continué de jouer un rôle pivot dans la gestion des migrations le long de la route de la Méditerranée orientale et en hébergeant la plus grande population de réfugiés au monde. La Commission a proposé d'octroyer 3 milliards d'EUR d'aide supplémentaire aux réfugiés et aux communautés d'accueil en Turquie. La Commission rappelle l'importance que revêt la poursuite de mise en œuvre de la déclaration, notamment en ce qui concerne les retours et la prévention des routes d'immigration irrégulière. L'UE se félicite de la ratification par la Turquie de l'accord de Paris sur les changements climatiques et se réjouit à la perspective de dialoguer avec la Turquie au sujet de la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe. L'UE et la Turquie continuent de bénéficier de l'union douanière UE-Turquie. La Turquie devrait poursuivre son dialogue intensif avec la Commission en vue de remédier aux obstacles au commerce qui entravent le bon fonctionnement de l'union douanière.

**

VI. ANNEXES

- 1. Résumé des conclusions des rapports**
- 2. Données statistiques**
- 3. Indicateurs de tierces parties relatifs à la situation de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'état de droit dans les pays candidats et candidats potentiels.**

Strasbourg, le 19.10.2021
COM(2021) 644 final

ANNEXES 1 to 3

ANNEXES

de la

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

Communication de 2021 sur la politique d'élargissement de l'UE

{SWD(2021) 288 final} - {SWD(2021) 289 final} - {SWD(2021) 290 final} -
{SWD(2021) 291 final} - {SWD(2021) 292 final} - {SWD(2021) 293 final} -
{SWD(2021) 294 final}

ANNEXE 1 - Résumé des conclusions des rapports

Monténégro

En ce qui concerne les **critères politiques**, la période de référence a été marquée par des tensions et un climat de méfiance entre les acteurs politiques. La profonde polarisation entre la nouvelle majorité au pouvoir et l'opposition a persisté tout au long de l'année 2020 et s'est intensifiée au cours de la période qui a suivi les élections. Les relations tendues et le climat de méfiance ont alimenté de fréquentes escalades et exacerbé encore les divisions politiques, y compris au sein de la majorité au pouvoir. Les élections législatives ont entraîné un changement dans la coalition au pouvoir, transformé la dynamique entre les organes de l'État et démontré la nécessité de trouver un équilibre dans le nouveau paysage politique, y compris sur les questions relatives aux communautés religieuses et à l'ethnicité, qui ont dominé l'ordre du jour politique au cours de la période de référence. Les frictions entre les pouvoirs exécutif et législatif ont ralenti les travaux de réforme. En décembre 2020, le Parlement a élu le 42^e gouvernement du Monténégro; le nombre de ministères a été considérablement réduit. Il s'agit du premier gouvernement du Monténégro qui est composé principalement d'experts non affiliés sur le plan politique.

Dans son rapport final sur les élections législatives de 2020, la mission d'observation électorale limitée du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE a recommandé une réforme globale visant à harmoniser le cadre juridique électoral et à réglementer tous les aspects essentiels des élections, dans le cadre d'un processus inclusif, bien avant les prochaines élections. En décembre 2020, le Parlement a créé la commission pour une réforme électorale complète, chargée de mener des réformes législatives d'ici la fin de 2021. Les progrès ont été lents en raison des retards initiaux et des boycotts périodiques. Le Parlement a révoqué le président de la commission électorale nationale en juin 2021 et la nomination d'un nouveau président reste en suspens au Parlement. Il est nécessaire de poursuivre les efforts pour renforcer le professionnalisme et la transparence de ladite commission ainsi que l'obligation de rendre des comptes qui lui incombe.

En 2021, des élections locales ont eu lieu dans deux municipalités. Malgré l'accord conclu entre les partis en vue de la tenue d'élections locales le même jour, le cadre juridique prévoit toujours que celles-ci se déroulent sur une base continue, donnant lieu à des campagnes préélectorales presque constantes aux niveaux national et local. Il reste à garantir une réponse institutionnelle crédible, indépendante et efficace à l'«affaire de l'enveloppe».

Le manque de participation constructive de tous les acteurs parlementaires a empêché la tenue d'un véritable dialogue politique, ce qui a accentué la polarisation du paysage politique. Le boycott des sessions plénières par la majorité des députés, de la part de l'opposition et de la majorité au pouvoir, a entraîné une suspension du processus décisionnel au Parlement en 2021. Le Parlement a amélioré la transparence de ses travaux, en communiquant avec le public, et renforcé son rôle législatif et de contrôle dans l'ensemble.

La majorité au pouvoir a fréquemment lancé ou adopté des actes législatifs dans le cadre de la procédure accélérée, sans consultation publique nécessaire et sans tenir dûment compte des exigences découlant de l'adhésion à l'UE. Le Parlement doit encore démontrer dans la pratique son engagement en faveur du programme de réformes européen du Monténégro et améliorer la coordination avec le gouvernement sur les initiatives législatives. Le Parlement devrait renforcer les capacités professionnelles et d'expertise de son personnel administratif et améliorer la représentation politique des femmes.

La composition du Parlement actuel est sans précédent dans l'histoire du Monténégro. Le Parlement devrait s'efforcer de dégager un large consensus entre les partis et la société sur les réformes liées à l'UE, ce qui est essentiel pour que le pays progresse sur la voie de l'adhésion à l'Union. Il est évident qu'une participation active et constructive de l'ensemble des partis est nécessaire pour permettre un renforcement de la responsabilité parlementaire, de la surveillance de l'exécutif et du contrôle démocratique et améliorer la qualité de la législation, ainsi que pour garantir des nominations clés. Jusqu'à présent, le Parlement n'a pas été en mesure d'obtenir la majorité des deux tiers requise en vue d'importantes nominations de magistrats. Les fonctions essentielles du système judiciaire sont donc encore remplies par des magistrats faisant fonction.

En ce qui concerne la **gouvernance**, il est nécessaire de renforcer la participation des différents intervenants, ainsi que la capacité du gouvernement à mettre en œuvre des réformes. En décembre 2020, le Parlement a élu le 42^e gouvernement du Monténégro. Le nombre de ministères a été ramené à douze, dont quatre dirigés par des femmes. Pour ce qui est de sa composition, il s'agit du premier gouvernement du Monténégro composé d'experts; seul le poste de vice-Premier ministre est occupé par un chef de parti politique. Le gouvernement a également adopté un nouveau programme national pour l'adhésion à l'UE pour la période 2021-2023. La structure de négociation a été considérablement affaiblie par la démission ou la révocation de 110 de ses membres, dont 16 négociateurs de chapitres et 24 chefs de groupes de travail. La plupart de ces postes clés restent vacants. Certains des principaux ministères n'ont pas fait preuve d'un engagement suffisant et d'une participation constructive au processus d'adhésion à l'UE sous leur nouvelle direction.

Le rôle de la **société civile** est reconnu et promu, mais le cadre juridique et institutionnel actuel doit encore être amélioré afin de renforcer les mécanismes de consultation et de coopération entre les institutions publiques et la société civile dans le cadre du processus d'adhésion à l'UE.

Le Monténégro est modérément préparé en ce qui concerne la réforme de son **administration publique**. Dans l'ensemble, des progrès limités ont été réalisés au cours de la période de référence. Le changement de gouvernement et de majorité parlementaire a eu de sérieuses répercussions sur la fonction publique: les modifications apportées à la loi sur les fonctionnaires et les agents de la fonction publique ont abaissé les exigences relatives à la compétence, à l'indépendance et à un recrutement des fonctionnaires fondé sur le mérite. De plus, les récentes réorganisations de l'administration publique ont entraîné d'importants changements de personnel, y compris au niveau des hauts fonctionnaires, compromettant la capacité du pays à garder un personnel expérimenté dans les questions liées au processus d'adhésion à l'UE dans de nombreux secteurs. Une volonté politique forte est nécessaire pour dépolitiser efficacement la fonction publique, optimiser l'administration publique et mettre en œuvre la responsabilité des gestionnaires.

Le Monténégro reste modérément préparé à appliquer l'acquis de l'UE et les normes européennes dans les domaines de **l'appareil judiciaire et des droits fondamentaux** et a accompli des progrès limités dans l'ensemble, avec des résultats limités en ce qui concerne l'obligation de rendre compte. Aucun progrès n'a été réalisé dans le domaine judiciaire et la mise en œuvre des principales réformes judiciaires stagne. L'engagement politique ferme nécessaire pour débloquer des pans importants de ces réformes se fait toujours attendre, un certain nombre de nominations au sein du pouvoir judiciaire restant en suspens au Parlement en raison de l'incapacité à obtenir une majorité qualifiée. Malgré une approche plus proactive de l'agence de lutte contre la corruption, la corruption demeure très répandue dans de nombreux secteurs et reste un sujet de préoccupation. En ce qui concerne les droits fondamentaux, le Monténégro a continué de satisfaire aux obligations découlant de la

législation et des instruments internationaux en matière de droits de l'homme. Toutefois, des difficultés subsistent pour garantir la mise en œuvre effective de la législation nationale en matière de droits de l'homme. Des progrès limités ont été accomplis dans le domaine de la liberté d'expression.

Le Monténégro a atteint un certain degré de préparation dans le domaine de la **lutte contre la corruption**. Il a accompli des progrès limités, les recommandations de l'année dernière ayant été partiellement respectées pour ce qui est des résultats obtenus en matière de répression et de prévention de la corruption et des efforts déployés par l'agence de lutte contre la corruption pour surmonter ses difficultés. Le bilan en matière de saisie et de confiscation des avoirs doit encore être amélioré. L'agence de lutte contre la corruption, fonctionnant avec un nouvel encadrement, a fait preuve d'une approche plus proactive, notamment en intensifiant ses activités de communication et de sensibilisation à l'égard du grand public, des médias et de la société civile et en s'attaquant aux dossiers en suspens des années précédentes. Malgré cette tendance positive, des difficultés liées à l'indépendance, à la fixation des priorités, à l'approche sélective et à la qualité des décisions de l'agence subsistent et nécessitent des efforts soutenus à cet égard. La corruption continue de régner dans de nombreux domaines. Une volonté politique forte et une justice pénale sévère envers la corruption à haut niveau s'imposent pour remédier efficacement à ce problème.

Le Monténégro a atteint un certain degré de préparation/est modérément préparé dans le domaine de la **lutte contre la criminalité organisée**. Le pays a accompli des progrès dans la mise en œuvre des recommandations de l'année dernière, notamment en améliorant l'accès des services répressifs aux bases de données clés et en augmentant le nombre d'enquêteurs et d'experts dans des secteurs essentiels. Le nombre d'affaires liées à la criminalité organisée ayant fait l'objet d'enquêtes et de poursuites a continué d'augmenter et le nombre d'affaires jugées par les tribunaux a presque triplé. La coopération policière internationale est bien établie et a continué de produire des résultats, avec des saisies de drogue sans précédent à l'étranger. Toutefois, la capacité à lutter contre la contrebande de tabac et le blanchiment de capitaux n'est pas encore au niveau attendu. Le Monténégro doit encore remédier à certaines lacunes systémiques de son système de justice pénale, notamment en ce qui concerne les modalités de traitement des affaires de criminalité organisée par les tribunaux.

En ce qui concerne les **droits fondamentaux**, le Monténégro dispose dans une large mesure du cadre législatif et institutionnel nécessaire et a accompli des progrès modestes en ce qui concerne le respect des obligations prévues par la législation et les instruments internationaux en matière de droits de l'homme. Des difficultés subsistent toutefois pour ce qui est de la mise en œuvre effective. L'efficacité des enquêtes sur le recours excessif à la force par les services répressifs et les crimes de haine doit encore être améliorée. Les groupes vulnérables, dont les Roms et les Égyptiens, de même que les personnes handicapées, continuent d'être confrontés à de multiples formes de discrimination et à des difficultés à faire valoir leurs droits dans le cadre de procédures administratives et judiciaires. Les femmes continuent d'être confrontées à des inégalités en matière de participation à la vie politique et publique, d'accès à l'emploi et de perspectives économiques. La violence à caractère sexiste et la violence à l'égard des enfants restent extrêmement préoccupantes. Les cas d'attaques à caractère ethnique et religieux, de crimes de haine et de discours haineux ont continué d'augmenter. Le Monténégro n'a que partiellement donné suite aux recommandations de l'année dernière. L'accès à la justice, en particulier pour les groupes vulnérables, doit encore être amélioré. Les modifications apportées à la loi sur la liberté de religion ou de conviction ont été adoptées à l'issue de consultations limitées, et non totalement inclusives, avec les communautés religieuses.

Le Monténégro a atteint un certain degré de préparation dans le domaine de la **liberté d'expression**. Dans l'ensemble, il a accompli des progrès limités au cours de la période de référence et n'a que partiellement donné suite aux recommandations de l'année dernière. L'enquête sur l'assassinat d'un journaliste d'investigation en 2018 a connu quelques avancées, mais il reste à garantir un suivi judiciaire complet et efficace tant dans cette affaire que dans d'autres anciennes affaires majeures. En avril 2021, le gouvernement a créé une nouvelle commission ad hoc de suivi de la violence à l'encontre des médias, mais cette dernière n'a pas encore donné suite intégralement ou efficacement aux recommandations importantes formulées par la commission précédente. Une révision du cadre juridique est en cours pour résoudre les problèmes supplémentaires relevés dans la loi de 2020 sur les médias et dans la loi relative à l'organisme public de radiodiffusion RTCG, afin de le compléter par une nouvelle loi sur les médias audiovisuels et de garantir le plein alignement de ces lois sur l'acquis de l'UE et les normes européennes. Des efforts supplémentaires sont requis pour limiter les effets de la désinformation ainsi que le harcèlement et les discours haineux en ligne, tout en veillant à ce que ces mesures ne restreignent pas de manière disproportionnée la liberté d'expression. En juin 2021, le Parlement a nommé le nouveau conseil du RTCG sans large soutien entre les partis. À la suite de ce changement et des changements ultérieurs au niveau de la gestion du RTCG, l'organisme public de radiodiffusion a commencé à proposer des contenus plus diversifiés sur le plan politique. Dans l'ensemble, le paysage médiatique reste très polarisé, souvent marqué par des reportages partiels et déséquilibrés sur le plan politique, notamment par une large participation des médias étrangers de la région, tout particulièrement durant les périodes électorales. La faiblesse des mécanismes d'autorégulation persiste.

Pour ce qui est des **critères économiques**, les progrès réalisés par le Monténégro et sa préparation en ce qui concerne la mise en place d'une **économie de marché viable** sont modestes. Le pays a connu une forte récession en 2020, la pandémie de COVID-19 ayant pesé lourdement sur son économie tributaire du tourisme. Cela a eu d'importantes retombées négatives sur la consommation privée, l'investissement, l'emploi, le commerce et les finances publiques. Les autorités ont mis en œuvre plusieurs trains de mesures de soutien économique afin de soutenir les citoyens et l'économie. Ces mesures étaient, en grande partie, bien ciblées, transparentes et temporaires. Malgré quelques retards dus à la pandémie, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de certaines des réformes envisagées pour améliorer l'environnement des entreprises. Une transition gouvernementale ordonnée en pleine crise a préservé l'efficacité des mesures prises en réaction à la COVID-19. Le nouveau gouvernement est parvenu à atténuer les risques budgétaires en accumulant des réserves budgétaires conséquentes pour couvrir les besoins de financement pour 2021, y compris pour les programmes de soutien supplémentaires dans le cadre de la COVID-19. Le secteur financier est resté stable pendant la crise, en raison de sa position forte d'avant la crise et des mesures de soutien mises en œuvre par les autorités, mais les effets différés de la crise sur les bilans des banques nécessitent une surveillance étroite des institutions financières.

Le Monténégro a réalisé des progrès modestes et est modérément préparé à **faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'UE**. La pandémie de COVID-19 a montré qu'un manque de diversification rendait l'économie du Monténégro, tributaire du tourisme, hautement vulnérable face aux chocs. Des efforts ont été consentis pour renforcer les capacités d'innovation et introduire des normes européennes dans les entreprises locales grâce à des subventions publiques, mais ils restent modestes compte tenu de l'ampleur du défi. La qualité du système éducatif et les préférences en matière de programmes d'études semblent inappropriées pour renforcer le capital humain et remédier à l'inadéquation des compétences. Des infrastructures modernes en matière de

télécommunications et d'énergie sont déployées rapidement, mais il existe un déficit considérable au niveau des infrastructures de transport, ce qui entrave l'intégration avec les marchés régionaux et de l'UE. Par ailleurs, le faible niveau de sophistication des produits nationaux, la petite taille des entreprises locales et la faible participation aux marchés extérieurs constituent des obstacles majeurs à l'accroissement de la compétitivité et à la diversification de l'économie.

En ce qui concerne **les relations de bon voisinage et la coopération régionale**, le Monténégro a continué de contribuer de manière constructive aux relations bilatérales avec les autres pays visés par l'élargissement et les États membres de l'UE voisins, même si les relations bilatérales avec la Serbie ont été marquées par des tensions, avec la montée de la rhétorique nationaliste. Le Monténégro participe généralement activement à la coopération régionale.

En ce qui concerne son **aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion**, le pays a réalisé des avancées considérables en matière d'alignement et de préparation dans de nombreux domaines en vue de la mise en œuvre de l'acquis de l'Union, bien qu'à un rythme plus lent qu'auparavant.

Le groupe de chapitres «**Marché intérieur**» est essentiel pour préparer le Monténégro à satisfaire aux exigences du marché intérieur de l'UE et est particulièrement important pour d'éventuelles mesures d'intégration rapide et pour le développement du marché commun régional. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la surveillance du marché, l'accréditation et la normalisation; les conditions préalables sur le plan législatif à l'immatriculation en ligne des entreprises; la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme; le droit des sociétés; les aides d'État et la transparence de l'aide; le secteur bancaire; la protection des consommateurs et de la santé. Le Monténégro devrait désormais faire porter ses efforts sur: l'alignement sur l'acquis de l'UE en matière de métrologie et de normalisation et le renforcement des capacités opérationnelles de l'agence pour l'emploi; les professions réglementées, les mouvements de capitaux et les paiements, y compris en ce qui concerne l'acquisition de droits de propriété, et la suppression progressive de son programme de citoyenneté par investissement; le droit des sociétés et la comptabilité des entreprises; la propriété intellectuelle; la concurrence et les aides d'État; la protection des consommateurs et de la santé; et la mise en œuvre d'une législation alignée sur l'acquis de l'UE en matière d'exigences de fonds propres dans le secteur bancaire.

Le groupe de chapitres «**Compétitivité et croissance inclusive**» est étroitement lié au programme de réformes économiques du Monténégro. Des progrès ont été accomplis dans les domaines de la lutte anti-tabac, des retraites, de la politique industrielle, de la spécialisation intelligente, de l'enseignement et de la formation professionnels ainsi que de la facilitation des échanges. Pour ce qui est de la politique économique et monétaire, les travaux visant à mettre en œuvre le plan d'action pour l'alignement sur l'acquis de l'UE sont en cours. Le Monténégro devrait désormais faire porter ses efforts sur: l'indépendance du secteur des médias; la coordination des questions économiques et monétaires liées à la TVA, aux droits d'accise et à la fiscalité directe; le droit du travail et la législation en matière de lutte contre la discrimination ainsi que la sécurité au travail; la politique industrielle, la recherche et l'innovation, l'éducation et la formation ainsi que le système de transit informatisé compatible avec l'UE.

Le groupe de chapitres «**Programme environnemental et connectivité durable**» est étroitement lié au programme de réformes économiques du Monténégro, au plan économique et d'investissement de la Commission et au programme en matière d'environnement pour les Balkans occidentaux. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la création d'un marché

de l'énergie journalier, la stratégie pour le développement des transports, la protection de la nature et le plan national en matière d'énergie et de climat. Le Monténégro devrait désormais faire porter ses efforts sur: le secteur de l'énergie; les réseaux transeuropéens, les télécommunications, les règlements RTE-T et RTE-E; la transition écologique, la gestion des déchets, la qualité de l'eau, la protection de la nature et le changement climatique.

Le groupe de chapitres «**Ressources, agriculture et cohésion**» comprend des politiques liées aux Fonds structurels et d'investissement européens et au renforcement des capacités en vue d'assumer les responsabilités d'un futur État membre de l'UE. Des progrès ont été accomplis dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche, de la politique régionale et des instruments structurels, des dispositions financières et budgétaires et de la gestion des ressources propres. Le Monténégro devrait désormais faire porter ses efforts sur: la mise en œuvre du programme IPARD, l'agriculture et le développement rural, la pêche, la mise à niveau des établissements du secteur alimentaire et des contrôles de sécurité alimentaire, les exigences de la politique de cohésion de l'UE, les capacités relatives aux programmes relevant de la gestion indirecte dans le cadre de l'IAP et les règles d'administration concernant le système des ressources propres.

En ce qui concerne le groupe de chapitres «**Relations extérieures**», le Monténégro a continué de s'aligner pleinement sur toutes les positions, déclarations et positions communes de l'UE dans le cadre de la PESC. Il a également poursuivi la mise en œuvre des actions menées dans le cadre du marché commun régional sur la base des règles de l'UE, notamment au moyen de la coopération au titre de l'ALECE et au sein du Conseil de coopération régionale. L'alignement sur l'intégrité du statut de Rome permettrait la clôture provisoire du chapitre 31, qui reste ouvert dans le cadre de ce groupe de chapitres.

Le renforcement des **capacités administratives** nécessaires à l'application de l'acquis de l'UE reste un défi de taille pour le Monténégro, notamment en ce qui concerne la nécessité urgente de reconstituer une structure de négociation fonctionnelle.

En ce qui concerne la **migration**, tant la migration légale que la migration irrégulière ont fortement chuté en 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19. L'arrivée de migrants en situation irrégulière a diminué de 60 % par rapport à 2019, 3 149 migrants ayant été appréhendés en 2020. Le bureau du procureur spécial a mené deux enquêtes sur le trafic de migrants en 2020. Dans l'une de ces affaires, des condamnations définitives ont été prononcées à l'encontre de huit personnes. Bien que la capacité du Monténégro à gérer des flux migratoires mixtes et l'intégration des réfugiés s'améliorent, des efforts soutenus sont nécessaires pour que le pays puisse faire face à la pression migratoire, en augmentant encore ses capacités d'accueil et en améliorant les normes dans les centres d'accueil. Il s'agira également pour le Monténégro de continuer à développer sa coopération internationale en matière de réadmission, de favoriser la bonne réintégration des personnes ayant fait l'objet d'une mesure de retour, d'accroître sa capacité à poursuivre les réseaux de trafic de migrants et de mettre en place un système moderne de collecte de données sur les migrants.

Serbie

En ce qui concerne les **critères politiques**, le parlement serbe et les forces politiques ont poursuivi le dialogue entre les partis dirigé par le Parlement européen en vue de parvenir à un large consensus des différents partis sur les réformes liées à l'UE, ce qui est essentiel pour que le pays progresse sur la voie de son adhésion à l'Union. Toutefois, le climat politique est resté polarisé au cours de la période de référence. Pour que le processus soit couronné de succès, tous les acteurs politiques doivent dialoguer de manière constructive et de bonne foi et mettre

en œuvre les mesures recensées en septembre 2021 par les cofacilitateurs du Parlement européen et du Parlement serbe durant le dialogue entre les partis.

En ce qui concerne les élections, la Serbie a commencé à donner suite aux recommandations émises de longue date par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le gouvernement a rétabli le groupe de travail compétent sur les élections. Toutes les recommandations clés devraient être mises en œuvre de manière inclusive et transparente, sur la base d'un consensus politique plus large et bien avant les prochaines élections.

Le mandat du Parlement serbe, qui a été officiellement constitué en août 2020, a été limité dans le temps depuis le début, les dirigeants politiques ayant annoncé de nouvelles élections pour le printemps 2022 au plus tard. Dans l'ensemble, le Parlement a considérablement réduit le recours aux procédures d'urgence et a adopté un nouveau code de conduite pour les députés. Des propos incendiaires à l'encontre des opposants politiques et des représentants d'autres institutions exprimant des opinions politiques divergentes ont néanmoins encore été émis au cours des débats parlementaires. Tous les responsables politiques devraient lutter contre les discours de haine et contribuer à un dialogue politique sur les réformes liées à l'UE, en particulier sur les fondements de la démocratie et de l'état de droit.

Un nouveau ministère des droits de l'homme et des minorités et du dialogue social a lancé une série de dialogues publics. Des efforts supplémentaires sont toutefois encore nécessaires pour garantir une coopération systématique entre le gouvernement et la **société civile**. Un environnement propice au développement et au financement des organisations de la société civile (OSC) doit encore être mis en place sur le terrain, étant donné que les attaques verbales contre les OSC se sont poursuivies, y compris au Parlement.

La Serbie est modérément préparée pour ce qui est de la **réforme de l'administration publique**. Dans l'ensemble, des progrès limités ont été réalisés au cours de la période de référence. La Serbie doit encore garantir i) un recrutement fondé sur le mérite et une réduction du nombre excessif de postes à hautes responsabilités occupés par intérim, ii) un rôle important de contrôle de la qualité pour le secrétariat des politiques publiques en matière d'élaboration et de coordination des politiques, et iii) la mise en place d'un mécanisme unique permettant de hiérarchiser tous les investissements indépendamment de leur type et de leur source de financement.

Pour ce qui est de son **système judiciaire**, la Serbie a atteint un certain degré de préparation. Des progrès limités ont été réalisés au cours de la période de référence. La réforme constitutionnelle du système judiciaire a été relancée en décembre 2020 et devrait être achevée d'ici la fin de 2021. Le système employé pour les nominations judiciaires et l'évaluation du travail des juges et des procureurs doit être révisé en profondeur à la suite de l'adoption des amendements constitutionnels, afin de permettre des procédures de recrutement et de promotion fondées sur le mérite, étant donné que le cadre juridique actuel ne fournit pas de garanties suffisantes contre toute éventuelle influence politique sur le pouvoir judiciaire.

La Serbie a atteint un certain degré de préparation dans le domaine de la **lutte contre la corruption**. Des progrès limités ont été réalisés au cours de la période de référence. En ce qui concerne la prévention de la corruption, le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe a conclu que sa recommandation relative à l'Agence pour la prévention de la corruption avait été mise en œuvre de manière satisfaisante. Cette recommandation portait sur la nécessité de garantir un niveau adéquat d'indépendance et de ressources financières et humaines, ainsi que sur l'élargissement des compétences de l'Agence. La Serbie doit encore adopter une nouvelle stratégie de lutte contre la corruption, assortie d'un plan d'action, et mettre en place un mécanisme de coordination efficace pour concrétiser les

objectifs de la politique de prévention ou de répression et lutter efficacement contre la corruption. Le nombre de mises en examen et de condamnations en première instance pour des affaires de corruption à haut niveau a encore diminué par rapport aux années précédentes. La Serbie devrait intensifier ses efforts pour remédier à ces lacunes et intensifier la prévention et la répression de la corruption.

Dans le domaine de la **lutte contre la criminalité organisée**, la Serbie a atteint un certain degré de préparation. Des progrès limités ont été réalisés au cours de la période de référence. Le pays doit encore faire ses preuves en ce qui concerne l'efficacité des enquêtes et des poursuites et les condamnations définitives dans les affaires de grande criminalité organisée, notamment dans le cadre des enquêtes financières qui aboutissent au gel et à la confiscation des avoirs d'origine criminelle. Le nombre de condamnations pour criminalité organisée a diminué par rapport à 2019. La Serbie devrait passer d'une approche au cas par cas à une stratégie dirigée contre les organisations et passer de la gestion des affaires de faible ou de moyenne importance à des affaires très médiatisées visant à démanteler les grandes organisations et les organisations présentes à l'échelle internationale et à saisir les actifs.

Le cadre législatif et institutionnel de la Serbie visant à faire respecter les **droits fondamentaux** est globalement en place. Toutefois, le pays doit veiller à ce qu'il soit mis en œuvre de manière cohérente et efficace. Il convient de renforcer les institutions de défense des droits de l'homme et de garantir leur indépendance, notamment en leur allouant les ressources financières et humaines nécessaires. En ce qui concerne la **liberté d'expression**, des progrès limités ont été réalisés en adoptant et en commençant à mettre en œuvre un nombre limité de mesures au titre du plan d'action relatif à la stratégie des médias. Toutefois, les attaques verbales contre des journalistes par de hauts fonctionnaires se sont poursuivies et les cas de menaces et de violences restent préoccupants. La plupart des associations de médias se sont retirées du groupe sur la sécurité des journalistes en mars 2021, faisant état de discours de haine et des campagnes de dénigrement à l'encontre des journalistes et des représentants de la société civile, y compris de la part du chef du groupe majoritaire au Parlement. Ces attaques verbales au Parlement ont eu lieu même après l'adoption d'un code de conduite en décembre 2020. L'environnement global pour l'exercice sans entrave de la liberté d'expression doit encore être renforcé dans la pratique.

S'agissant des **critères économiques**, la Serbie a réalisé des progrès modestes et est modérément préparée/bien préparée en ce qui concerne la **mise en place d'une économie de marché viable**. L'économie serbe n'a connu qu'une légère contraction en 2020, les effets de la crise liée à la COVID-19 ayant été atténués par la forte dynamique en place avant la crise, d'importantes mesures de soutien budgétaire et monétaire prises en temps utile, la structure sectorielle de l'économie et des mesures de confinement relativement souples dans l'ensemble. Les déséquilibres extérieurs se sont resserrés durant la crise, tandis que leur financement a continué d'être entièrement couvert par les flux d'investissements directs étrangers (IDE). La marge de manœuvre budgétaire créée avant la crise a permis à la Serbie de fournir un soutien budgétaire conséquent en faveur de l'atténuation de la crise en 2020 et 2021 et d'accroître considérablement les dépenses d'investissement. La stabilité du secteur bancaire a été préservée et la croissance des prêts a été solide, soutenue par un assouplissement monétaire, des moratoires concernant les prêts et des mesures de renforcement des liquidités. Le marché du travail a connu une nouvelle baisse du chômage en 2020, traduisant en particulier des taux d'emploi inférieurs durant la crise.

Des progrès modestes ont été accomplis en ce qui concerne les réformes de l'administration fiscale et la privatisation des banques d'État. Cependant, d'autres réformes structurelles majeures de l'administration publique et des entreprises d'État n'ont progressé que lentement,

pérennisant les lacunes déjà anciennes en matière d'efficacité. Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne le renforcement des règles budgétaires destinées à ancrer la politique budgétaire. L'État continue à exercer une forte influence sur l'économie et le secteur privé est sous-développé et pâtit des défaillances de l'état de droit, en particulier de la corruption et de l'inefficacité du système judiciaire, ainsi que de défaillances dans l'application d'une concurrence équitable.

La Serbie a réalisé des progrès modestes et est modérément préparée à **faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'UE**. La structure de l'économie s'est encore améliorée et l'intégration économique avec l'UE est restée forte. Néanmoins, malgré des progrès modestes, la qualité et la pertinence de l'éducation et de la formation ne sont pas totalement en adéquation avec les besoins du marché du travail. Les investissements publics ont continué d'augmenter dans le but de combler de sérieux déficits d'infrastructure après des années de sous-investissement. Bien que le coût de l'emprunt ait diminué pour les petites et moyennes entreprises (PME), ces dernières sont toujours confrontées à certaines difficultés, comme la volatilité de l'environnement des entreprises et la concurrence déloyale.

En ce qui concerne **les relations de bon voisinage et la coopération régionale**, la Serbie a, dans l'ensemble, continué d'entretenir des relations bilatérales avec les autres pays visés par l'élargissement et les États membres de l'UE voisins. Toutefois, les relations avec le Monténégro ont été marquées par des tensions persistantes. De manière générale, la Serbie participe activement à la coopération régionale.

Pour ce qui est de la **normalisation des relations avec le Kosovo**, le dialogue mené grâce à la médiation de l'UE s'est poursuivi avec l'organisation de réunions à haut niveau tenues les 15 juin et 19 juillet 2021, ainsi que de trois réunions des négociateurs en chef. Au cours de la période de référence, les deux parties ont nommé de nouveaux négociateurs en chef et de nouvelles équipes de négociation. La Serbie doit encore consentir d'importants efforts en ce qui concerne la mise en œuvre de tous les accords conclus dans le passé et contribuer à la conclusion d'un accord de normalisation global et juridiquement contraignant avec le Kosovo. Il est urgent et essentiel qu'un tel accord soit conclu afin que le Kosovo et la Serbie puissent progresser sur leurs trajectoires européennes respectives.

En ce qui concerne **la capacité** de la Serbie à **assumer les obligations découlant de l'adhésion à l'UE**, le pays a réalisé d'importants travaux d'alignement sur l'acquis de l'UE dans de nombreux domaines, notamment en matière de fiscalité et d'énergie.

Le groupe de chapitres «**Marché intérieur**» est essentiel pour préparer la Serbie à satisfaire aux exigences du marché intérieur de l'UE et est particulièrement important pour d'éventuelles mesures d'intégration rapide et pour le développement du marché commun régional. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'alignement de la législation sur le droit des sociétés, la libre circulation des travailleurs ainsi que le droit d'établissement et la libre prestation de services. Toutefois, aucun progrès n'a été réalisé dans les domaines de la libre circulation des capitaux, des services financiers et de la protection des consommateurs et de la santé.

Le groupe de chapitres «**Compétitivité et croissance inclusive**» est étroitement lié au programme de réformes économiques de la Serbie. Des progrès ont été accomplis dans les domaines de la fiscalité, de la politique sociale et de l'emploi, de la politique industrielle, du développement scientifique et technologique et de l'éducation. En ce qui concerne la fiscalité, la politique sociale et l'emploi, la Serbie a également satisfait aux critères d'ouverture.

Toutefois, aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne le renforcement des règles budgétaires destinées à ancrer la politique budgétaire.

Le groupe de chapitres «**Programme environnemental et connectivité durable**» est au cœur du programme en matière d'environnement pour les Balkans occidentaux approuvé par la Serbie en novembre 2020 et étroitement lié au programme de réformes économiques de la Serbie et au plan économique et d'investissement de la Commission. La Serbie a satisfait aux critères d'ouverture dans le secteur de l'énergie. Le pays a progressé dans les domaines de la sécurité routière et des réformes ferroviaires. Il a également adopté une loi sur le climat, ainsi qu'un ensemble de lois importantes dans le domaine de l'énergie, y compris de nouvelles lois sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Le groupe de chapitres «**Ressources, agriculture et cohésion**» comprend des politiques liées aux fonds structurels de l'UE et au renforcement des capacités en vue d'assumer les responsabilités d'un futur État membre. Il comprend également quelques-uns des principaux domaines d'action essentiels pour garantir des systèmes alimentaires durables et aider les communautés rurales à se développer et à se diversifier économiquement. La Serbie a progressé dans le domaine de la sécurité alimentaire en recrutant du personnel dans les laboratoires nationaux de référence et en élaborant un plan d'action sur la pêche; dans les domaines financier et budgétaire en ce qui concerne la gestion des ressources propres; et dans le domaine de la politique régionale en matière de gestion financière.

En ce qui concerne le groupe de chapitres «**Relations extérieures**», les schémas généraux de la Serbie en matière d'alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE sont restés globalement inchangés. Un certain nombre d'actions menées par la Serbie vont à l'encontre des positions de l'UE en matière de politique étrangère. En 2020, le taux d'alignement de la Serbie sur les déclarations pertinentes du haut représentant au nom de l'UE et sur les décisions du Conseil s'élevait à 56 %, mais est passé à 61 % en août 2021. La Serbie a continué à participer aux missions et opérations de gestion de crise de l'UE menées dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune. Aucun progrès concret n'a été réalisé dans la finalisation des négociations d'adhésion avec l'Organisation mondiale du commerce.

La Serbie a continué d'aider de manière significative à gérer les flux **migratoires** mixtes vers l'UE en jouant un rôle actif et constructif et en coopérant efficacement avec ses voisins et avec les États membres de l'UE. Elle a également poursuivi la mise en œuvre effective de la stratégie de gestion intégrée des frontières et de son plan d'action.

Macédoine du Nord

En ce qui concerne les **critères politiques**, la Macédoine du Nord a poursuivi ses efforts en vue de renforcer la démocratie et l'état de droit, notamment par l'activation des contre-pouvoirs existants et par des actions de communication sur des questions stratégiques et législatives essentielles. Le pays a montré sa détermination à agir dans les domaines clés relevant des «fondamentaux», notamment au moyen du programme «Europe at Home» et du «plan d'action 21» en matière de lutte contre la corruption. Le premier tour des élections locales a eu lieu le 17 octobre. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a déployé une mission d'observation électorale. Au cours de la période de référence, des progrès limités ont été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations en suspens du BIDDH de l'OSCE et de la Commission de Venise. La révision complète de la législation électorale et l'adoption des lois correspondantes doivent encore être achevées, et il y a lieu que ce processus soit mené à bien en temps utile et de manière inclusive.

Les partis d'opposition ont continué de participer activement aux travaux du Parlement et, à certaines occasions, ils ont soutenu des lois importantes liées à l'UE. L'activité parlementaire a néanmoins été entravée par la polarisation politique, exacerbée par la COVID-19, qui a parfois perturbé son fonctionnement ordinaire. Des efforts doivent être consentis pour renforcer le rôle du Parlement en tant que lieu de dialogue politique constructif, en particulier sur le programme de réformes de l'UE. Le Parlement a continué d'exercer ses fonctions législatives. Le recours aux procédures accélérées demande une grande prudence et doit être limité de manière à ce que la législation fasse effectivement l'objet d'un examen et d'une consultation. Le Parlement a continué d'exercer un contrôle approprié sur l'exécutif. Les propositions de réforme interne du Parlement, convenues au cours du troisième cycle du «dialogue Jean Monnet»¹ au début de l'année 2020, doivent encore être concrétisées. La responsabilité pénale des personnes ayant orchestré ou commis des actes de violence lors de l'attaque qui a visé le Parlement le 27 avril 2017 a continué d'être établie, y compris dans le cadre de jugements en première instance. Le gouvernement doit maintenir la dynamique des réformes et se concentrer sur la mise en œuvre du cadre juridique existant plutôt que de lancer de nouvelles initiatives sporadiques. Pour que le programme de réformes puisse être réalisé en temps utile et de manière substantielle, il est nécessaire qu'il bénéficie du soutien durable de la société dans son ensemble. Les relations interethniques sont restées stables et l'accord-cadre d'Ohrid a continué d'être mis en œuvre.

Les organisations de la société civile sont restées actives et ont un rôle important à jouer dans le processus de réforme. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire davantage en sorte que le processus de consultation de la société civile soit constructif, transparent et réalisé en temps opportun. Dans le contexte des défis à relever pour sortir de la crise liée à la COVID-19, les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux devraient établir des partenariats à long terme et renforcer la coopération existante.

La réforme du secteur du renseignement, qui a abouti à la mise en place de nouvelles structures et à l'élaboration d'un cadre juridique, est presque achevée. Le pays doit renforcer les capacités de contrôle parlementaire des services de renseignement.

La Macédoine du Nord est modérément préparée en ce qui concerne la réforme de son administration publique. Des **progrès modestes** ont été accomplis pour ce qui est de l'achèvement de l'évaluation horizontale du fonctionnement de l'administration publique. Il est important que cette évaluation soit adoptée par le gouvernement. Des recommandations ont été formulées en vue de la nouvelle organisation des organes administratifs de l'État, avec des chaînes de responsabilité améliorées. Elles doivent être prises en considération dans la législation correspondante, qui devrait être adoptée et mise en œuvre. La Macédoine du Nord révisé actuellement le cadre législatif relatif à la gestion des ressources humaines, à savoir la loi sur les agents administratifs et la loi sur les agents de la fonction publique, et elle procède aussi à l'introduction d'une nouvelle loi sur l'encadrement supérieur. Le nouveau cadre devrait améliorer la gestion des ressources humaines dans l'ensemble de l'administration et contribuera à garantir un meilleur respect du principe des recrutements, promotions et licenciements fondés sur le mérite, y compris au niveau de l'encadrement supérieur. Les rapports de suivi de la mise en œuvre de la stratégie de réforme de l'administration publique et du programme de réforme de la gestion des finances publiques ont été présentés. La Commission nationale de prévention de la corruption a continué de travailler sur des cas présumés de népotisme, de copinage et d'influence politique dans les processus de

¹ L'objectif du «dialogue Jean Monnet», engagé par le Parlement européen en 2018 avec le Parlement de Macédoine du Nord, est d'instaurer la confiance entre les partis politiques et de renforcer la culture et les pratiques démocratiques au sein du Parlement.

recrutement d'agents du secteur public et de nomination de membres de conseils d'administration et de surveillance. Il convient que les institutions concernées donnent systématiquement suite à ses conclusions et recommandations.

Le **système judiciaire** de la Macédoine du Nord a atteint un certain degré de préparation/est modérément préparé. Des progrès modestes ont été enregistrés dans la mise en œuvre de la stratégie de réforme du système judiciaire, ce qui a permis de prendre davantage en considération les recommandations de la Commission de Venise et du groupe d'experts de haut niveau sur les problèmes systémiques liés à l'état de droit. Des efforts restent nécessaires pour assurer la mise en œuvre systématique du plan d'action actualisé concernant la stratégie de réforme du système judiciaire et les stratégies en matière de ressources humaines applicables au système judiciaire et au ministère public. Les institutions judiciaires continuent d'appliquer les nouvelles règles relatives à la nomination, à la promotion et à la révocation des juges et procureurs, ainsi qu'aux mesures disciplinaires à leur égard. La plupart des dispositions d'application de la loi révisée sur le Collège des procureurs ont été adoptées. Il est important de poursuivre la mise en œuvre du cadre juridique et des plans stratégiques liés à la réforme du Conseil de la magistrature et du Collège des procureurs. Un nouveau projet de loi sur l'Institut de formation des juges et des procureurs devrait maintenir le statut d'unique point d'entrée dans le système judiciaire et le ministère public de cet Institut et garantir un accès équitable et transparent aux professions concernées.

La Macédoine du Nord a atteint un certain degré de préparation/est modérément préparée en ce qui concerne **la prévention de la corruption et la lutte contre celle-ci**. Des progrès modestes ont été accomplis, le pays ayant continué de consolider son bilan en matière d'enquêtes, de poursuites et de jugements dans plusieurs affaires de corruption, y compris à haut niveau, et renforcé son cadre institutionnel, en particulier la Commission nationale de prévention de la corruption et le Procureur chargé des poursuites en matière de criminalité organisée et de corruption. En avril 2021, le Parlement a adopté la stratégie nationale 2021-2025 pour la prévention de la corruption et des conflits d'intérêts et le plan d'action connexe, consolidant la détermination du pays à prévenir la corruption et à sanctionner les comportements qui en relèvent. Les procédures ouvertes par l'ancien Bureau du procureur spécial ont continué de progresser, permettant ainsi d'établir les responsabilités pour les écoutes illégales. Un certain nombre d'affaires ont fait l'objet de décisions en première instance et de nouvelles procédures ont été ouvertes sur la base des éléments d'enquête de l'ancien Bureau du procureur spécial. La Commission nationale de prévention de la corruption s'est montrée proactive dans la prévention de la corruption et a engagé plusieurs procédures, y compris contre des hauts fonctionnaires. Elle s'est vu attribuer de nouveaux locaux. Néanmoins, les efforts visant à améliorer son fonctionnement devraient se poursuivre, notamment par l'allocation de fonds supplémentaires pour le recrutement de personnel spécialisé.

Le pays a atteint un certain degré de préparation dans le domaine de la **lutte contre la criminalité organisée**. Le cadre législatif est globalement conforme aux normes européennes, et il convient de poursuivre les efforts visant à mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la criminalité organisée. Des progrès modestes ont été réalisés au niveau opérationnel, bien que davantage d'efforts soient nécessaires pour améliorer l'efficacité de la répression dans le cadre de la lutte contre certaines formes de criminalité, telles que le blanchiment de capitaux et la délinquance financière. La coordination demeure essentielle pour tous les acteurs intervenant dans la lutte contre la criminalité organisée.

Des progrès modestes ont été accomplis en matière **de lutte contre le terrorisme ainsi que de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène**, conformément aux objectifs établis dans le plan d'action conjoint relatif à la lutte contre le terrorisme dans les

Balkans occidentaux et les dispositions d'application bilatérales. Un plan national de réintégration, de resocialisation et de réinsertion des combattants étrangers de retour au pays et des membres de leur famille a été adopté en juin 2020 afin de mettre en œuvre les priorités définies en matière de prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation.

Le cadre juridique relatif à la protection des **droits fondamentaux** est, dans une large mesure, conforme aux normes européennes. La loi sur la prévention de la discrimination et sur la protection contre celle-ci et la Commission de prévention de la discrimination et de protection contre celle-ci sont en place. Le processus de désinstitutionnalisation a réellement progressé et presque tous les enfants concernés ont été transférés vers des services de soin de proximité. Le ministère du travail et de la politique sociale investit dans les services de proximité, y compris pour soutenir les victimes de violences sexistes. Des progrès importants ont été accomplis grâce à l'adoption de la loi sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des violences domestiques et sur la protection contre celles-ci, qui a bénéficié du soutien de tous les partis. Une amélioration est observée en ce qui concerne la prise en compte des questions d'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux ainsi que les droits des femmes, bien que ces dernières figurent parmi les catégories les plus durement touchées par la pandémie. Les recommandations des organes européens et internationaux de défense des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne le traitement des détenus et des personnes condamnées, doivent être pleinement mises en œuvre sans délai. Il importe également que le pays renforce la mise en œuvre de la législation relative aux discours de haine et du plan d'action national pour la mise en œuvre des dispositions de la convention d'Istanbul. Le mécanisme de contrôle externe civil de la police n'est pas pleinement fonctionnel et l'absence d'enquêteurs véritablement indépendants entrave les efforts visant à lutter contre l'impunité de la police ainsi que l'efficacité des poursuites. Il convient que le pays continue d'améliorer la situation dans les prisons et d'élargir davantage les solutions de substitution à la détention.

La Macédoine du Nord a atteint un certain degré de préparation/est modérément préparée dans le domaine de la **liberté d'expression**. Dans l'ensemble, des progrès limités ont été réalisés au cours de la période de référence. Le contexte général est favorable à la liberté des médias et permet une couverture médiatique critique, bien que des tensions accrues aient été observées pendant la crise de la COVID-19. Les efforts d'autorégulation doivent reprendre et aboutir à des résultats concrets afin que les normes professionnelles du journalisme progressent. Il convient d'assurer une plus grande transparence en ce qui concerne la publicité des institutions publiques et des partis politiques dans les médias. Les autorités doivent redoubler d'efforts pour réformer l'organisme public de radiodiffusion, en veillant à son indépendance et à sa viabilité financière. Cet organisme a adopté une stratégie de développement quinquennale, mais le processus de réforme est entravé par des retards dans la nomination des membres de son conseil de gestion et du conseil de l'Agence des services de médias audio et audiovisuels. La crise de la COVID-19 a eu une forte incidence économique sur le secteur des médias, en particulier sur les acteurs régionaux et locaux. Les médias ont été inclus dans le train de mesures d'aide, mais les droits des travailleurs dont jouissent les journalistes doivent encore être abordés.

S'agissant de la **coopération régionale**, le pays a maintenu ses bonnes relations avec d'autres pays visés par l'élargissement et continué de participer à des initiatives régionales. Les accords bilatéraux existants, dont l'accord de Prespa entre la Macédoine du Nord et la Grèce et le traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération avec la Bulgarie, doivent être mis en œuvre de bonne foi par toutes les parties.

Pour ce qui est des **critères économiques**, la Macédoine du Nord a réalisé des progrès modestes et est bien préparée en ce qui concerne la mise en place d'une économie de marché viable. Durement touchée par la pandémie, l'économie est tombée en récession en 2020. Une

reprise progressive a débuté au printemps 2021. Le gouvernement a pris des mesures budgétaires fortes pour atténuer l'incidence de la crise sur les ménages et les entreprises. Le déficit budgétaire est passé à 8,2 % du PIB en 2020, tandis que le niveau de la dette publique a fortement augmenté pour atteindre 60,2 % du PIB, en raison des besoins de financement supplémentaires à couvrir. Les dépenses en capital ont été réduites dans le cadre d'une révision du budget afin de créer des marges pour les paiements de transferts liés à la crise, mais elles ont encore été largement sous-exécutées. Les autorités ont pris des mesures supplémentaires pour améliorer la transparence budgétaire, bien qu'un registre des aides d'État pleinement opérationnel n'ait pas encore été mis en place. Peu de progrès ont été accomplis concernant l'amélioration de la mobilisation et de la perception des recettes, ainsi que la gestion des investissements publics, notamment par un renforcement du cadre pour les partenariats public-privé. La nouvelle loi de finances organique, qui devrait améliorer sensiblement la gouvernance budgétaire, doit encore être adoptée par le Parlement, et sa mise en œuvre est retardée. Soutenus par des assouplissements réglementaires, le secteur financier est resté solide et les prêts au secteur privé sont demeurés constants. La taille importante de l'économie informelle a continué de nuire à l'environnement des entreprises.

La Macédoine du Nord a accompli des progrès modestes dans la mise en œuvre des recommandations de l'an dernier et est modérément préparée pour ce qui est de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union. L'intégration avec l'UE dans le domaine du commerce et des investissements est restée solidement établie, y compris pendant la pandémie. Les confinements et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, tant sur le plan intérieur que dans les pays partenaires commerciaux, ont eu des répercussions sur le niveau et la structure du commerce et de la production manufacturière. La structure de l'industrie s'améliore constamment. La détérioration de la productivité du travail et de la compétitivité des prix en 2020 résulte dans une large mesure de l'incidence économique de la pandémie et des mesures de maintien dans l'emploi prises par le gouvernement. Les programmes d'enseignement et de formation professionnels (EFP) se sont améliorés. Néanmoins, les pénuries de compétences, qui résultent de lacunes dans les programmes d'enseignement, les déficits d'investissement en capital et l'intégration limitée des entreprises nationales dans les chaînes d'approvisionnement mondiales restreignent la croissance potentielle. La transformation numérique de l'économie progresse.

En ce qui concerne son aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion, la Macédoine du Nord est modérément préparée dans la plupart des domaines relevant du **groupe de chapitres n° 2 («Marché intérieur»)**, à savoir la libre circulation des marchandises, des services et des capitaux, la propriété intellectuelle et la politique de concurrence. Dans le même temps, le pays est bien préparé en matière de droit des sociétés, bien qu'il en soit encore à la phase initiale en ce qui concerne la libre circulation des travailleurs. Au cours de la période de référence, la Macédoine du Nord a réalisé des progrès limités ou nuls dans tous les domaines, sauf en ce qui concerne la libre circulation des capitaux, le droit des sociétés et la propriété intellectuelle, où des progrès modestes ont été enregistrés. De manière générale, des progrès supplémentaires devront être accomplis au cours de l'année à venir dans les domaines relevant de ce groupe de chapitres, vu leur importance pour permettre à la Macédoine du Nord de se préparer à satisfaire aux exigences du marché intérieur de l'UE et pour le développement du marché commun régional.

Dans l'ensemble, la Macédoine du Nord est modérément préparée dans la plupart des domaines du groupe de chapitres n° 3 («Compétitivité et croissance inclusive»), y compris en ce qui concerne la société de l'information et les médias, la fiscalité, la politique d'entreprise et la politique industrielle, l'éducation et la culture, ainsi que la politique économique et

monétaire. Toutefois, des efforts supplémentaires doivent être consentis pour améliorer le degré de préparation de ces domaines. Le pays est bien préparé dans les domaines de la science et de la recherche et de l'union douanière. Des progrès modestes ont été accomplis dans la plupart de ces domaines. Des efforts supplémentaires sont nécessaires, en particulier dans les domaines où les progrès ont été limités, tels que la société de l'information et les médias, la science et la recherche, ainsi que l'éducation et la culture.

En ce qui concerne le **groupe de chapitres n° 4 («Programme environnemental et connectivité durable»)**, la Macédoine du Nord est bien préparée pour ce qui est des réseaux transeuropéens. Elle est modérément préparée dans les domaines de la politique des transports et de l'énergie et a atteint un certain degré de préparation en matière d'environnement et de changement climatique. La Macédoine du Nord participe activement aux réunions de la Communauté des transports et de la Communauté de l'énergie. Elle respecte largement le traité instituant la Communauté de l'énergie, notamment en ce qui concerne l'électricité. Comme l'ensemble des Balkans occidentaux, la Macédoine du Nord a approuvé le programme en matière d'environnement pour les Balkans occidentaux lors du sommet de Sofia en décembre 2020. Cette année, des progrès modestes ont été accomplis dans le secteur de l'énergie, notamment en vue de l'adoption du plan national en matière d'énergie et de climat. Toutefois, des progrès limités ont été réalisés dans les domaines des transports, de l'environnement et du changement climatique. Le pays doit revoir ses ambitions nettement à la hausse afin de mettre correctement en œuvre l'acquis des chapitres 14 et 27. Ces efforts permettront d'accroître l'efficacité du plan économique et d'investissement et d'accélérer la mise en œuvre du programme en matière d'environnement pour les Balkans occidentaux. Les capacités administratives doivent être renforcées dans tous les secteurs. En outre, les stratégies, les plans d'action et la législation dans ces secteurs doivent être en phase avec les principes et les priorités du programme en matière d'environnement et la cohérence entre les documents sectoriels pertinents doit être assurée. La Macédoine du Nord est modérément préparée dans la plupart des domaines du **groupe de chapitres n° 5 («Ressources, agriculture et cohésion»)**. Elle est bien préparée en matière de sécurité sanitaire des aliments et de politique vétérinaire et phytosanitaire et en est à la phase initiale de préparation en ce qui concerne les dispositions financières et budgétaires. Au cours de la période de référence, des progrès satisfaisants ont été accomplis dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments et de la politique vétérinaire et phytosanitaire² et des progrès modestes ont été réalisés pour ce qui est de l'agriculture et du développement rural. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires, en particulier dans les domaines où les progrès ont été limités ou nuls, tels que la pêche, la politique régionale et la coordination des instruments structurels, ainsi que les dispositions financières et budgétaires.

La Macédoine du Nord est modérément préparée dans les domaines relevant du **groupe de chapitres n° 6 («Relations extérieures»)** et a accompli des progrès modestes au cours de la période de référence. En ce qui concerne la politique commerciale commune, la Macédoine du Nord a continué de s'efforcer de coordonner ses positions et d'aligner étroitement ses politiques commerciales sur celles de l'UE, notamment au sein de l'OMC. En revanche, aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne la politique de développement et l'aide humanitaire. La Macédoine du Nord est modérément préparée dans le domaine de la politique étrangère, de sécurité et de défense commune. Le pays a porté à 96 % son alignement sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE et a accru sa participation aux missions et opérations de gestion de crises de cette dernière.

² Mesures de lutte contre les maladies végétales, en particulier des cultures agricoles.

La Macédoine du Nord se situe toujours sur l'un des principaux axes de transit de migrants. Le pays continue de jouer un rôle constructif dans la gestion des **flux migratoires mixtes**. Il coopère efficacement avec les pays voisins et les États membres de l'UE, y compris avec les agents invités des États membres de l'UE sur le terrain. Les efforts déployés pour garantir des conditions de vie d'un niveau élémentaire et des services de base à tous les migrants séjournant dans le pays se sont poursuivis. L'enregistrement des migrants et l'établissement de profils de protection adaptés se sont améliorés mais doivent être réalisés de manière plus systématique. L'accord avec l'UE sur le statut, qui permettrait le déploiement du contingent permanent de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) dans le pays, n'a pas encore été signé en raison d'un problème bilatéral. Le pays devrait adopter une approche plus méthodique de lutte contre le trafic de migrants.

Albanie

En ce qui concerne les **critères politiques**, des élections législatives se sont tenues le 25 avril 2021, à la suite de l'accord conclu entre les partis le 5 juin 2020, lequel a conduit à une vaste réforme électorale répondant aux recommandations du BIDDH de l'OSCE. L'identification électronique des électeurs a été mise en œuvre dans 97 % des bureaux de vote, tandis que le vote et le dépouillement électroniques ont été testés avec succès dans 32 bureaux de vote de Tirana. Selon l'évaluation finale du BIDDH de l'OSCE, les élections ont été, de manière générale, bien organisées. La nouvelle administration électorale a gagné la confiance de la plupart des parties prenantes. Des inquiétudes persistaient quant à l'utilisation abusive de ressources publiques et de fonctions officielles, aux allégations d'achat de voix et à la fuite de données à caractère personnel sensibles concernant, entre autres, les préférences politiques des citoyens. Ces questions font actuellement l'objet d'enquêtes. Le Parlement a continué à travailler dans le cadre des restrictions imposées en raison de la pandémie. Pour ce qui est des réformes axées sur l'adhésion à l'UE, le Parlement a adopté un certain nombre d'actes législatifs importants dans des domaines tels que l'asile, le recensement de la population et l'efficacité du système judiciaire. Tout au long de la période de référence, le gouvernement a continué de mettre l'accent sur les réformes nécessaires pour faire progresser le pays sur la voie de l'adhésion à l'UE, malgré la difficulté de remédier aux conséquences sociales et économiques négatives de la pandémie de COVID-19. Au cours de la nouvelle législature, la majorité et l'opposition devront améliorer le dialogue politique et coopérer avec toutes les composantes de la société pour continuer de faire avancer le programme de réformes européen et les négociations d'adhésion. La coordination au sein de l'administration doit être améliorée, notamment en ce qui concerne l'intégration européenne. La réforme de l'administration territoriale devrait être davantage consolidée dans le cadre plus large du programme de décentralisation. Une telle consolidation est particulièrement nécessaire pour garantir l'autonomie budgétaire à l'échelon local et donner aux municipalités les moyens de fournir des services publics de bonne qualité. Des progrès limités ont été accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route visant à créer un environnement favorable à la société civile. Néanmoins, la société civile albanaise a été en mesure de fournir un soutien et des services aux personnes les plus vulnérables touchées par la pandémie de COVID-19.

L'Albanie est modérément préparée en matière de réforme de l'**administration publique**. Elle a accompli des progrès modestes en ce qui concerne le renforcement de la capacité des ministères de tutelle à réaliser des analyses d'impact de la réglementation, l'adoption de lignes directrices pour les consultations publiques, la mise en place de systèmes informatiques de planification intégrée, l'augmentation du taux d'exécution du plan national d'intégration européenne, l'accroissement du nombre de services en ligne et l'achèvement de la phase test de l'automatisation du système de paie. La mise en œuvre des stratégies 2015-2022 de

réforme de l'administration publique et 2014-2022 de réforme de la gestion des finances publiques s'est poursuivie malgré les effets de la pandémie.

Le **système judiciaire** albanais est lui aussi modérément préparé. L'Albanie a continué à mettre en œuvre la réforme globale de la justice, ce qui a débouché sur des progrès satisfaisants. Plus particulièrement, elle a franchi une étape importante à la fin de 2020 avec la nomination de trois nouveaux juges à la Cour constitutionnelle. Avec sept juges en exercice, cette dernière a rétabli le quorum de minimum six membres nécessaire pour tenir des sessions plénières, ce qui l'a rendue pleinement opérationnelle et lui a permis de *satisfaire à la condition correspondante relative à la tenue de la première conférence intergouvernementale (CIG), condition qui reste remplie*. La Cour constitutionnelle a commencé à exercer pleinement ses fonctions, notamment en tranchant les litiges constitutionnels entre les institutions de l'État au sujet de leurs compétences respectives. De nouveaux progrès ont également été enregistrés en ce qui concerne les nominations à la Haute Cour. Cette dernière a rétabli son quorum en mars 2020. Avec la nomination, par le Haut Conseil de la justice, de six nouveaux juges en mars et juillet 2021, elle compte désormais neuf juges, ce qui la rend pleinement opérationnelle - *une condition préalable à la tenue de la première CIG, qui reste remplie*. De nouvelles nominations à la Haute Cour sont attendues. Le Parlement a adopté des amendements à dix lois pour encore renforcer l'efficacité du système judiciaire et la capacité de ce dernier à lutter contre la corruption et la criminalité organisée.

La réévaluation transitoire à laquelle tous les juges et procureurs sont soumis (**procédure de vérification**) a progressé de façon constante et a continué de produire des résultats tangibles - *une condition préalable à la tenue de la première CIG, qui reste remplie*. Sous l'égide de la Commission européenne, l'opération internationale de supervision a continué à surveiller le déroulement du processus. Au 15 septembre 2021, les institutions chargées des vérifications avaient clôturé 437 dossiers en première instance, dont la totalité des dossiers prioritaires. Sur les 437 décisions, 289 sont définitives (c'est-à-dire après appel). Globalement, 62 % des dossiers de vérification traités à ce jour ont donné lieu à des révocations et à des cessations de travail dues, principalement, à la démission des personnes évaluées. Les institutions chargées des vérifications devraient continuer à saisir le ministère public de tous les dossiers pour lesquels il existe des indices d'infractions pénales.

Les **structures spécialisées dans la lutte contre la corruption et la criminalité organisée (SPAK)**, qui comprennent le **bureau du procureur spécial** et le **bureau national d'enquête**, sont opérationnelles - *une condition préalable à la tenue de la première CIG, qui reste remplie*. Alors que le budget 2021 prévoit la nomination de 20 procureurs, le bureau du procureur spécial a atteint le premier objectif de 15 procureurs, dont le procureur spécial. La première phase de recrutement des enquêteurs du bureau national d'enquête a abouti à la nomination de 28 enquêteurs qui, après avoir suivi un programme de formation intensif, sont désormais opérationnels. Une deuxième phase de recrutement a été ouverte en 2021 en vue d'engager 32 enquêteurs supplémentaires. Elle devrait s'achever d'ici à la fin de l'année.

L'Albanie a atteint un certain degré de préparation dans le domaine de la **lutte contre la corruption**. Elle a accompli des progrès modestes dans le renforcement de la lutte contre ce phénomène - *une condition préalable à la tenue de la première CIG, qui reste remplie*. De manière générale, la mise en œuvre de la stratégie intersectorielle de lutte contre la corruption est sur la bonne voie. Bien que la vérification à laquelle sont soumis les membres du pouvoir judiciaire soit un processus administratif, elle produit des résultats en matière de lutte contre la corruption, étant donné que les juges et les procureurs révoqués à l'issue de la procédure sont traduits en justice. L'Albanie a redoublé d'efforts pour obtenir de bons résultats en matière de lutte contre la corruption, bien qu'il s'agisse là d'un objectif qui continue d'exiger une volonté politique et de nouvelles actions structurées et cohérentes. Les condamnations

dans des affaires impliquant des hauts fonctionnaires restent limitées, ce qui favorise une culture de l'impunité dans les hautes sphères de l'État. Les structures spécialisées dans la lutte contre la corruption (SPAK et juridictions chargées de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée) devraient renforcer de manière significative la capacité globale d'enquête et de poursuite du pays dans ce domaine. De manière générale, la corruption est répandue dans de nombreuses sphères de la vie publique et des affaires et reste très préoccupante.

L'Albanie a atteint un certain degré de préparation dans la **lutte contre la criminalité organisée**. Elle a accompli des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des recommandations de l'an passé. Elle a obtenu des résultats tangibles dans la lutte contre la criminalité organisée, notamment en intensifiant la coopération avec les États membres de l'UE et Europol - *une condition préalable à la tenue de la première CIG, qui reste remplie*. Tout au long de l'année, l'Albanie a continué de mettre en œuvre le plan d'action du Groupe d'action financière (GAFI) visant à lutter plus efficacement contre le blanchiment de capitaux ainsi que l'arsenal de mesures préventives temporaires destiné à renforcer sa capacité à lutter contre les organisations criminelles (Opération «force de la loi»). Les échanges d'informations qualitatives et les opérations de police conjointes associant des partenaires internationaux se sont encore intensifiés. L'Albanie a continué de faire la preuve de sa détermination à lutter contre la production et le trafic de drogues, tandis que la surveillance aérienne par les services répressifs des États membres de l'UE s'est poursuivie. Le nouveau système spécialisé de lutte contre la criminalité organisée et la corruption permet une coopération renforcée entre les services de police et les parquets. Il est nécessaire d'accompagner systématiquement les procédures pénales d'enquêtes financières. Il importe de persévérer dans les efforts visant à accroître le nombre de poursuites et de condamnations définitives, notamment à haut niveau. L'Albanie a adopté une nouvelle **stratégie** intersectorielle et nationale **de lutte contre le terrorisme**, accompagnée d'un plan d'action, en novembre 2020 et a accompli des progrès importants dans la mise en œuvre de l'accord bilatéral conclu avec l'UE concernant l'exécution du plan d'action conjoint relatif à la lutte contre le terrorisme dans les Balkans occidentaux. Des efforts supplémentaires s'imposent pour lutter contre la cybercriminalité, la traite des êtres humains et le blanchiment de capitaux.

Pour ce qui est des **droits fondamentaux**, l'Albanie respecte les instruments internationaux en matière de droits de l'homme et a ratifié la plupart des conventions internationales relatives à la protection des droits fondamentaux. Elle a persévéré dans ses efforts pour satisfaire aux obligations qui lui incombent en vertu de ces instruments. En ce qui concerne l'adoption des dispositions d'application liées à la loi-cadre de 2017 sur la protection des minorités nationales, elle a adopté, en décembre 2020, un nouvel arrêté sur l'éducation des minorités, ce qui porte à huit le nombre d'arrêtés adoptés. Les dispositions d'application restantes, notamment celles concernant l'auto-identification et l'usage des langues minoritaires, doivent encore être adoptées. Des efforts sont actuellement déployés pour mettre en œuvre une réforme globale du secteur foncier et consolider les droits de propriété. Une loi sur le recensement de la population a été adoptée. L'Albanie a atteint un certain degré de préparation/est modérément préparée dans le domaine de la **liberté d'expression**. Aucun progrès n'a été enregistré au cours de la période de référence. La situation ne s'est pas améliorée concernant les agressions verbales, les campagnes de dénigrement et les actes d'intimidation ciblant des journalistes. Les tensions entre acteurs politiques et journalistes se sont exacerbées pendant la crise liée à la COVID-19 et dans le contexte des élections législatives. Les agressions signalées contre des journalistes n'ont donné lieu à aucune condamnation définitive. Il convient de garantir l'autorégulation des médias en ligne. Les

mesures visant à rendre l'autorité de régulation de l'audiovisuel pleinement opérationnelle doivent être adoptées de manière à en garantir l'indépendance et la légitimité. L'indépendance, les normes professionnelles et la viabilité financière du service public de radiodiffusion demandent à être renforcées. À la suite de l'avis défavorable de la Commission de Venise et des nombreuses critiques formulées contre le projet d'amendements à la loi sur les médias visant à réguler les médias en ligne et certains aspects de la diffamation, des représentants de la majorité au pouvoir se sont engagés publiquement à ce que toute nouvelle législation sur les médias soit conforme aux recommandations de la Commission de Venise et fasse l'objet d'une consultation avec les organisations de médias. Le gouvernement a réexaminé le dossier et l'Assemblée n'est pas revenue sur la question. Le parlement et le gouvernement issus des élections du 25 avril doivent respecter leur engagement de faire en sorte que toute modification éventuelle de la loi sur les médias soit conforme à l'avis de la Commission de Venise et fasse l'objet de consultations en bonne et due forme.

S'agissant de **l'égalité hommes-femmes**, la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action 2016-2020 sur l'égalité entre les hommes et les femmes a été entravée par un déficit de financement persistant. Une nouvelle stratégie en matière d'égalité entre les hommes et les femmes pour la période 2021-2030 a été adoptée en juin 2021. L'Albanie devrait s'employer à dégager des fonds publics suffisants pour la mettre en œuvre aux niveaux central et local. Des efforts sont également nécessaires pour faire en sorte que toutes les stratégies nationales menées aux niveaux central et local intègrent les questions d'égalité entre les hommes et les femmes et pour intégrer une perspective de genre dans le processus budgétaire.

En ce qui concerne la **migration**, le cadre juridique est largement aligné sur l'acquis de l'Union, mais doit être actualisé pour tenir compte de l'évolution récente de la situation. L'Albanie a adopté une nouvelle loi sur l'asile en février 2021. Elle a également adopté, en 2020, des stratégies sur la gestion intégrée des frontières et sur la diaspora. La mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux en matière de migration pour la période 2019-2022 s'est poursuivie, fournissant un cadre clair pour la gestion et la coordination des flux migratoires, et quatre rapports de suivi ont été publiés par la Commission. Malgré la fermeture des frontières de mars à mai 2020, l'Albanie a continué de connaître un afflux croissant de migrants en situation irrégulière, provenant pour la plupart de Grèce et quittant l'Albanie après quelques jours, en route vers d'autres pays de l'UE. Le nombre de migrants en situation irrégulière appréhendés en Albanie en 2020 a augmenté de 13 % par rapport à 2019.

Le nombre de **citoyens albanais ayant introduit une demande d'asile** dans les États membres de l'UE a diminué de 66 % en 2020 par rapport à 2019, passant de 20 415 à 6 935 selon les données d'Eurostat. La pandémie de COVID-19 a largement contribué à cette forte baisse, mais il convient de préciser que, pour le reste du monde, la diminution moyenne du nombre de demandes introduites dans l'UE est beaucoup plus faible (-33 %). En 2020, le «taux de reconnaissance» était d'environ 4,4 % contre 5,3 % en 2019. Depuis le pic de demandes observé en 2017 dans les États membres les plus touchés, le nombre de demandes a chuté, passant de 12 130 en 2017 à 2 985 en 2020. Trois officiers de liaison de la police ont été déployés dans l'Union, et un officier de liaison de l'Union a été dépêché à Tirana afin d'aider aux contrôles de sortie. Le problème que constituent les ressortissants albanais qui introduisent des demandes d'asile infondées dans des États membres de l'Union et des pays associés à l'espace Schengen nécessite toujours des efforts soutenus de la part des autorités du pays. Outre les campagnes d'information, les contrôles approfondis aux frontières, la sensibilisation aux droits et aux obligations découlant du régime d'exemption de visa et le recensement et le traitement des causes sous-jacentes, le dialogue et la coopération avec les pays les plus touchés se sont poursuivis. La Commission suit de très près l'évolution de la

situation dans le cadre du mécanisme de suivi mis en place à la suite de la libéralisation du régime des visas.

En ce qui concerne les **critères économiques**, l'Albanie a réalisé des progrès modestes et est modérément préparée en ce qui concerne la mise en place d'une économie de marché viable. Sous l'effet du double choc provoqué par le tremblement de terre de 2019 et la pandémie de COVID-19, le PIB s'est contracté en 2020, mais moins qu'initialement prévu. Le confinement national et les restrictions en matière de déplacements internationaux imposés en raison de la pandémie ont entraîné des pertes importantes pour les secteurs touristique et manufacturier, mais l'économie a commencé à rebondir au cours du second semestre. Dans les limites de la faible marge de manœuvre budgétaire et monétaire dont ils disposaient, le gouvernement et la banque centrale ont rapidement pris des mesures appropriées pour soutenir les entreprises, les ménages et le secteur de la santé. Ces mesures ont permis d'atténuer les effets de la pandémie sur le marché du travail et de maintenir la stabilité macroéconomique et financière. Elles ont aussi poussé le ratio de la dette publique et le ratio de déficit à la hausse et accru la vulnérabilité du pays face aux chocs extérieurs. Faire face au double choc a mis les capacités de l'administration à rude épreuve, mais celle-ci a en grande partie maintenu la continuité des activités et les travaux concernant la plupart des réformes et des initiatives législatives en cours se sont poursuivis.

L'Albanie a accompli des progrès modestes et a atteint un certain degré de préparation en ce qui concerne sa **capacité de faire face aux pressions concurrentielles et aux forces du marché** au sein de l'Union. Elle a accompli des progrès en termes d'infrastructures d'énergie et de transport, de recours à la communication numérique et de résultats en matière d'éducation, mais il lui reste des lacunes importantes à combler par rapport à ses pairs régionaux et européens. La compétitivité de l'Albanie souffre d'un manque de savoir-faire entrepreneurial et technologique, d'un secteur informel très développé, d'un manque d'investissements dans le capital humain et physique et d'une faiblesse des dépenses en R&D. Les lacunes importantes déjà présentes en matière d'éducation et de compétences se sont probablement creusées en raison des confinements dus à la COVID-19 et de l'apprentissage à distance, qui n'est pas accessible à tous. L'intégration régionale et les exportations ont augmenté, mais sont restées inférieures au niveau qu'elles auraient pu atteindre. Le manque de diversification des exportations en termes de produits et de répartition géographique accroît la vulnérabilité de l'Albanie aux chocs extérieurs.

En ce qui concerne les **marchés publics**, domaine dans lequel elle est modérément préparée, l'Albanie a accompli des progrès satisfaisants, en particulier grâce à l'adoption de la nouvelle loi sur les marchés publics. Pour ce qui est des **statistiques**, pour lesquelles elle est également modérément préparée, l'Albanie a réalisé des progrès modestes, qui ont trait à l'alignement sur les normes ESA 2010, à une plus grande rapidité de publication et à l'adoption de la loi sur le recensement de la population. L'Albanie est modérément préparée dans la plupart des domaines relevant du **contrôle financier** et elle a réalisé des progrès modestes, notamment en matière de contrôle interne des finances publiques et d'audit externe.

L'Albanie est modérément préparée dans la plupart des domaines relevant du **marché intérieur**, à savoir la libre circulation des biens, des services et des capitaux, la politique de concurrence et les services financiers. Elle a accompli des progrès modestes, notamment en adoptant une loi sur l'assurance transport obligatoire et en poursuivant l'alignement de sa législation bancaire, mais il lui faut garantir l'indépendance de la commission des aides d'État et la doter de ressources suffisantes. Les préparatifs n'en sont qu'à leur phase initiale dans le domaine de la protection des consommateurs et de la santé, le pays n'ayant réalisé aucun progrès en matière de santé en dehors des mesures prises en réaction à la COVID-19. L'Albanie doit mettre en œuvre le concept «Une seule santé» et veiller à ce que chacun

dispose d'une couverture de soins de santé de qualité. Ce groupe de chapitres est essentiel pour préparer l'Albanie à satisfaire aux exigences du marché intérieur de l'UE et est particulièrement important pour l'intégration rapide et le développement du marché commun régional.

L'Albanie est modérément préparée dans de nombreux domaines liés à la **compétitivité** et à la **croissance inclusive**, à savoir la société de l'information et les médias, la fiscalité, la politique économique et monétaire, la politique d'entreprise et la politique industrielle, l'éducation et la culture, et l'union douanière. Le pays a atteint un certain degré de préparation en ce qui concerne la politique sociale et l'emploi, ainsi que la science et la recherche. L'Albanie a réalisé des progrès modestes, notamment en ce qui concerne la stratégie de spécialisation intelligente et la participation au programme de recherche Horizon 2020, tandis que les avancées ont été limitées pour ce qui est de la politique économique et monétaire et de l'union douanière au cours de la période de référence. Les réformes socio-économiques doivent être poursuivies pour contribuer à remédier aux faiblesses structurelles existantes, à la faible compétitivité, au chômage élevé et aux conséquences de la pandémie.

L'Albanie est modérément préparée dans la plupart des domaines liés au **programme environnemental** et à la **connectivité durable**, à savoir les réseaux transeuropéens, l'énergie ainsi que l'environnement et le changement climatique. Elle a atteint un certain degré de préparation dans le domaine de la politique des transports. Elle a accompli des progrès modestes dans la plupart des domaines grâce, notamment, à la révision de la planification des transports et à la connectivité énergétique. Des efforts supplémentaires s'imposent pour améliorer les performances des navires battant pavillon albanais et pour faire respecter la législation en matière d'énergie et d'environnement, surtout dans les zones protégées. La transition écologique et la connectivité durable sont essentielles pour l'intégration économique au sein de la région et avec l'Union européenne, facilitant les échanges transfrontières au sein de la région et générant des bénéfices réels pour les entreprises et les citoyens. Ce groupe de chapitres et les réformes concernées sont étroitement liés au programme de réformes économiques de l'Albanie, ainsi qu'au plan économique et d'investissement de la Commission pour les Balkans occidentaux et au programme en matière d'environnement pour les Balkans occidentaux approuvé par l'Albanie en décembre 2020.

L'Albanie a atteint un certain degré de préparation dans la plupart des domaines liés aux **ressources**, à l'**agriculture** et à la **cohésion**, à savoir l'agriculture et le développement rural, la sécurité sanitaire des aliments, la politique vétérinaire et phytosanitaire, la pêche et les dispositions financières et budgétaires. Elle est modérément préparée en ce qui concerne la politique régionale et la coordination des instruments structurels. Elle a réalisé des progrès satisfaisants dans le domaine de la pêche en réactivant le système de surveillance des navires. Elle a accompli des progrès modestes en ce qui concerne les dispositions financières et budgétaires, l'agriculture et le développement rural, ainsi que la sécurité sanitaire des aliments et la politique vétérinaire et phytosanitaire, mais elle doit encore mettre en place le registre des exploitations agricoles. Elle a réalisé des progrès limités en matière de politique régionale et de coordination des instruments structurels. À cet égard, elle doit améliorer la coordination entre les agences en matière d'aide de préadhésion et régler les problèmes ayant trait aux capacités de planification stratégique, de mise en œuvre et de suivi des projets d'infrastructure au titre du plan économique et d'investissement.

L'Albanie est bien préparée en ce qui concerne les **relations extérieures** et la **politique étrangère, de sécurité et de défense**. Pour ce qui est du chapitre de négociation consacré aux relations extérieures, l'Albanie a accompli des progrès satisfaisants et a atteint un bon niveau de préparation, notamment en adoptant et en ratifiant les protocoles additionnels à l'accord de libre-échange centre-européen et en délivrant les premières certifications «opérateurs

économiques agréés» (OEA). Elle a travaillé à l'extension des voies réservées avec les États membres de l'UE. Elle a également adopté des mesures concernant la politique d'aide humanitaire et la politique d'aide au développement. Elle a exercé avec succès la présidence de l'ALECE. En ce qui concerne la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE, elle a continué à s'aligner pleinement sur toutes les décisions et déclarations pertinentes de l'Union européenne. Elle a assumé la présidence en exercice de l'OSCE en 2020, démontrant son engagement en faveur de la coopération multilatérale. L'Albanie a continué de participer à des missions et opérations européennes de gestion de crises.

Bosnie-Herzégovine

En ce qui concerne les **critères politiques**, les pouvoirs législatif et exécutif ont enregistré de piètres résultats en raison de la polarisation politique et des perturbations causées par la pandémie. Le gouvernement de la Fédération est toujours en affaires courantes. La constitution de la Bosnie-Herzégovine continue d'enfreindre la convention européenne des droits de l'homme (CEDH), après l'affaire Sejdić-Finci et d'autres affaires connexes. Un groupe de travail inter-agences, chargé de discuter des réformes électorales et constitutionnelles, a été créé en mai 2021. Des élections municipales ont eu lieu à Mostar en décembre 2020, pour la première fois depuis 2008. La commission parlementaire de stabilisation et d'association s'est réunie et a adopté son règlement intérieur en juin 2021, après cinq ans au point mort. Un processus inclusif de réforme électorale, dans le cadre d'un véritable dialogue et dans le respect des normes européennes, qui éliminerait toute forme d'inégalité et de discrimination dans le processus électoral, est primordial. Aucun progrès n'a été réalisé en vue d'améliorer le cadre électoral conformément aux normes européennes et de garantir la transparence du financement des partis politiques. La Bosnie-Herzégovine doit encore donner suite aux recommandations du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/BIDDH), de la Commission de Venise et du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe. Un certain nombre de décisions de la Cour constitutionnelle doivent encore être intégralement appliquées. L'élaboration d'un programme national pour l'adoption de l'acquis de l'UE est toujours en suspens. Des progrès limités ont été réalisés pour garantir un environnement favorable à la société civile.

La Bosnie-Herzégovine en est à un stade précoce de préparation de la **réforme de l'administration publique**; des progrès modestes ont été accomplis avec l'adoption du plan d'action sur la réforme de l'administration publique et de stratégies en matière de gestion des finances publiques à tous les niveaux de gouvernement. Le pays doit se doter d'une fonction publique professionnelle et dépolitisée et adopter une approche coordonnée à l'échelle nationale en matière d'élaboration des politiques.

La Bosnie-Herzégovine n'en est qu'à ses débuts/dispose d'un certain niveau de préparation dans le domaine **judiciaire**. Aucun progrès n'a été accompli en la matière au cours de la période de référence. Des mesures limitées ont été prises par les autorités pour répondre aux conclusions du rapport d'experts sur les questions relatives à l'état de droit («rapport Priebe») Les amendements relatifs à l'intégrité doivent entrer dans la procédure parlementaire; leur adoption est essentielle pour instaurer un système crédible et rigoureux de contrôle des déclarations de patrimoine des titulaires de fonctions judiciaires. Face aux signes persistants et manifestes de détérioration, des mesures urgentes continuent d'être nécessaires pour renforcer l'intégrité de l'appareil judiciaire et faire en sorte que les citoyens retrouvent la confiance envers cet appareil. Le manque d'engagement des acteurs politiques en faveur de la réforme de la justice et le mauvais fonctionnement du système judiciaire ont continué à empêcher les

citoyens de jouir de leurs droits et à compromettre la lutte contre la corruption et la criminalité organisée.

La Bosnie-Herzégovine n'en est qu'à ses débuts/dispose d'un certain niveau de préparation dans la prévention et la **lutte contre la corruption et la criminalité organisée**. Aucun progrès n'a été accompli en la matière au cours de la période de référence; il est urgent d'adopter la législation en suspens sur les marchés publics et les conflits d'intérêts. Pendant la pandémie, les effets négatifs de la corruption généralisée et des signes d'emprise politique ont continué de se manifester fortement, affectant directement le bien-être des citoyens. Les poursuites sélectives et non transparentes et le suivi judiciaire des affaires de corruption constituent un sujet de préoccupation. Des défaillances s'observent systématiquement dans la coordination des activités opérationnelles entre les services répressifs, et l'échange de renseignements est très limité. Les services de police sont vulnérables aux ingérences politiques. Les enquêtes financières et les saisies d'actifs sont largement inefficaces. Bien que certaines mesures préparatoires aient été prises, le point de contact pour la coopération avec Europol n'est pas encore opérationnel. La Bosnie-Herzégovine n'a pris aucune mesure pour établir une coopération avec Eurojust. Le pays doit poursuivre ses efforts dans la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogue et accroître sa capacité à le faire.

En ce qui concerne les **droits fondamentaux**, si le cadre législatif et institutionnel est pour l'essentiel en place, un cadre stratégique global reste à adopter. Des réformes importantes sont nécessaires pour faire en sorte que tous les citoyens puissent exercer leurs droits politiques et pour mettre fin au système dit de «deux écoles sous un même toit» afin de garantir une éducation non discriminatoire, inclusive et de qualité pour tous. Aucun progrès n'a été accompli en vue de garantir la liberté d'expression et des médias ainsi que la protection des journalistes contre les menaces et la violence en veillant au suivi judiciaire approprié, ni pour garantir la viabilité financière du système de radiodiffusion publique. La liberté de réunion continue de poser problème, en particulier dans l'entité de *Republika Srpska*, où des militants ont fait l'objet d'intimidations et de poursuites judiciaires.

L'incapacité des autorités à mettre en place un système durable en matière de **migration** et d'asile a entraîné une crise humanitaire en décembre 2020. À la suite d'un engagement et d'un soutien considérables de l'UE, un camp de tentes provisoire a été créé à Lipa pour offrir un abri à toutes les personnes dans le besoin. Un centre d'accueil polyvalent permanent est en cours de construction à Lipa en 2021. La Bosnie-Herzégovine a intensifié ses efforts pour améliorer la gestion des migrations; elle doit garantir une coordination efficace, à tous les niveaux, de la capacité de gestion des frontières et de la migration et veiller au bon fonctionnement du régime d'asile. Cela exige une répartition équitable des responsabilités entre l'ensemble des entités et des cantons, y compris pour ce qui est de l'hébergement des centres d'accueil.

La Bosnie-Herzégovine a réalisé des progrès limités en ce qui concerne les **critères économiques** et en est aux premiers stades de la mise en place d'une économie de marché viable. Le pays a pris des mesures pour contrer les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur l'économie et le marché du travail. La Banque centrale a pris des mesures importantes pour améliorer ses capacités d'analyse. Certaines mesures ont été prises pour renforcer la capacité de résilience du secteur financier. Cependant, aucune mesure significative n'a été prise pour améliorer le fonctionnement des marchés de produits. La coopération et la coordination entre les parties prenantes du pays se sont encore détériorées. La résistance de l'entité de *Republika Srpska* aux réformes liées à l'acquis de l'UE dans l'ensemble du pays a constitué un frein supplémentaire pour le respect par le pays des critères d'adhésion à l'UE. En conséquence, la structure institutionnelle du pays et son marché intérieur restent fragmentés. Aucune amélioration n'a été réalisée en ce qui concerne l'état de droit et le

fonctionnement des instances de surveillance et de régulation à l'échelle nationale, ce qui continue de faire obstacle au bon fonctionnement de l'environnement des entreprises du pays. La qualité des dépenses publiques ne s'est pas améliorée, tandis que le secteur public est resté inefficace et surdimensionné.

Pour ce qui est de sa capacité à faire face aux pressions concurrentielles et aux forces du marché à l'intérieur de l'UE, la Bosnie-Herzégovine a réalisé des progrès limités et en reste aux premiers stades. Le niveau de qualité générale de l'enseignement est resté faible, tandis que les mesures visant à améliorer les infrastructures de transport et d'énergie sont toujours insuffisantes. L'ampleur de l'ajustement structurel a été limitée.

Globalement, la Bosnie-Herzégovine en est à la phase initiale/dispose d'un certain niveau de préparation quant à son degré de préparation et à sa capacité d'assumer les **obligations découlant de l'adhésion à l'UE** et doit considérablement renforcer l'alignement sur l'acquis de l'UE et mettre en œuvre et faire appliquer la législation en la matière. Les progrès accomplis au cours de la période de référence au regard des différents chapitres de l'acquis de l'UE ont été limités ou inexistants.

La Bosnie-Herzégovine a régressé dans le domaine des **marchés publics**, où elle a appliqué un traitement préférentiel aux soumissionnaires nationaux lors de l'attribution des marchés publics pendant la majeure partie de la période de référence; des amendements à la loi sur les marchés publics sont en attente d'adoption par le Parlement. Des progrès limités ont été accomplis en ce qui concerne les **statistiques**, la préparation du prochain recensement de la population et du logement n'ayant guère progressé. Des progrès modestes ont été accomplis en matière de **contrôle interne des finances publiques**, les deux entités ayant adopté des stratégies.

Des mesures importantes sont nécessaires pour aligner le cadre législatif sur l'acquis de l'UE en matière de **marché intérieur** (libre circulation des marchandises, des services et des capitaux, politique de concurrence et services financiers). La Bosnie-Herzégovine n'a que quelque peu progressé sur le plan de la politique de concurrence, en poursuivant l'alignement de la législation relative aux aides d'État sur l'acquis de l'UE et dans le domaine des services financiers. Ce groupe de chapitres est primordial pour préparer la Bosnie-Herzégovine aux exigences du marché intérieur de l'UE et est particulièrement important pour l'intégration rapide et le développement du marché commun régional.

La Bosnie-Herzégovine a réalisé des progrès limités ou inexistants dans la plupart des domaines liés à la **compétitivité et à la croissance inclusive** (société de l'information et médias, fiscalité, politique économique et monétaire, politique des entreprises et politique industrielle, éducation et culture, union douanière), où elle est à la phase initiale de préparations ou a atteint un certain degré de préparation. Ces domaines sont étroitement liés au programme de réforme économique du pays. Il convient de poursuivre les réformes socio-économiques pour contribuer à remédier aux faiblesses structurelles existantes, à la faible compétitivité, au chômage élevé, ainsi qu'aux conséquences de la pandémie, qui en a encore accru l'urgence. Des progrès modestes ont été accomplis avec l'adoption de politiques en matière d'éducation inclusive, d'enseignement et de formation professionnels et d'apprentissage entrepreneurial.

La Bosnie-Herzégovine a réalisé des progrès modestes ou limités dans la plupart des domaines liés au **programme environnemental et à la connectivité durable** (réseaux transeuropéens, énergie, environnement et changement climatique), où elle en est à un stade précoce ou a atteint un certain degré de préparation. Le pays doit considérablement renforcer ses ambitions en vue d'une transition verte et aligner sa législation sur l'acquis de l'UE en

matière de gaz et d'électricité. La transition verte et la connectivité durable sont essentielles pour l'intégration économique au sein de la région et avec l'UE, facilitant les échanges transfrontières au sein de la région et générant des bénéfices réels pour les entreprises et les citoyens. Ce groupe de chapitres et les réformes concernées sont étroitement liés au programme de réforme économique, ainsi qu'au plan économique et d'investissement et au programme environnemental pour les Balkans occidentaux.

La Bosnie-Herzégovine n'a réalisé aucun progrès dans les domaines liés aux **ressources**, à l'**agriculture** et à la **cohésion** (agriculture et développement rural, sécurité sanitaire des aliments, politique vétérinaire et phytosanitaire, pêche et dispositions financières et budgétaires), dans lesquels les préparatifs n'en sont encore qu'au stade initial.

La Bosnie-Herzégovine a atteint un certain degré de préparation, mais n'a réalisé aucun progrès en ce qui concerne les **relations extérieures**. Le pays doit intensifier ses efforts pour finaliser son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. La Bosnie-Herzégovine est vivement encouragée à accélérer son alignement sur les déclarations de l'UE en matière de politique étrangère et les mesures restrictives, qui a considérablement diminué pour atteindre 43 % à la date du mois d'août 2021, ce qui est préoccupant. La Bosnie-Herzégovine a continué de participer activement à la **coopération régionale** et d'entretenir des relations de bon voisinage.

Kosovo

En ce qui concerne les **critères politiques**, la majeure partie de la période couverte par le rapport a été marquée par l'instabilité politique au Kosovo. À la suite des élections législatives anticipées de février 2021, un nouveau gouvernement a pris ses fonctions, avec une majorité parlementaire sans précédent.

Au cours de la majeure partie de la période de référence, les activités législatives ont été limitées en raison de cette instabilité politique, y compris les efforts de réformes liées à l'UE. L'adoption d'une deuxième phase du programme de réformes européen et de son plan d'action, approuvés par l'Assemblée en octobre 2021, et l'attention soutenue du gouvernement ont confirmé l'évolution positive de l'engagement renouvelé du Kosovo en faveur des réformes liées à l'UE.

Après qu'une décision de la Cour constitutionnelle de décembre 2020 a invalidé l'élection du gouvernement précédent en juin 2020, l'Assemblée a été dissoute et des élections anticipées ont eu lieu en février 2021. À la suite de la victoire écrasante d'une alliance d'opposition dirigée par le parti Vetëvendosje, la nouvelle Assemblée a approuvé un nouveau gouvernement en mars 2021.

En novembre 2020, le président en exercice du Kosovo a été inculpé et arrêté pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité par le bureau du procureur spécialisé. Il a en conséquence démissionné de ses fonctions. Le président de l'Assemblée de l'époque est devenu président faisant fonction, conformément à la constitution, avant d'être élu par la nouvelle Assemblée pour exercer un mandat présidentiel complet en avril 2021.

Pendant une grande partie de la période de référence, le climat de clivages politiques, l'absence d'une majorité gouvernementale effective et l'absence de quorum ont gravement affecté la prise de décision au sein de l'**Assemblée**. Il est nécessaire que l'Assemblée améliore son cadre réglementaire, y compris son règlement de procédure. L'Assemblée est restée ouverte pendant la pandémie, tout en maintenant des mesures de protection sanitaires.

Dans l'ensemble, les **élections** législatives de février 2021 ont été bien gérées, transparentes et compétitives, malgré plusieurs lacunes. Le processus électoral du Kosovo doit encore être

renforcé de manière globale pour remédier aux points faibles persistants tout au long du cycle électoral, constatés lors des missions d'observation électorale successives menées par l'UE depuis 2014. Le renforcement du cadre juridique et institutionnel en matière de financement des campagnes et des partis politiques reste un domaine en suspens nécessitant une réforme.

La situation dans le nord du Kosovo reste problématique, notamment en ce qui concerne la corruption, la criminalité organisée et la liberté d'expression.

Il existe un certain degré de préparation dans le domaine de la **réforme de l'administration publique**, mais aucun progrès n'a été accompli en la matière au cours de la période de référence, compte tenu des changements de gouvernement fréquents. La loi sur les agents publics est entrée en vigueur en juin, mais aucun effort significatif n'a été fait pour lancer sa mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne les recrutements. La mise en place d'un service central de recrutement efficace a été reportée. Une influence politique indue sur les nominations et les licenciements de hauts mandataires publics et de fonctionnaires a été observée dans certains cas et le Kosovo n'a respecté qu'une partie de ses engagements en matière de critères fondés sur le mérite. Aucun progrès n'a été accompli dans la lutte contre les inégalités dans le système de rémunération du secteur public. Le processus de rationalisation des agences est au point mort. L'insécurité juridique pour les entreprises et les particuliers persiste en raison de l'absence constante de progrès dans l'harmonisation de la législation sectorielle avec la loi sur les procédures administratives générales. Il est urgent de renouveler l'engagement en faveur de la réforme de l'administration publique.

Le Kosovo en est encore à la phase initiale de mise en place d'un **système judiciaire** efficace. L'administration générale de la justice reste lente, inefficace et vulnérable à une influence politique indue. Des progrès modestes ont été réalisés au cours de la période de référence. L'évaluation du fonctionnement du secteur de l'état de droit a débouché sur une stratégie et un plan d'action pour ce secteur, qui exposent les principaux défis du système de l'état de droit et ont été adoptés en août 2021. Le Kosovo a mis en place un système de gestion électronique des dossiers et a établi un système central de casiers judiciaires, toutefois, des défis subsistent. Il a fait des efforts pour mettre en œuvre la législation sur la médiation. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur l'efficacité du traitement des affaires et sur la tenue des audiences (et l'accès du public à ces audiences) au Kosovo. Le nouveau gouvernement a envisagé plusieurs options pour une procédure d'«habilitation» du pouvoir judiciaire et des poursuites. Dans ce contexte, l'introduction éventuelle d'une réévaluation complète et ponctuelle de tous les procureurs et juges est une source de grave préoccupation. Un tel processus ne devrait être envisagé que comme une mesure exceptionnelle de dernier recours, une fois que tous les outils et mécanismes existants visant à garantir l'intégrité et à lutter contre la corruption des titulaires de fonctions judiciaires auront été épuisés, et devrait être conforme aux normes européennes et internationales ainsi qu'aux conseils de la Commission de Venise.

Le Kosovo en est à la phase initiale/a atteint un certain degré de préparation en matière de **lutte contre la corruption**. Au cours de la période de référence, des progrès limités ont été accomplis, notamment en ce qui concerne les résultats obtenus en matière d'enquêtes et de poursuites dans les affaires de corruption à haut niveau. Des efforts soutenus sont nécessaires pour parvenir à des enquêtes plus proactives, à des décisions de justice définitives et à la confiscation définitive des avoirs. Le bureau du procureur spécial a été renforcé à mesure que le département Corruption et Criminalité financière est devenu opérationnel et qu'il a globalement augmenté ses effectifs. Le paquet législatif anticorruption et le code de procédure pénale révisé doivent encore être adoptés. Le cadre juridique relatif à la confiscation est en vigueur mais n'est pas appliqué de manière cohérente, et la valeur des avoirs définitivement confisqués reste faible. De manière générale, la corruption est largement répandue et reste un

sujet très préoccupant. En dépit des efforts consentis, une volonté politique forte et soutenue et une justice pénale sévère envers la corruption à haut niveau s'imposent pour lutter efficacement contre les risques systémiques de corruption.

Le Kosovo en est à la phase initiale en matière de **lutte contre la criminalité organisée**. Il a accompli des progrès limités au cours de la période de référence en ce qui concerne les enquêtes et les poursuites dans les affaires de criminalité organisée. Le bureau du procureur spécial a été renforcé par un personnel spécialisé supplémentaire et des activités de formation ciblées ont eu lieu. Toutefois, les puissants outils envisagés par le code pénal et par la loi sur les pouvoirs de confiscation élargis doivent encore être pleinement utilisés par la police et les procureurs. Des mesures sont nécessaires pour renforcer le ministère public et veiller à ce qu'il n'y ait pas d'ingérence politique dans les activités opérationnelles de tous les organes chargés de faire respecter la loi.

En juillet 2020, Europol et la police du Kosovo ont conclu un accord de travail. Les accords supplémentaires nécessaires pour rendre cette coopération opérationnelle, permettant l'accès à l'application de réseau d'échange sécurisé d'informations (SIENA) et à l'échange d'officiers de liaison, ont été finalisés en septembre 2021.

Des progrès ont été accomplis dans la **lutte contre le terrorisme**, conformément aux objectifs énoncés dans l'accord de mise en œuvre UE-Kosovo pour le plan d'action conjoint relatif à la lutte contre le terrorisme dans les Balkans occidentaux, en particulier en ce qui concerne la réhabilitation et la réinsertion des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille. Les autorités du Kosovo doivent faire preuve d'une plus grande efficacité dans les efforts qu'elles déploient pour combattre le blanchiment de capitaux, et il convient d'aligner la législation en la matière sur l'acquis de l'Union et sur les normes internationales applicables.

Le cadre juridique garantit dans une large mesure la protection des droits de l'homme et des **droits fondamentaux**, conformément aux normes européennes. Toutefois, des efforts supplémentaires restent nécessaires pour sa pleine mise en œuvre et pour améliorer la coordination et le contrôle des politiques et de la législation en matière de droits fondamentaux. Les autorités continuent de dépendre de l'aide et de l'encadrement fournis par les donateurs et doivent assumer une plus grande appropriation. Il convient de redoubler d'efforts pour garantir comme il se doit les droits des personnes appartenant à des minorités, dont les Roms³, les Ashkalis et les personnes déplacées, pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la pratique et pour faire progresser la protection du patrimoine culturel. En ce qui concerne la **liberté d'expression**, le Kosovo a atteint un certain degré de préparation et jouit d'un paysage médiatique pluraliste et dynamique. Des inquiétudes subsistent toutefois en ce qui concerne les campagnes publiques de dénigrement, les menaces et les agressions physiques à l'encontre de journalistes. L'absence d'autonomie financière, encore aggravée par la pandémie de COVID-19, rend les médias vulnérables aux intérêts politiques et commerciaux. Le service public de radiodiffusion demeure également exposé à l'influence politique et une solution pérenne pour son financement reste à trouver.

Les autorités du Kosovo ont continué à progresser dans la gestion de la **migration** régulière et des flux migratoires mixtes dans le contexte difficile de la pandémie de COVID-19. Le Kosovo a encore accru sa capacité d'hébergement et renforcé sa préparation pour faire face à un afflux croissant de migrants.

³ Tous ces groupes sont désignés par le terme générique «Roms» dans le cadre de l'Union pour les stratégies nationales d'intégration des Roms.

Le Kosovo a réalisé des progrès limités en ce qui concerne les **critères économiques** et en est aux premiers stades de la mise en place d'une économie de marché viable. L'économie a plongé en récession en 2020, mais cette tendance s'est inversée au premier semestre 2021. Des problèmes structurels de longue date, tels que le manque de diversification économique et la dépendance à l'égard des flux financiers de la diaspora, ont rendu le Kosovo très vulnérable aux mesures de confinement et aux restrictions en matière de déplacements liées à la pandémie. En réaction à la crise, les autorités ont suspendu les règles budgétaires et adopté deux trains de mesures budgétaires. Une forte augmentation des dépenses et une baisse des recettes fiscales se sont traduites par un déficit budgétaire important en 2020, mais le recouvrement des recettes fiscales a permis de dégager un excédent budgétaire au cours du premier semestre de 2021. Peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'environnement des entreprises. Le développement du secteur privé reste affaibli par une économie informelle largement répandue, un système judiciaire lent et inefficace, une forte prévalence de la corruption et la faiblesse générale de l'état de droit.

Le Kosovo a réalisé des progrès limités pour ce qui est de sa **capacité à faire face aux pressions concurrentielles et aux forces du marché à l'intérieur** de l'UE, tout en étant encore à sa phase initiale en la matière. S'agissant d'améliorer la qualité de l'éducation ou de s'attaquer aux déficits de compétences sur le marché du travail, le Kosovo a peu progressé. Le Kosovo a enregistré quelques progrès dans l'amélioration des infrastructures routières et l'augmentation des investissements dans les énergies renouvelables, mais l'approvisionnement énergétique basé sur le charbon, obsolète et peu fiable, reste un sujet de préoccupation. Le Kosovo a réalisé des progrès modestes en ce qui concerne la numérisation de l'économie. Les changements structurels ne se font que lentement, car l'économie reste fortement dépendante des petites et très petites entreprises qui ne peuvent pas affronter la concurrence internationale, tandis que la structure des exportations reste dominée par quelques produits, tels que les métaux de base.

En ce qui concerne les **relations de bon voisinage et la coopération régionale**, le Kosovo a continué de participer à la plupart des enceintes régionales. Dans l'ensemble, le Kosovo a entretenu de bonnes relations avec l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord. Il n'y a eu aucun changement dans les relations officielles du Kosovo avec la Bosnie-Herzégovine, qui ne reconnaît pas l'indépendance du Kosovo, et tous deux maintiennent un régime strict en matière de visas.

En ce qui concerne la **normalisation des relations avec la Serbie**, le dialogue mené grâce à la médiation de l'UE s'est poursuivi avec l'organisation de réunions à haut niveau tenues les 15 juin et 19 juillet 2021, ainsi que trois réunions des négociateurs en chef. Au cours de la période de référence, les deux parties ont désigné de nouveaux négociateurs en chef et de nouvelles équipes de négociation. Le Kosovo doit s'engager de manière constructive et consentir de nouveaux efforts substantiels en vue de la mise en œuvre de tous les accords passés et contribuer à la conclusion d'un accord global de normalisation juridiquement contraignant avec la Serbie. Il est urgent et essentiel qu'un tel accord soit conclu pour permettre au Kosovo et à la Serbie de progresser sur leurs trajectoires européennes respectives.

En ce qui concerne l'alignement sur les **normes européennes**, des progrès modestes ont été accomplis au cours de la période de référence dans les domaines des marchés publics, des statistiques et du contrôle financier. Dans la plupart des domaines couverts par le groupe de chapitres n° 2 («Marché intérieur»), le Kosovo a atteint un certain degré de préparation, notamment dans les domaines de la libre circulation des marchandises, des capitaux, du droit des sociétés et de la propriété intellectuelle, tandis qu'il est modérément préparé en ce qui

concerne la circulation des travailleurs, les services et le droit d'établissement, ainsi que les services financiers. Le Kosovo en est à un stade précoce de préparation en ce qui concerne la concurrence, ainsi que la politique des consommateurs et la protection de la santé. Au cours de la période de référence, le Kosovo a accompli des progrès modestes dans tous les domaines, à l'exception de la politique des consommateurs et de la protection de la santé, dans lesquels seuls des progrès limités ont été réalisés. En ce qui concerne la compétitivité et la croissance inclusive, des progrès modestes ont été réalisés dans la plupart des domaines (douanes, fiscalité, société de l'information et médias, entreprises et politique industrielle), mais seuls des progrès limités ont été accomplis en matière de recherche, d'éducation et de culture. Le Kosovo a enregistré des progrès modestes dans les domaines d'action liés au programme environnemental et à la connectivité durable, dans le secteur de l'énergie, mais seulement des progrès limités dans les domaines des transports, de l'environnement et du changement climatique. Dans les domaines des ressources et de l'agriculture, le Kosovo n'a accompli que des progrès limités en ce qui concerne l'agriculture, la sécurité alimentaire, la politique vétérinaire et phytosanitaire. Dans le domaine de la politique commerciale, des progrès modestes ont été accomplis dans la réduction du déficit commercial, mais le Kosovo n'a pas encore ratifié les protocoles additionnels de l'ALECE sur la facilitation des échanges et le commerce des services. Dans l'ensemble, le Kosovo doit renforcer ses capacités administratives et la coordination entre l'ensemble des secteurs en vue de garantir la bonne mise en œuvre de l'acquis de l'UE.

Turquie

Il existe de graves déficiences dans le fonctionnement des **institutions démocratiques** de la Turquie. Le recul démocratique s'est poursuivi au cours de la période de référence. Des déficiences structurelles demeurent dans le système présidentiel. Les recommandations essentielles du Conseil de l'Europe et de ses organes doivent encore être mises en œuvre. Le Parlement ne dispose toujours pas des moyens nécessaires pour demander des comptes aux pouvoirs publics. L'architecture constitutionnelle a poursuivi la centralisation des pouvoirs au niveau de la présidence sans garantir une séparation saine et réelle des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. En l'absence de mécanisme effectif d'équilibre des pouvoirs, la responsabilité démocratique de l'exécutif reste limitée aux élections. Les partis de l'opposition continuent d'être dans la ligne de mire, la Cour constitutionnelle, notamment, ayant accepté une mise en accusation du procureur général près la Cour de cassation visant à dissoudre le deuxième plus important parti d'opposition, ce qui a contribué à l'affaiblissement du pluralisme politique en Turquie. Durant la période de référence, le président a révoqué le gouverneur de la Banque centrale à deux reprises.

Bien que l'état d'urgence ait pris fin en juillet 2018, certaines dispositions juridiques accordant des pouvoirs extraordinaires aux autorités publiques et maintenant plusieurs éléments restrictifs de l'état d'urgence restent intégrées dans la législation et continuent à avoir une incidence significative sur la démocratie et les droits fondamentaux. En juillet 2021, le Parlement turc a approuvé un projet de loi qui prolonge d'un an supplémentaire la durée de ces éléments restrictifs de l'état d'urgence. La commission d'enquête sur l'état d'urgence n'a pas encore fini d'examiner les dossiers concernant les fonctionnaires révoqués par décret durant l'état d'urgence.

La pression exercée sur les maires des partis d'opposition par le gouvernement de coalition au pouvoir a encore affaibli la démocratie locale. Les maires des partis d'opposition ont fait l'objet d'enquêtes administratives et judiciaires. Dans le sud-est du pays, les maires révoqués de force ont continué d'être remplacés par des administrateurs nommés par le gouvernement, privant les citoyens de la représentation de leur choix. Dans la plupart des cas, les nouveaux

administrateurs ont continué de suspendre les assemblées municipales. Des centaines de responsables politiques et de mandataires élus locaux ont été arrêtés sur la base de chefs d'inculpation liés au terrorisme.

La **situation dans le Sud-Est** est restée très préoccupante. Le gouvernement a effectué des opérations sécuritaires et militaires intérieures et au-delà de ses frontières, en Iraq et en Syrie. La situation sécuritaire est demeurée précaire dans les zones frontalières, des actions terroristes récurrentes étant menées par le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), qui figure toujours sur la liste des personnes, groupes ou entités mêlés à des actes terroristes établie par l'UE. L'UE a condamné sans ambiguïté les attaques du PKK et exprimé sa solidarité avec les familles des victimes. Si le gouvernement a le droit légitime de lutter contre le terrorisme, il est essentiel qu'il veille à ce que cette lutte respecte pleinement l'état de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Il importe que les mesures antiterroristes soient proportionnées. Aucune évolution n'est à signaler pour ce qui est de la relance d'un processus politique crédible permettant de parvenir à une solution pacifique et durable. Des organisations de défense des droits de l'homme et des partis d'opposition ont dénoncé de graves violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité.

Quelque 4 000 membres et responsables du Parti démocratique des peuples (HDP), dont un certain nombre de parlementaires, croupissent encore en prison. En juin, la Cour constitutionnelle a accepté une mise en accusation exigeant la dissolution du HDP et la mise à l'index politique de 451 de ses dirigeants, dont les coprésidents du parti et tous les responsables et membres passés et actuels du Parlement, ainsi qu'un gel des comptes bancaires du parti. Des demandes, formulées par le ministère public, de levée de l'immunité de la quasi-totalité des législateurs affiliés au HDP, sont toujours en instance au Parlement.

De sérieux reculs ont continué d'être observés en matière de **société civile**. La société civile a été soumise à des pressions constantes l'espace dont elle dispose pour fonctionner librement ne cessant de diminuer, ce qui a eu pour effet de limiter sa liberté d'expression et sa liberté d'association. La nouvelle loi sur la prévention du financement de la prolifération des armes de destruction massive suscite des inquiétudes quant à de possibles restrictions des activités des défenseurs des droits de l'homme et de la société civile.

Le cadre juridique et institutionnel régissant le secteur de la sécurité et du renseignement est resté inchangé, avec un **contrôle civil des forces de sécurité** renforcé dans le cadre du système présidentiel. Le gouvernement a pris des mesures pour consolider encore le contrôle civil des forces de sécurité.

La Turquie a atteint un certain degré de préparation/est modérément préparée dans le domaine de la **réforme de l'administration publique**. Elle n'a accompli aucun progrès durant la période de référence. La Turquie ne dispose d'aucun programme global de réforme de l'administration publique ni d'institution chef de file chargée du processus. Des préoccupations demeurent quant au respect par l'administration de l'obligation de rendre des comptes qui lui incombe et quant à la gestion des ressources humaines. La volonté politique de réformer fait toujours défaut. Même si la coordination des politiques entre les institutions du gouvernement central est demeurée forte, l'élaboration des politiques n'est ni participative, ni fondée sur des données probantes. La politisation de l'administration s'est poursuivie. Le taux de représentation des femmes aux niveaux les plus élevés de l'appareil administratif est resté faible.

En ce qui concerne son **système judiciaire**, la Turquie en est à la phase initiale de préparation. Le recul sérieux observé depuis 2016 s'est poursuivi. Des inquiétudes demeurent au sujet notamment du manque systémique d'indépendance du pouvoir judiciaire et des pressions politiques indues exercées sur les juges et les procureurs. Le nouveau plan d'action

en faveur des droits de l'homme a beau envisager certaines mesures positives, il ne remédie pas aux lacunes majeures concernant l'indépendance du pouvoir judiciaire. Aucune mesure n'a notamment été envisagée pour améliorer le respect du principe de séparation des pouvoirs ni la structure du Conseil de la magistrature ni le processus de sélection de ses membres, des recommandations de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne en suspens depuis longtemps. En dépit de leur acquittement, aucun des juges et procureurs révoqués à l'issue du coup d'État n'a été rétabli dans ses fonctions. L'absence de critères objectifs, fondés sur le mérite, uniformes et préétablis pour le recrutement et la promotion des juges et des procureurs demeure préoccupante. L'institution des juges de paix de droit pénal a continué de susciter des inquiétudes quant à leur compétence et à leur pratique.

En ce qui concerne la **lutte contre la corruption**, la Turquie en est encore à la phase initiale des préparatifs et n'a réalisé aucun progrès au cours de la période de référence. Le pays n'a pas créé les organes spécialisés dans la lutte contre la corruption prévus dans ses obligations internationales. Les failles du cadre juridique et de l'architecture institutionnelle ont permis à l'exécutif d'exercer une influence politique indue sur les phases d'enquêtes et de poursuites des affaires de corruption. Il convient d'améliorer la transparence des institutions publiques et le respect, par ces dernières, de l'obligation de rendre compte. L'absence de stratégie et de plan d'action en matière de lutte contre la corruption témoigne d'un manque de volonté de lutter avec détermination contre ce phénomène. La plupart des recommandations du groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe n'ont toujours pas été mises en œuvre. De manière générale, la corruption est largement répandue et reste un sujet de préoccupation.

La Turquie a atteint un certain degré de préparation dans le domaine de la **lutte contre la criminalité organisée** et a accompli des progrès limités. La coopération entre Europol et la Turquie repose sur un accord de coopération stratégique entré en vigueur en juillet 2004. Les négociations concernant un accord international pour l'échange de données à caractère personnel entre Europol et les autorités turques responsables de la lutte contre la grande criminalité et le terrorisme se poursuivent, exigeant de la part de la Turquie qu'elle réforme sa législation en vue d'aligner sa loi en matière de protection des données sur les normes européennes. La Turquie devrait améliorer son bilan en matière de démantèlement des réseaux criminels et de confiscation des avoirs d'origine criminelle. Le cadre juridique régissant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme doit être amélioré, conformément aux recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) et de la Commission de Venise concernant la loi sur la prévention du financement de la prolifération des armes de destruction massive. Des efforts doivent être consentis en vue d'améliorer la législation en matière de cybercriminalité et de protection des témoins.

La détérioration des **droits de l'homme et des droits fondamentaux** s'est poursuivie. Nombre de mesures prises durant l'état d'urgence sont toujours en vigueur. Le cadre juridique comporte des garanties générales relatives au respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux, mais la législation et la pratique demandent toujours à être alignées sur la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en la matière. Les restrictions imposées à grande échelle aux activités des journalistes, des écrivains, des juristes, des universitaires, des défenseurs des droits de l'homme et des détracteurs du régime ont continué d'avoir un effet négatif sur l'exercice de leurs libertés, et ont conduit à l'autocensure. Le refus de la Turquie d'appliquer les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment dans les affaires Selahattin Demirtaş et Osman Kavala, a encore renforcé les inquiétudes au sujet de l'adhésion du système judiciaire aux normes internationales et européennes. Le retrait de la Turquie de la

convention d'Istanbul a également remis en question son engagement vis-à-vis de telles normes. Le nouveau plan d'action en faveur des droits de l'homme, qui promettait des réformes dans un certain nombre de domaines, n'aborde pas les questions essentielles.

De sérieux reculs ont continué d'être observés en matière de liberté d'expression. La législation et sa mise en œuvre, en particulier les dispositions relatives à la sécurité nationale et à la lutte contre le terrorisme, ont continué d'enfreindre la convention européenne des droits de l'homme et d'autres normes internationales et de s'écarter de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. La diffusion des voix de l'opposition et la liberté d'expression ont été mises à mal par une pression et des mesures restrictives accrues. Des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme, des avocats, des écrivains, des politiciens membres de l'opposition, des étudiants et des utilisateurs des médias sociaux ont continué de faire l'objet de procédures pénales et de condamnations.

Un nouveau recul grave a été constaté dans le domaine de la liberté de réunion et d'association, du fait du recours récurrent à l'interdiction des manifestations, des interventions disproportionnées et du recours excessif à la force lors de manifestations pacifiques, ainsi que des enquêtes, des poursuites et des amendes administratives à l'encontre de manifestants accusés de participer à des activités liées au terrorisme. La législation et sa mise en œuvre ne respectent pas la Constitution turque et ne sont pas conformes aux normes européennes ni aux conventions internationales.

Les droits des groupes les plus défavorisés et des personnes appartenant à des minorités doivent être mieux protégés. Les Roms restent largement exclus de l'emploi formel et leurs conditions de vie se sont fortement détériorées. Les violences à caractère sexiste, les discriminations, les discours haineux à l'égard des minorités, en particulier des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexuées et allosexuelles ou «queer» (LGBTIQ), restent un sujet de vive préoccupation.

La Turquie a accompli des progrès modestes en matière de **politique de migration et d'asile**. Après les incidents survenus en mars 2020, au cours desquels la Turquie avait activement encouragé des migrants et des réfugiés à se rendre en Europe par voie terrestre en traversant la Grèce, la situation s'est finalement calmée. Des progrès modestes ont été accomplis dans le renforcement de la capacité de surveillance et de protection de la frontière terrestre orientale. La déclaration UE-Turquie de mars 2016 a continué de produire des résultats et la Turquie a continué de jouer un rôle pivot dans la gestion efficace des flux migratoires qui empruntent la route de la Méditerranée orientale. Le retour depuis les îles grecques des migrants en situation irrégulière au titre de la déclaration UE-Turquie est toujours suspendu toutefois par la Turquie, qui fait valoir des restrictions liées à la COVID-19. Les réinstallations depuis la Turquie dans l'UE ont cependant repris en juillet 2020, malgré les restrictions. Si le volume d'arrivées irrégulières en Grèce a diminué, les itinéraires empruntés par les passeurs pour aller en Italie et dans la partie de Chypre contrôlée par le gouvernement ont, quant à eux, été de plus en plus utilisés. La Turquie n'a toujours pas appliqué les dispositions relatives aux ressortissants de pays tiers contenues dans l'accord de réadmission entre l'UE et la Turquie, bien que celles-ci soient entrées en vigueur en octobre 2017. Dans l'ensemble, le nombre de franchissements illégaux de la frontière entre la Turquie et la Grèce est demeuré nettement inférieur à ce qu'il était avant l'adoption de la déclaration UE-Turquie.

La Turquie a continué de déployer des efforts considérables pour héberger la plus grande communauté de réfugiés au monde et répondre à ses besoins. Fin 2020, l'intégralité du budget opérationnel de la facilité de l'UE en faveur des réfugiés en Turquie (6 000 000 000 EUR) avait fait l'objet de contrats et, en août 2021, plus de 4 200 000 000 EUR avaient été décaissés. Des mesures d'intégration efficaces sont nécessaires pour faire face à la présence

prolongée de réfugiés dans le pays. Il conviendrait de renforcer l'accès des migrants et des réfugiés aux services de santé publique. Aucun des critères de référence non encore remplis en matière de libéralisation du régime des visas ne l'a été. La Turquie doit encore poursuivre l'alignement de sa législation sur l'acquis de l'UE en matière de politique des visas.

La **politique étrangère** de la Turquie, de plus en plus agressive, a continué de se heurter aux priorités de l'UE dans le cadre de la PESC, du fait notamment de l'appui apporté par ce pays aux interventions militaires au Caucase, en Syrie et en Iraq. Si le cadre institutionnel permettant la participation de la Turquie à la PESC et à la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) est en place, le taux d'alignement sur ce cadre enregistré pour la Turquie s'est maintenu aux alentours de 14 %, un niveau particulièrement bas. L'appui militaire turc en Libye, comprenant notamment le déploiement de combattants étrangers sur le terrain, ainsi que les critiques persistantes et le manque de coopération de la Turquie à l'égard de l'opération IRINI, portent préjudice à l'efficacité de la contribution de l'UE à la mise en œuvre de l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies, et ont donné lieu à des approches conflictuelles concernant la Libye. La Turquie souhaite une Syrie stable et prospère, un objectif qu'elle partage avec l'UE. La Turquie n'en a pas moins poursuivi sa propre opération militaire au nord de la Syrie, y compris à l'aide de milices bénéficiant de son soutien. Dans le même temps, le pays a renforcé sa prestation de services de base et étendu ses réseaux d'infrastructure au nord de la Syrie.

En novembre 2020, le Conseil a prolongé la durée du cadre existant de mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale. Dans ses conclusions de décembre 2020, le Conseil européen a vivement condamné les actions unilatérales, les provocations et les propos de plus en plus durs de la Turquie à l'encontre de l'UE, des États membres de l'UE et des dirigeants européens. Les tensions en Méditerranée orientale ont diminué depuis le début de 2021. La Turquie a mis fin à ses activités d'exploration d'hydrocarbures non autorisées dans les zones maritimes de Grèce et de Chypre. Début octobre, toutefois, des navires de guerre turcs ont empêché le navire Nautical Geo de réaliser une étude dans la zone économique exclusive de la République de Chypre, et la Turquie a émis une directive NAVTEX en vue d'effectuer des prospections sismiques qui engloberaient ladite zone économique exclusive. La Turquie a continué, en outre, à entreprendre des actions visant à changer le statut de la ville de Varosha, ceinte de barbelés, au moyen de décisions unilatérales inacceptables qui vont à l'encontre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies 550 (1984) et 789 (1992). L'UE a fermement condamné les mesures unilatérales prises par la Turquie et les annonces inacceptables faites par le président turc et le dirigeant de la communauté chypriote turque, le 20 juillet 2021, sur la poursuite de la réouverture de la ville entourée de barbelés de Varosha, à Chypre, et a demandé que l'on revienne immédiatement sur ces actions et que l'on annule toutes les mesures prises concernant Varosha depuis octobre 2020.

À plusieurs reprises, l'UE a insisté sur la nécessité pour la Turquie de respecter les droits souverains dont jouissent les États membres de l'UE, au rang desquels figurent celui de conclure des accords bilatéraux et celui d'explorer et d'exploiter leurs ressources naturelles, conformément à l'acquis de l'UE et au droit international, notamment la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. La Turquie doit se prononcer sans ambiguïté en faveur de relations de bon voisinage, des accords internationaux et du règlement pacifique des différends, conformément aux dispositions de la charte des Nations unies, et faire appel, au besoin, à la Cour internationale de justice.

La Turquie n'a pas mis en œuvre intégralement et de façon non discriminatoire le protocole additionnel à l'accord d'association UE-Turquie et n'a pas levé tous les obstacles à la libre circulation des marchandises, notamment les restrictions qui pèsent sur les liaisons de

transport directes avec Chypre. Aucun progrès n'a été enregistré dans la normalisation des relations bilatérales avec la République de Chypre et les entretiens informels qui ont eu lieu en avril 2021 n'ont pas ouvert la voie à la reprise de négociations formelles.

Les Conseils européens de mars et de juin 2021 ont rappelé qu'un environnement stable et sûr en Méditerranée orientale et l'instauration de relations avec la Turquie fondées sur la coopération et mutuellement avantageuses sont dans l'intérêt stratégique de l'UE. Compte tenu de l'interruption des activités de forage illégales, de la reprise des pourparlers bilatéraux entre la Grèce et la Turquie et des pourparlers à venir concernant la question chypriote sous les auspices des Nations unies, les dirigeants ont proposé de favoriser une évolution plus positive des relations UE-Turquie. À cette fin, ils se sont dits disposés à établir des contacts avec la Turquie de manière progressive, proportionnée et réversible dans un certain nombre de domaines d'intérêt commun, sous réserve que la Turquie respecte les conditions énoncées dans de précédentes conclusions du Conseil européen et que la désescalade engagée en Méditerranée orientale se poursuive. Les dirigeants ont appelé la Turquie à s'abstenir de toute nouvelle provocation ou action unilatérale en violation du droit international. Tenant compte de la communication conjointe, ils ont réaffirmé que l'Union européenne était déterminée, si une telle action venait à se produire, à utiliser les instruments et les options à sa disposition pour défendre ses intérêts et ceux de ses États membres, ainsi que pour préserver la stabilité régionale.

La Turquie a continué de déclarer valides la délimitation des juridictions maritimes et les accords militaires turco-libyens de 2019. L'UE considère qu'il s'agit là d'une violation des droits souverains d'États tiers, non conforme au droit de la mer et n'ayant pas de conséquences juridiques pour les États tiers.

En ce qui concerne les **critères économiques**, l'économie turque est bien avancée, mais n'a réalisé aucun progrès au cours de la période de référence et de graves inquiétudes demeurent quant à son fonctionnement. Les autorités ont pris un large éventail de mesures de grande ampleur destinées à stimuler la demande intérieure et à atténuer les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. En conséquence, l'économie a rebondi rapidement après la crise, retrouvant ses niveaux d'avant la crise dès le troisième semestre de 2020. À côté de cette forte réponse politique à la crise, les faiblesses institutionnelles et en matière de coordination des politiques ont sapé la crédibilité et l'efficacité des actions des autorités et les déséquilibres se sont accrus. Le dosage des politiques macroéconomiques dépendait trop fortement des vannes du crédit, alors que les mesures de soutien fiscal direct étaient plutôt limitées au regard de l'importance des défis sociaux et des enjeux du marché du travail. La forte expansion monétaire de l'an dernier a affaibli la livre, accru l'inflation et la «dollarisation» et provoqué la sortie de capitaux investis en portefeuille. La résorption du déficit courant en 2019 s'est avérée de courte durée et les déséquilibres extérieurs demeurent une vulnérabilité majeure. Après le resserrement de la politique monétaire observé à l'automne 2020, le limogeage soudain du gouverneur de la Banque centrale en mars 2021, quatre mois seulement après sa nomination, a engendré l'instabilité du marché financier et remis en question la volonté des autorités de réduire l'inflation.

L'environnement institutionnel et réglementaire s'en est trouvé plus affaibli encore, tandis que des problèmes récurrents entravent la prévisibilité, la transparence et la mise en œuvre des règlements. La sortie du marché demeure une opération à la fois lente et coûteuse. Le secteur informel a connu un certain recul pendant la crise, mais il représente toujours une part substantielle de l'économie. L'État a continué d'intervenir dans les mécanismes de fixation des prix. L'octroi des aides d'État n'est toujours pas encadré par des règles qui lui sont propres en matière de mise en œuvre, d'application et de transparence. Grâce à une politique monétaire accommodante jusqu'à l'automne de 2020 et à des mesures réglementaires

favorables, les prêts bancaires ont sensiblement augmenté, stimulés notamment par les banques d'État. Le secteur bancaire a conservé une bonne capitalisation et bénéficié d'une tolérance réglementaire et d'autres mesures d'atténuation de la crise. La pandémie a eu de profondes répercussions négatives sur le marché du travail et la pauvreté. Le nombre des travailleurs découragés a considérablement augmenté et le niveau d'emploi a baissé bien en deçà de celui atteint il y a de cela quelques années. La participation des femmes au marché du travail et à l'emploi est restée à des niveaux particulièrement bas. La proportion de jeunes qui sont sans emploi et ne suivent ni études ni formation a augmenté.

La Turquie a accompli des progrès limités et affiche un bon niveau de préparation quant à l'acquisition de la capacité à faire face aux pressions concurrentielles et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union. Même si des progrès modestes ont été accomplis dans l'amélioration de l'accès à l'éducation, l'inadéquation des compétences entre le système éducatif et les besoins du marché du travail persiste. Les dépenses en matière de recherche et développement ont continué de progresser à un rythme lent, mais sont restées bien inférieures à l'objectif du gouvernement. Soutenues par des conditions de financement favorables et des prêts concessionnels, les activités d'investissement ont rebondi en 2020. Des progrès ont été accomplis pour ce qui est de la diversification des sources d'approvisionnement énergétique et du développement du secteur des énergies renouvelables. L'extension de la pratique dite de la «prescription relative à la teneur en éléments locaux» a continué de susciter des préoccupations. La part relative de l'UE dans le commerce extérieur de la Turquie a légèrement augmenté, malgré le fait que ce pays ait largement dérogé aux obligations qui lui incombent dans le cadre de l'union douanière UE-Turquie.

En ce qui concerne l'**aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion**, l'alignement de la Turquie sur l'acquis de l'UE reste très limité et s'effectue sur une base relativement pragmatique.

Le groupe de chapitres «Marché intérieur» est essentiel au bon fonctionnement de l'union douanière et à l'intégration de la Turquie dans le marché unique de l'UE. La Turquie est bien préparée dans le domaine de la libre circulation des marchandises. Bien que le pays ait continué de s'aligner sur la législation technique de l'UE dans le cadre de la «nouvelle approche et (de) l'approche globale», les obstacles techniques au commerce demeurent et entravent le bon fonctionnement de l'union douanière. Les préparatifs dans les domaines de la libre circulation des travailleurs, ainsi que du droit d'établissement et de la libre prestation de services en sont à la phase initiale, nombre de professions n'étant pas ouvertes aux ressortissants de l'UE. La Turquie est modérément préparée en ce qui concerne la libre circulation des capitaux, notamment en raison des importants obstacles subsistants à l'acquisition d'actifs et de biens immobiliers. Elle a amélioré son cadre juridique régissant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elle a atteint un niveau satisfaisant de préparation en matière d'alignement législatif pour ce qui est de la protection des consommateurs et de la santé, comme en témoigne sa vigoureuse campagne de vaccination contre la COVID-19. Il y a lieu toutefois, dans ces deux domaines, de renforcer les capacités administratives, les consultations et la coordination entre parties prenantes. La Turquie a atteint un certain degré de préparation en matière de politique de concurrence. Les règles relatives à la mise en œuvre des aides d'État restent insuffisantes, de même que leur application et leur transparence, tandis que la structure institutionnelle demeure incomplète. Dans le groupe de chapitres «Compétitivité et croissance inclusive», un recul a surtout été observé dans les chapitres liés à l'économie. Cela a notamment été le cas de la politique d'entreprise et de la politique industrielle, en raison principalement de l'incompatibilité des mesures prises par la Turquie avec les principes de la politique industrielle de l'UE, ainsi que de la politique économique et monétaire, reflétant l'intensification de la pression politique

exercée sur la banque centrale. Un recul a aussi été observé dans les domaines de la politique sociale et de l'emploi, lié à la restriction des droits syndicaux, à l'absence de véritable dialogue social et à des niveaux persistants d'activité économique informelle. En ce qui concerne la fiscalité, si la Turquie est modérément préparée, elle n'en a pas moins besoin d'une stratégie claire, évitant les changements fréquents dans les taux de taxe et permettant l'échange de renseignements fiscaux avec tous les États membres de l'UE. La Turquie conserve un bon niveau de préparation en ce qui concerne l'union douanière, mais elle n'a accompli que des progrès limités, notamment dans sa mise en œuvre. Le pays continue de déroger à ses obligations découlant de l'union douanière UE-Turquie, ce qui contribue à provoquer un nombre élevé de différends commerciaux. La Turquie a atteint un certain degré de préparation dans le domaine de la société de l'information et des médias. Elle a continué à reculer, en raison essentiellement d'une concurrence inadéquate, d'une concentration de la propriété des médias et du manque d'indépendance des autorités de régulation. Les préparations de la Turquie en matière de science et de recherche sont bien avancées, le pays ayant continué à mettre en œuvre son plan d'action visant à stimuler les capacités nationales en matière de recherche et d'innovation et à s'aligner sur l'Espace européen de la recherche (EER). La Turquie est modérément préparée en ce qui concerne l'éducation et la culture et doit poursuivre l'amélioration de l'éducation inclusive, en accordant une attention particulière aux jeunes filles et aux enfants issus de groupes défavorisés.

En ce qui concerne le groupe de chapitres «Programme environnemental et connectivité durable», la Turquie est modérément préparée en matière de politiques des transports et de l'énergie. Elle a accompli des progrès modestes en matière de réseaux d'énergie et de transport, avec la poursuite de la construction de la liaison ferroviaire Halkali-Kapikule reliant la frontière bulgare à Istanbul. La Turquie a atteint un certain degré de préparation en ce qui concerne le changement environnemental et climatique et fait face à de graves défis en matière d'environnement et de climat, tant au niveau de l'atténuation que de l'adaptation. Elle a accompli des progrès modestes, notamment en ratifiant l'accord de Paris sur les changements climatiques et en renforçant ses capacités en matière de gestion des déchets et de traitement des eaux usées, ainsi qu'au regard de l'alignement de la législation, mais le niveau d'application et d'exécution demeure faible. La Turquie doit donner suite à ses engagements au moyen d'un renforcement de sa contribution déterminée au niveau national (CDN) au titre de l'accord de Paris, de l'établissement de plans stratégiques de décarbonation et d'adaptation à long terme, ainsi que de l'adoption d'une législation appropriée les intégrant sur le plan national. Quant au groupe de chapitres «Ressources, agriculture et cohésion», la Turquie a atteint un certain degré de préparation dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. Un recul a toutefois été observé au cours de la période de référence, la politique agricole turque s'étant écartée des grands principes de la politique agricole commune de l'UE. La Turquie est un grand exportateur de produits alimentaires vers l'UE et a accompli des progrès limités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et de la politique vétérinaire et phytosanitaire. Elle doit encore progresser dans le respect des normes de l'UE, en particulier pour ce qui est des résidus de pesticides. Elle a accompli des progrès satisfaisants en matière de pêche, en mettant en œuvre la loi sur la pêche, de gestion des ressources et de la flotte, ainsi que d'inspection et de contrôle. La Turquie est modérément préparée en matière de politique régionale et de coordination des instruments structurels. Dans l'ensemble, elle a accompli des progrès modestes dans ce domaine, notamment en accélérant l'absorption des fonds de l'IAP II et en remédiant à certaines faiblesses structurelles. La Turquie a atteint un certain degré de préparation dans le domaine des dispositions financières et budgétaires et a accompli des progrès limités durant la période de référence pour ce qui est de renforcer les capacités administratives ou de concevoir des modalités d'application pour l'application correcte du système des ressources propres.

La Turquie est modérément préparée dans le domaine des relations extérieures, en raison notamment d'écarts permanents par rapport au tarif douanier commun et à la politique commerciale commune. Elle a accompli des progrès limités durant la période de référence en parvenant à conclure un accord commercial avec le Royaume-Uni à l'issue de la conclusion de l'accord UE-Royaume-Uni. La Turquie présente un certain niveau de préparation dans le domaine de la politique étrangère, de sécurité et de défense. Un recul a été observé dans le cadre du dialogue politique sur la politique étrangère et de sécurité, en ce que la politique étrangère de la Turquie, de plus en plus agressive, s'est heurtée aux priorités de l'UE relevant de sa politique étrangère et de sécurité commune.

Dans l'ensemble, le pays doit déployer dans de nombreux domaines d'importants efforts supplémentaires en matière d'alignement législatif sur l'acquis de l'UE. Dans tous les domaines, il y a lieu d'améliorer sensiblement la mise en œuvre et l'application de la législation. Pour obtenir des progrès supplémentaires, il est impératif que la Turquie garantisse l'indépendance des organismes de régulation et développe ses capacités administratives.

ANNEXE 2 - DONNÉES STATISTIQUES (au 9.9.2021)

Démographie	Note	Monténégro		Macédoine du Nord		Albanie		Serbie		Turquie		Bosnie-Herzégovine		Kosovo		EU-27	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Population totale (en milliers d'habitants)		622 s	622 s	2 075 es	2 077 s	2 870 s	2 862 s	7 001 s	6 964 s	80 811 s	82 004 s	3 500 s	3 492 ps	1 799 es	1 796 s	446 209 ps	446 446 bps
Part de la population totale âgée de 15 à 64 ans (%)		67,2 s	66,9 s	69,9 s	69,6 s	68,8 s	68,7 s	65,7 s	65,3 s	67,9 s	67,8 s	:	:	66,8 s	67,1 s	64,8 ps	64,6 bps
Taux brut d'accroissement naturel de la population (par millier d'habitants)		1,2	1,0	0,8	- 0,3	2,5	2,3	- 5,4	- 5,3	10,1	9,1	- 2,4 p	:	7,7	6,9	- 1,0 ep	-1,1 bep
Espérance de vie à la naissance des hommes (ans)		74,5	74,0	74,6	74,7	77,4	77,6	73,5	73,4	76,2	76,4	:	:	:	:	78,2 ep	78,5 bep
Espérance de vie à la naissance des femmes (ans)		79,3	79,5	78,8	78,6	80,5	80,7	78,4	78,6	81,6	81,8	:	:	:	:	83,7 ep	84,0 bep

Marché du travail	Note	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Taux d'activité économique de la tranche d'âge des 20-64 ans: proportion de la population âgée de 20 à 64 ans qui est économiquement active (%)		70,5	71,8	70,4	71,5	74,8 ew	75,9 ew	72,5	72,9	62,3	62,2	58,4 w	59,0 w	46,6 w	45,2 w	77,9	78,2
Taux d'activité économique des hommes âgés de 20 à 64 ans: proportion de la population masculine économiquement active parmi les 20-64 ans (%)		78,6	79,2	84,2	83,4	84,5 ew	84,4 ew	80,2	80,1	83,8	83,3	71,7 w	71,3 w	72,7 w	67,3 w	84,0	84,2
Taux d'activité économique des femmes âgées de 20 à 64 ans: proportion de la population féminine économiquement active parmi les 20-64 ans (%)		62,5	64,4	56,3	59,3	65,4 ew	67,6 ew	64,8	65,6	40,8	41,1	45,0 w	46,9 w	20,7 w	23,2 w	71,8	72,2
Taux d'emploi des 20-64 ans (en % de la population)																	
Total		59,8	60,8	56,1	59,2	65,6 ew	67,1 ew	63,1	65,2	55,6	53,8	47,7 w	49,7 w	33,2 w	34,2 w	72,3	73,1
Hommes		66,7	67,5	66,6	69,7	73,9 ew	74,7 ew	70,5	72,1	76,0	73,2	59,5 w	61,6 w	52,6 w	53,0 w	78,2	78,9
Femmes		52,9	54,2	45,2	48,4	57,4 ew	59,7 ew	55,8	58,2	35,2	34,4	35,8 w	38,0 w	14,1 w	15,6 w	66,4	67,2

Marché du travail, suite	Note	Monténégro		Macédoine du Nord		Albanie		Serbie		Turquie		Bosnie-Herzégovine		Kosovo		EU-27	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Jeunes de 15 à 24 ans ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation, en % de la population de la même tranche d'âge		16,2	17,3	24,1	18,1	26,5 w	25,5 w	16,5	15,3	24,4	26,0	21,6 w	21,0 w	30,1 w	32,7 w	10,5	10,1
Jeunes de 15 à 29 ans ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation, en % de la population de la même tranche d'âge		21,0	21,3	29,8	24,5	28,6 w	26,6 w	20,1	19,0	27,6	29,5	25,5 w	25,0 w	37,3 w	39,9 w	13,1	12,6
Emploi par grand secteur d'activité																	
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)		8,0 s	7,1 s	15,7 s	13,9 s	37,4 ew	36,4 ew	15,9 s	15,6 s	18,4 s	18,1 s	15,7 w	18,0 w	3,5 w	5,2 w	4,5 s	4,3 s
Industrie (en %)		9,9 s	9,5 s	23,9 s	24,1 s	12,7 ew	13,1 ew	22,5 s	22,6 s	19,7 s	19,8 s	23,5 w	23,8 w	14,3 w	15,1 w	18,2 s	18,1 s
Construction (en %)		9,0 s	9,9 s	7,4 s	7,0 s	7,0 ew	7,0 ew	4,4 s	4,8 s	6,9 s	5,5 s	8,7 w	7,9 w	11,9 w	12,6 w	6,7 s	6,7 s
Services (en %)		72,5 s	73,1 s	52,9 s	55,0 s	42,9 ew	43,5 ew	57,2 s	56,9 s	54,9 s	56,6 s	52,1 w	50,3 w	70,3 w	67,1 w	69,9 s	70,1 s
Nombre d'actifs occupés dans le secteur public, en part de l'emploi total, personnes âgées de 20 à 64 ans (en %)	1) 2)	31,7 w	29,3 w	:	:	15,9 ew	15,3 ew	27,3 w	26,6 w	15,4 w	16,8 w	18,4 w	17,2 w	30,8 w	27,6 w	:	:
Nombre d'actifs occupés dans le secteur privé, en part de l'emploi total, personnes âgées de 20 à 64 ans (en %)	3) 2)	63,9 bw	66,5 w	:	:	84,1 ew	84,7 ew	72,7 w	73,4 w	84,6 w	83,2 w	81,6 w	82,8 w	69,2 w	72,4 w	:	:
Taux de chômage (en % de la main-d'œuvre)																	
Total		15,2	15,2	20,8	17,3	12,3 ew	11,5 ew	12,8	10,5	10,9	13,7	18,5 w	15,9 w	29,4 w	25,5 w	7,3	6,7
Hommes		15,3	14,7	21,3	16,5	12,7 ew	11,6 ew	12,1	10,0	9,6	12,4	17,3 w	13,8 w	28,3 w	22,4 w	7,0	6,4
Femmes		15,1	15,7	19,9	18,4	11,9 ew	11,4 ew	13,8	11,2	13,8	16,5	20,5 w	19,0 w	33,3 w	34,4 w	7,6	7,1
Jeunes, de 15 à 24 ans		29,4	25,2	45,4	35,6	28,3 ew	27,2 ew	29,7	27,5	20,2	25,2	38,8 w	33,8 w	55,4 w	49,4 w	16,1	15,1
Longue durée (>12 mois)		11,4	12,0	15,5	12,4	8,3 ew	7,3 ew	6,5	5,3	2,4	3,2	15,2 w	12,1 w	17,2 w	16,2 w	3,1	2,6
Salaires et traitements nominaux mensuels moyens (en EUR)	4)	16,2	17,3	24,1	18,1	26,5 w	25,5 w	16,5	15,3	24,4	26,0	21,6 w	21,0 w	30,1 w	32,7 w	10,5	10,1

Éducation	Note	Monténégro		Macédoine du Nord		Albanie		Serbie		Turquie		Bosnie-Herzégovine		Kosovo		EU-27	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation: proportion de la population âgée de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur et qui ne poursuit ni études ni formation (en %)		4,6	5,0	7,1	7,1	17,4 w	16,3 w	6,8	6,6	31,0	28,7	5,4 w	3,8 w	9,6 w	8,2 w	10,5	10,2
Dépenses publiques pour l'éducation par rapport au PIB (en %)		:	:	:	:	3,2 psw	:	3,6 sw	:	4,3	:	:	:	4,5 sw	:	:	:
Proportion de la population âgée de 20 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur, total		:	4,8	8,1	8,1	:	:	7,5	7,5	41,4	38,0	:	:	12,9 w	8,6 w	16,8	16,5
Proportion de la population âgée de 20 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur, hommes		:	:	6,5	6,4	:	:	7,7	7,3	41,8	39,5	:	:	12,0 w	7,7 w	19,3	19,0
Proportion de la population âgée de 20 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur, femmes		:	:	9,7	9,9	:	:	7,3	7,6	40,9	36,6	:	:	14,0 w	9,6 w	14,2	13,8
Proportion de la population âgée de 20 à 24 ans diplômée de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement post-secondaire non supérieur, total		84,6	82,4	82,5	83,7	:	:	85,6	85,9	37,4	39,8	87,1 w	87,3 w	78,9 w	78,9 w	66,9	66,6
Proportion de la population âgée de 20 à 24 ans diplômée de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement post-secondaire non supérieur, hommes		88,2	85,3	87,0	87,6	:	:	87,3	88,1	40,2	41,7	89,4 w	89,9 w	81,0 w	83,3 w	67,6	67,3
Proportion de la population âgée de 20 à 24 ans diplômée de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement post-		80,7	79,3	77,8	79,4	:	:	83,8	83,7	34,6	37,9	84,4 w	84,1 w	76,6 w	73,9 w	66,2	65,8

secondaire non supérieur, femmes																	
Pourcentage de la population âgée de 30 à 34 ans diplômée de l'enseignement supérieur, total		32,4	36,8	33,3	35,7	27,3 ew	31,3 ew	32,8	33,5	28,8	31,4	23,5 w	22,5 w	20,9 w	24,5 w	39,4	40,3
Pourcentage de la population âgée de 30 à 34 ans diplômée de l'enseignement supérieur, hommes		29,3	35,4	26,4	32,1	22,5 ew	27,1 ew	26,4	26,9	30,2	32,7	18,8 w	17,3 w	20,9 w	22,5 w	34,1	35,1
Pourcentage de la population âgée de 30 à 34 ans diplômée de l'enseignement supérieur, femmes		35,5	38,1	40,4	39,4	33,2 ew	36,6 ew	39,4	40,4	27,4	30,0	28,4 w	28,6 w	20,8 w	26,8 w	44,8	45,6

Comptes nationaux	Note	Monténégro		Macédoine du Nord		Albanie		Serbie		Turquie		Bosnie-Herzégovine		Kosovo		EU-27	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Produit intérieur brut																	
En prix courants (en Mrd EUR)		4 663	4 951	10 744	11 209 p	12 828	13 753 p	42 892	45 970	658 464	679 510	17 100	18 046	6 672	7 056	13 519 807	13 983 467
Par habitant (en EUR)		7 490	7 960	5 170 e	:	4 480	4 820 p	6 140	6 620	8 090	8 230	4 885 s	5 168 ps	3 740 es	3 956 s	30 270	31 250
En standards de pouvoir d'achat (SPA) par habitant		14 890	16 020	11 560 e	:	9 360	9 840 p	12 250	12 990	19 530	18 940	9 800	10 300	:	:	30 850	31 920
En standards de pouvoir d'achat (SPA) par habitant, par rapport à la moyenne de l'UE (EU-27 = 100)		48,3	50,2	37,5	:	30,4	30,8	39,7	40,7	63,3	59,3	31,7 s	32,3 s	:	:	100	100
Taux réel d'accroissement annuel (en volume), par rapport à l'année précédente (en %)		5,1	:	2,9	3,2 p	:	:	4,5	4,2	3,0	0,9	3,7	2,8	3,4	4,8	2,1	1,6
Valeur ajoutée brute par grand secteur d'activité																	
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)		8,2	7,9	9,8	9,3 p	21,1	21,0 p	7,7	7,2	6,4	7,1	6,9	6,6	8,1	9,0	1,8	1,8
Industrie (en %)		12,5	11,9	21,5	20,7 p	14,1	13,8 p	25,4	24,0	24,9	24,2	23,9	23,1	24,2	23,4	20,2	19,8
Construction (en %)		7,0	7,9	6,2	6,4 p	10,3	9,8 p	5,4	6,9	7,9	6,0	4,8	5,0	10,4	10,1	5,3	5,5
Services (en %)		72,4 s	72,2 s	62,6 s	63,6 ps	54,6 s	55,4 ps	61,6 s	61,9 s	60,7 s	62,8 s	64,4 s	65,3 s	57,2 s	57,5 s	72,7 s	73,0 s

Balance des paiements																	
Investissements directs étrangers (IDE) nets (entrants-sortants) (en Mio EUR)	20) 23) 24)	322,5 w	305,1 w	603,7 w	363,3 w	1 022,2 w	1 036,3 w	3 156,5 w	3 551,1 w	7 937,3 w	5 473,9 w	507,1 w	354,5 w	225,8 w	188,4 w	- 58382,8 s	25685,2 s
Investissements directs étrangers (IDE) nets (entrants-sortants) (en % du PIB)		6,92 sw	:	5,64 psw	:	8,00 sw	:	7,44 sw	:	:	:	2,56 sw	:	:	:	-0,4 s	0,2 s
Investissements directs étrangers (IDE) nets (entrants-sortants) par rapport à l'EU-27 (en Mio EUR)	20) 23) 25)	- 59,0 s	40,0 s	290,0 w	193,0 s	215,6 w	610,3 s	1 837,4 w	2 186,0 s	1 425,4 s	- 325,5 w	293,4 w	200,1 w	45,7 s	152,5 s	- 44 692,0 s	12 492,4 s
Investissements directs étrangers (IDE) nets (entrants-sortants) par rapport à l'EU-27 (en % du PIB)	25) 26)	- 1,27 s	0,81 s	2,70 sw	1,72 ps	1,68 sw	4,44 ps	4,28 sw	4,76 s	0,22 s	- 0,05 sw	1,72 sw	1,11 sw	0,69 s	2,16 s	- 0,33 s	0,09 s
Envois de fonds en % du PIB		4,89 s	4,83 s	1,86 s	1,75 ps	5,22 s	5,11 ps	5,01 s	5,83 s	0,05 s	0,02 s	8,52 s	8,36 s	12,00 s	12,07 s	0,15 s	0,15 s

Commerce extérieur de biens	Note	Monténégro		Macédoine du Nord		Albanie		Serbie		Turquie		Bosnie-Herzégovine		Kosovo		EU-27	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Part des exportations vers les pays de l'EU-27, en valeur des exportations totales (en %)		43,1 s	37,0 s	80,3 s	78,5 s	75,9 s	76,4 s	67,0 s	66,3 s	43,3 s	42,2 s	72,2 s	72,3 s	27,5 s	33,2 s	:	:
Part des importations des pays de l'EU-27, en valeur des importations totales (en %)		47,1 s	47,0 s	52,9 s	50,8 s	60,0 s	57,7 s	55,9 s	54,7 s	32,9 s	31,6 s	59,7 s	61,1 s	42,7 s	49,1 s	:	:
Balance commerciale (en Mio EUR)		- 2 154	- 2 185	- 1 804	- 2 040	- 2 596	- 2 843	- 4 424	- 5 356	- 46 047	- 27 836	- 3 770	- 4 093	- 2 980	- 3 114	148224,8	191345,8
Commerce international de biens et de services, par rapport au PIB																	
Importations (en % du PIB)		66,7	64,8	72,8	76,5 p	45,2	45,0 p	59,1	61,0	31,3	29,9	57,3	55,2	57,3	56,4	45,4	45,9
Exportations (en % du PIB)		42,9	43,7	60,4	62,3 p	31,6	31,3 p	50,4	51,0	31,2	32,7	42,5	40,5	29,1	29,3	49,3	49,4

Finances publiques	Note	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
** Excédent (+) / déficit (-) des administrations publiques (en % du PIB)		- 4,6 w	- 2,0 w	- 1,8 w	- 2,0 w	- 1,6 w	- 1,9 w	0,6 ew	- 0,2 ew	- 2,9 w	- 4,5 w	1,6 w	:	:	:	- 0,4	- 0,5
** Dette des administrations publiques (en % du PIB)	5)	70,1 ew	76,5 w	40,4 w	40,7 w	65,0 w	63,8 w	54,4 ew	52,9 ew	30,2 w	32,6 w	40,8 w	:	17,1 ew	:	79,5	77,5

Indicateurs financiers	Note	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Évolution annuelle des prix à la consommation (en %)	6)	2,9 w	0,5 w	2,3 d	0,7 d	1,8 w	1,7 w	2,0 d	1,9 d	16,3 d	15,2 d	1,4 w	0,6 w	1,1 w	2,7 w	1,8	1,4
** Dette privée, consolidée, par rapport au PIB (en %)	7) 8) 9)	:	:	:	:	:	:	:	:	2,3 w	3,3 w	3,4 w	:	:	:	:	:
Dette extérieure totale, par rapport au PIB (en %)	10)	164,7 s	:	73,0 s	72,7 ps	65,1 s	59,9 ps	62,5 sw	:	:	:	68,0 sw	:	:	:	:	:
Dette totale en devises étrangères, par rapport au PIB (en %)	11)	:	15 w	:	:	65 w	61 w	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Taux d'intérêt des prêts (un an), par an (en %)	12) 13) 14) 15)	6,36 w	6,01 w	3,00 w	2,75 w	5,66 w	6,27 w	4,25 w	3,50 w	28,89 w	15,82 w	3,79 w	3,29 w	6,65 w	6,51 w	:	:
Taux d'intérêt des dépôts (un an), par an (en %)	12) 13) 16) 17) 18) 19)	0,56 w	0,40 w	0,15 w	0,15 w	0,73 w	0,49 w	1,75 w	1,00 w	22,31 w	14,56 w	0,05 w	0,06 w	1,31 w	1,46 w	:	:
Valeur des avoirs de réserve (y compris l'or) (en Mio EUR)	13) 20) 21)	1 049,8 w	1 366,8 w	2 867,1 w	3 262,6 w	3 399,0 w	3 359,6 w	11 261,8 w	13 378,5 w	78 770,5 w	94 413,6 w	5 944,1 w	6 441,1 w	769,3 w	863,7 w	:	:

Réserves internationales - équivalence en mois d'importations	13) 22)	4,0 sw	5,1 sw	4,4 sw	4,6 sw	7,0 sw	6,5 sw	5,3 sw	5,7 sw	4,5 sw	5,6 sw	7,3 sw	7,8 sw	2,4 sw	2,6 sw	:	:
---	------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	---	---

Production économique	Note	Monténégro		Macédoine du Nord		Albanie		Serbie		Turquie		Bosnie-Herzégovine		Kosovo		EU-27	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Indice de la production industrielle (2015 = 100)	27)	113,7	106,7	109,2	113,2	96,6 w	95,5 w	110,8	111,2	114,2	113,6	109,4	103,5	:	:	106,5	105,7

Infrastructures	Note	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Densité du réseau ferroviaire (lignes en activité pour 1 000 km ²)	28)	18,1 sw	:	26,9 s	26,9 s	11,6 sw	5,9 sw	42,5 sw	42,5 sw	13,2 ds	13,3 s	19,9 sw	19,9 sw	30,5 sw	30,5 sw	:	:
Longueur des autoroutes (en kilomètres)		0 zw	0 zw	287	335	:	:	963 w	781 w	2 842	3 060	198 w	208 w	119 w	137 w	:	:

	Note	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Importations nettes d'énergie par rapport au PIB		4 s	4 s	6 s	7 ps	1 s	2 ps	5 s	5 s	2 s	1 s	5 s	5 s	6 s	6 s	2,9 s	2,6 s

Source: Eurostat et les autorités statistiques dans les Balkans occidentaux et en Turquie

: = donnée non disponible

b = rupture de série

d = la définition diffère

e = valeur estimée

p = donnée provisoire

s = estimation Eurostat

w = données communiquées par et sous la responsabilité de l'autorité statistique nationale et publiées «en l'état», sans aucune garantie quant à leur qualité et au respect des règles des méthodologies statistiques de l'UE

z = sans objet et donc égal à 0

Notes de bas de page:

- 1) Monténégro: les données portent sur le nombre de salariés du secteur public en proportion du nombre total de personnes occupées.
- 2) Bosnie-Herzégovine: le secteur public comprend les sections O, P et Q de la NACE Rév. 2, tandis que le secteur privé comprend les autres sections de la NACE.
- 3) Monténégro: rupture de série, car auparavant seuls les salariés répondaient à cette question; depuis 2018, toutes les personnes occupées y répondent.
- 4) Bosnie-Herzégovine: rémunération nette.
- 5) Bosnie-Herzégovine: fin de l'année (31 décembre).
- 6) Bosnie-Herzégovine: hausse des prix à la consommation
- 7) Turquie: les données couvrent les titres de créance et les prêts.
- 8) Bosnie-Herzégovine: données relatives aux institutions financières monétaires.
- 9) Bosnie-Herzégovine: les données relatives au PIB 2017 ont été utilisées.
- 10) Serbie: dette extérieure officielle de la République de Serbie.
- 11) Albanie: dette extérieure (IDE compris).
- 12) Monténégro: taux d'intérêt effectif moyen pondéré, encours, annuel.
- 13) Macédoine du Nord: fin de l'année (31 décembre).
- 14) Albanie: taux moyen pondéré appliqué aux nouveaux emprunts à un an souscrits au cours du mois concerné, à échéance de 12 mois.
- 15) Bosnie-Herzégovine: taux des prêts à court terme en monnaie nationale aux sociétés non financières (moyenne pondérée).
- 16) Albanie: le taux d'intérêt des dépôts représente le taux moyen pondéré des nouveaux dépôts acceptés au cours du mois en question, à échéance de 12 mois.
- 17) Turquie: moyenne des données mensuelles. Facilité de dépôt au jour le jour.
- 18) Bosnie-Herzégovine: taux des dépôts à vue des ménages en monnaie nationale (moyenne pondérée).
- 19) Bosnie-Herzégovine: données pour décembre 2018.
- 20) Turquie: moyenne du taux de change annuel utilisé pour la conversion en euros.
- 21) Bosnie-Herzégovine: sur la base de la sixième édition du manuel de la balance des paiements du FMI.
- 22) Albanie: janvier – septembre 2019
- 23) Turquie: sur la base du MBP5 (cinquième édition du manuel de la balance des paiements)

- 24) Bosnie-Herzégovine: sur la base du manuel de la balance des paiements du FMI, approche actif-passif.
- 25) Bosnie-Herzégovine: sur la base de la sixième édition du manuel de la balance des paiements du FMI et de la quatrième édition de la définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux.
- 26) Turquie: moyenne du taux de change annuel utilisé pour la conversion en euros.

sur la base du MBP5 (cinquième édition du manuel de la balance des paiements)
- 27) Albanie: Activité B_D
- 28) Serbie: sous-estimation étant donné que la densité a été calculée par rapport à la superficie totale (y compris les eaux intérieures), plutôt qu'à la superficie des terres.

Indices ⁴	INDICATEURS DE TIERCES PARTIES RELATIFS À LA SITUATION DE LA DÉMOCRATIE, DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE L'ÉTAT DE DROIT DANS LES PAYS CANDIDATS ET CANDIDATS POTENTIELS ⁵ .						
	Albanie	Bosnie-Herzégovine	Kosovo	Macédoine du Nord	Monténégro	Serbie	Turquie
«Nations in Transit» 2021, indices de démocratie, Freedom House https://freedomhouse.org/countries/nations-transit/scores	Note totale: 46/100 Statut: régime en transition ou hybride	Note totale: 39/100 Statut: régime en transition ou hybride	Note totale: 36/100 Statut: régime en transition ou hybride	Note totale: 47/100 Statut: régime en transition ou hybride	Note totale: 47/100 Statut: régime en transition ou hybride	Note totale: 48/100 Statut: régime en transition ou hybride	s.o.
Freedom in the World 2021 - Global Freedom Scores, Freedom House https://freedomhouse.org/countries/freedom-world/scores	Note totale: 66/100 (2020: 67/100) Statut: partiellement libre (2020: partiellement libre)	Note totale: 53/100 (2020: 53/100) Statut: partiellement libre (2020: partiellement libre)	Note totale: 54/100 (2020: 56/100) Statut: partiellement libre (2020: partiellement libre)	Note totale: 66/100 (2020: 63/100) Statut: partiellement libre (2020: partiellement libre)	Note totale: 63/100 (2020: 62/100) Statut: partiellement libre (2020: partiellement libre)	Note totale: 64/100 (2020: 66/100) Statut: partiellement libre (2020: partiellement libre)	Note totale: 32/100 (2020: 32/100) Statut: non libre (2020: non libre)
Indice de démocratie 2020 Unité de renseignement de «The Economist» https://www.eiu.com/n/campaigns/democracy-index-2020/	Note: 6,08 (2019: 5,89) Rang: 71/167 (2019: 79/167) Type de régime: démocratie défailante (2019: régime hybride)	Note: 4,84 (2019: 4,86) Rang: 101/167 (2019: 102/167) Type de régime: régime hybride (2019: régime hybride)	s.o.	Note: 5,89 (2019: 5,97) Rang: 78/167 (2019: 77/167) Type de régime: régime hybride (2019: régime hybride)	Note: 5,77 (2019: 5,65) Rang: 81/167 (2019: 84/167) Type de régime: régime hybride (2019: régime hybride)	Note: 6,22 (2019: 6,41) Rang: 66/167 (2019: 66/167) Type de régime: démocratie défailante (2019: démocratie défailante)	Note: 4,48 (2019: 4,09) Rang: 104/167 (2019: 110/167) Type de régime: régime hybride (2019: régime hybride)
Classement mondial de la liberté de la presse 2021. Reporters sans frontières https://rsf.org/fr/classement	Note: 30,59 (2020: 30,25) Rang: 83/180 (2020: 84/180)	Note: 28,34 (2020: 28,51) Rang: 58/180 (2020: 58/180)	Note: 30,32 (2020: 29,33) Rang: 78/180 (2020: 70/180)	Note: 31,67 (2020: 31,28) Rang: 90/180 (2020: 92/180)	Note: 34,33 (2020: 33,83) Rang: 104/180 (2020: 105/180)	Note: 32,03 (2020: 31,62) Rang: 93/180 (2020: 93/180)	Note: 49,79 (2020: 50,02) Rang: 153/180 (2020: 154/180)
Indice de l'état de droit 2020 World Justice Project https://worldjusticeproject.org/our-work/research-and-data/wjp-rule-law-index-2020	Note: 0,50 (2019: 0,51) Rang: 78/128 (2019: 71/126)	Note: 0,52 (2019: 0,53) Rang: 64/128 (2019: 60/126)	Note: 0,54 (2019: s.o.) Rang: 54/128 (2019: s.o.)	Note: 0,53 (2019: 0,54) Rang: 58/128 (2019: 56/126)	s.o.	Note: 0,50 (2019: 0,50) Rang: 75/128 (2019: 78/126)	Note: 0,43 (2019: 0,42) Rang: 107/128 (2019: 109/126)
Indicateurs mondiaux de la gouvernance 2020 – État de droit Groupe de la Banque mondiale https://info.worldbank.org/governance/wgi/	État de droit (rang centile): 40,87/100 (2019: 38,94/100)	État de droit (rang centile): 43,27/100 (2019: 46,63/100)	État de droit (rang centile): 38,94/100 (2019: 39,90/100)	État de droit (rang centile): 52,40/100 (2019: 46,15/100)	État de droit (rang centile): 55,29/100 (2019: 57,21/100)	État de droit (rang centile): 47,60/100 (2019: 50,00/100)	État de droit (rang centile): 40,38/100 (2019: 44,71/100)
Indicateurs mondiaux de la gouvernance	Gouvernance (rang)	Gouvernance (rang)	Gouvernance (rang)	Gouvernance (rang)	Gouvernance (rang centile):	Gouvernance (rang)	Gouvernance (rang)

⁴ Les pays candidats et candidats potentiels ne sont pas tous pris en compte dans les classements et indices des pays tiers figurant dans le tableau.

⁵ Le tableau présente le dernier classement disponible et/ou les notes de tierces parties. Une référence supplémentaire par rapport aux données de la précédente évaluation est fournie entre parenthèses, lorsqu'elle est disponible.

2020 – Efficacité des pouvoirs publics Groupe de la Banque mondiale https://info.worldbank.org/governance/wgi/	centile): 48,08/100 (2019: 50,48/100)	centile): 15,38/100 (2019: 28,85/100)	centile): 40,87/100 (2019: 39,42/100)	centile): 57,69/100 (2019: 52,40/100)	53,37/100 (2019: 58,65/100)	centile): 54,33/100 (2019: 53,37/100)	centile): 52,40/100 (2019: 54,33/100)
Indicateurs mondiaux de la gouvernance 2020 – Maîtrise de la corruption Groupe de la Banque mondiale http://info.worldbank.org/governance/wgi/	Rang centile: 31,73/100 (2019: 33,17/100)	Rang centile: 20,85/100 (2019: 30,29/100)	Rang centile: 36,54/100 (2019: 31,73/100)	Rang centile: 37,98/100 (2019: 38,94/100)	Rang centile: 56,25/100 (2019: 55,29/100)	Rang centile: 37,50/100 (2019: 37,02/100)	Rang centile: 44,23/100 (2019: 44,71/100)
Indice de perception de la corruption 2020 Transparency International https://www.transparency.org/en/cpi/2020/index/nzl	Note: 36 (2019: 35) Rang: 104/180 (2019: 106/180)	Note: 35 (2019: 36) Rang: 111/180 (2019: 101/180)	Note: 36 (2019: 36) Rang: 104/180 (2019: 101/180)	Note: 35 (2019: 35) Rang: 111/180 (2019: 106/180)	Note: 45 (2019: 45) Rang: 67/180 (2019: 66/180)	Note: 38 (2019: 39) Rang: 94/180 (2019: 91/180)	Note: 40 (2019: 39) Rang: 86/180 (2019: 91/180)